



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

**RAPPORT**  
**SUR LES ACTIVITÉS DE**  
**L'UNION INTERNATIONALE**  
**DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

pour l'année

**1967**

---



Publié par  
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
GENÈVE, 1968

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. Introduction . . . . .	5
2. Les Membres de l'Union . . . . .	7
3. La Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime . . . . .	8
4. Le Conseil d'administration . . . . .	13
5. Activités des organismes permanents	
5.1 Secrétariat général . . . . .	17
5.2 Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.) . . . . .	17
5.3 Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.) . . . . .	21
5.4 Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) . . . . .	24
6. Activités dans le domaine de la Coopération technique . . . . .	31
7. Administration de l'Union	
7.1 Questions de personnel . . . . .	37
7.2 Questions financières . . . . .	41
8. Relations avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales . . . . .	45
Annexe 1: Situation au 31 décembre 1967 des pays Membres par rapport aux Actes de l'Union . . . . .	49
Annexe 2: Budget de l'année 1967 . . . . .	67
Annexe 3: Liste des publications éditées par l'Union en 1967 . . . . .	71
Annexe 4: Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été représentée en 1967 . . . . .	75
Annexe 5: Assistance technique fournie en 1967 sous les auspices de l'U.I.T. . . . .	79
Annexe 6: Situation des débiteurs de l'Union au 31 décembre 1967 . . . . .	121
Annexe 7: Résolution adoptée par le Conseil Economique et Social . . . . .	123

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

## 1. INTRODUCTION

Aux termes d'un accord signé à Lake Success en 1947, les Nations Unies ont reconnu l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) — fondée en 1865 — comme « l'institution spécialisée chargée de prendre toutes les mesures appropriées conformes à son Acte constitutif pour atteindre les buts qu'elle s'est fixée dans cet Acte ».

L'instrument fondamental de l'U.I.T. est la Convention internationale des télécommunications dont la version actuelle, signée à Montreux en novembre 1965, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1967. A cette Convention sont annexés les Règlements, établis par les conférences administratives mondiales, qui régissent l'utilisation des radiocommunications, du télégraphe et du téléphone, sur le plan international.

L'objet de l'Union est défini dans la Convention dans les termes suivants:

- maintenir et étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes;
- favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunications, d'accroître leur emploi et de généraliser le plus possible leur utilisation par le public;
- harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.

Pour réaliser les objectifs énumérés ci-dessus, l'Union notamment:

- effectue l'attribution des fréquences du spectre radioélectrique et l'enregistrement des assignations de fréquence, de façon à éviter les brouillages nuisibles entre les stations de radiocommunications des différents pays;
- coordonne les efforts en vue d'éliminer les brouillages nuisibles entre les stations de radiocommunications des différents pays et d'améliorer l'utilisation du spectre des fréquences;
- favorise la collaboration entre ses Membres et Membres associés en vue de l'établissement de tarifs à des niveaux aussi bas que possible, compatibles avec un service de bonne qualité et une gestion financière des télécommunications saine et indépendante;
- encourage la création, le développement et le perfectionnement des installations et des réseaux de télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement par tous les moyens à sa disposition, en particulier par sa participation aux programmes appropriés des Nations Unies;
- provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine par la coopération des services de télécommunications;
- procède à des études, arrête des réglementations, adopte des résolutions, formule des recommandations et des vœux, recueille et publie des informations concernant les télécommunications, au bénéfice de tous les Membres et Membres associés.

L'Organe suprême de l'Union est la *Conférence de plénipotentiaires*. Elle se réunit tous les cinq ou six ans pour fixer la politique générale que doit suivre l'Union afin d'atteindre ses objectifs et pour reviser la Convention internationale des télécommunications si elle le juge nécessaire.

Dans l'intervalle des Conférences de plénipotentiaires, le *Conseil d'administration*, composé de vingt-neuf Membres de l'Union, se réunit annuellement. Il est chargé de prendre toutes mesures pour faciliter la mise à exécution, par les Membres de l'Union, des dispositions de la Convention, des Règlements, des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas échéant, des décisions

des autres conférences et réunions de l'Union. Le Secrétaire général est responsable devant le Conseil d'administration pour la totalité des aspects administratifs et financiers des activités de l'Union.

Outre le Secrétariat général, l'Union comporte trois autres organismes permanents :

— le *Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)* dont les tâches essentielles sont les suivantes :

- a) effectuer une inscription méthodique des assignations de fréquence faites par les différents pays, de manière à fixer, conformément à la procédure spécifiée dans le Règlement des radiocommunications et, le cas échéant, conformément aux décisions des conférences compétentes de l'Union, la date, le but et les caractéristiques techniques de chacune de ces assignations, afin d'en assurer la reconnaissance internationale officielle;
- b) fournir des avis aux Membres et Membres associés, en vue de l'exploitation d'un nombre aussi grand que possible de voies radioélectriques dans les régions du spectre des fréquences où des brouillages nuisibles peuvent se produire;
- c) exécuter toutes les tâches additionnelles relatives à l'assignation et à l'utilisation des fréquences, prescrites par une conférence compétente de l'Union, ou par le Conseil d'administration avec le consentement de la majorité des Membres de l'Union en vue de la préparation d'une telle conférence ou en exécution de ses décisions.

— le *Comité consultatif des radiocommunications (C.C.I.R.)* qui étudie les questions techniques et d'exploitation relatives spécifiquement aux radiocommunications, et qui émet des Avis pertinents;

— le *Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)* qui étudie les questions techniques, d'exploitation et de tarification relatives à la télégraphie et à la téléphonie, et émet des Avis pertinents.

Le présent Rapport passe en revue l'ensemble des activités de l'Union internationale des télécommunications et de ses organismes permanents en 1967.

## 2. LES MEMBRES DE L'UNION

1. Le 31 décembre 1967, l'Union comptait 133 Membres, à savoir:

- a) les 129 pays ou groupes de territoires cités à l'Annexe 1 à la Convention de Montreux (1965);
- b) les 4 pays ci-après, qui sont devenus Membres de l'Union après le dépôt d'un instrument d'adhésion à la Convention:

	devenu Membre le
Iles Maldives . . . . .	28.2.1967
Guyane . . . . .	8.3.1967
Royaume de Lesotho . . . . .	26.5.1967
Barbade. . . . .	16.8.1967

Il n'y avait aucun Membre associé.

2. Au 31 décembre 1967, 47 pays avaient ratifié la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) et 5 pays y avaient adhéré.

En vertu de la Décision n° 287 du Conseil d'administration, le Secrétaire général a adressé à chaque Membre de l'Union intéressé un tableau indiquant sa situation par rapport à la Convention de Montreux (1965) et aux Règlements administratifs qui la complètent.

3. Le Tableau de l'Annexe 1 au présent document indique la situation des Membres par rapport à la Convention de Montreux (1965) à la date du 31 décembre 1967. L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certaines autres conventions et accords relatifs aux télécommunications.

### 3. LA CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS CHARGÉE DE TRAITER DE QUESTIONS CONCERNANT LE SERVICE MOBILE MARITIME

3.1 Aux termes de la Résolution N° 590 qu'il avait prise lors de sa 21<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration avait décidé qu'une Conférence administrative mondiale des radiocommunications devrait se réunir à Genève le 18 septembre 1967 pour une durée maximum de sept semaines. Les principaux points de l'ordre du jour de cette conférence consistaient à examiner et réviser, si nécessaire, les dispositions du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications relatives au service mobile maritime.

3.2 Soixante-dix Membres de l'Union ont été représentés à cette conférence, ainsi que des observateurs de l'O.M.C.I., de l'UNESCO, de l'O.A.C.I. et de l'O.M.M.

L'assemblée plénière a accueilli favorablement les demandes d'admission — en tant qu'observateurs — présentées par le Comité international radiomaritime, la Fédération internationale des armateurs, la Chambre internationale de la marine marchande et la Fédération internationale des radiotélégraphistes.

3.3 Elle a élu à la présidence de la conférence M. R.M. Billington, Chef de la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et aux diverses vice-présidences, MM. Robert T. Bartley, Chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, Yves Place, Chef de la délégation de la France et A. Badalov, Chef de la délégation de l'U.R.S.S.

Elle a constitué les sept commissions suivantes:

*Commission 1 — Commission de direction*

composée du président et des vice-présidents de la conférence, ainsi que des présidents et vice-présidents des commissions.

*Commission 2 — Vérification des pouvoirs*

*Président:* M. A. Petti (Italie)  
*Vice-Président:* M. Tesfatsion Sebhatu (Ethiopie)

*Commission 3 — Contrôle budgétaire*

*Président:* M. José de Jesús Hernández González (Mexique)  
*Vice-Président:* M. V.V. Rao (Inde)

*Commission 4 — Radiotélégraphie*

*Président:* M. F. Gérard Perrin (Canada)  
*Vice-Président:* M. Milan Zahradníček (République Socialiste Tchèque)

*Commission 5 — Radiotéléphonie*

*Président:* M. P. Mortensen (Norvège)  
*Vice-Président:* M. Alvaro de Souza Coelho (Brésil)

*Commission 6 — Exploitation*

*Président:* M. Konstantin Čomić (Yougoslavie)  
*Vice-Président:* M. Jean Jipguep (République Fédérale du Cameroun)

*Commission 7 — Rédaction*

*Président* : M. Habib Ben Cheikh (Tunisie)  
*Vice-Présidents* : M. F. Benito Mestre (Espagne)  
M. J.D. Campbell (Australie)

3.4 Les dispositions à examiner et à réviser occupaient en volume plus des trois-quarts du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications révisés à Genève en 1959, et un millier de propositions avaient été présentées par les administrations. Le travail de la Conférence a donc été ardu et minutieux, d'autant plus que nombre des propositions présentées étaient chacune, selon ses divers aspects, de la compétence de plusieurs commissions.

3.5 Les procédures radiotélégraphiques et radiotéléphoniques, les procédures à suivre en cas de détresse, les modalités d'utilisation des fréquences internationales d'appel et de détresse 500 kHz et 2182 kHz ont été révisées, afin notamment de tenir compte de l'expérience acquise depuis 1959. La Conférence a également adopté d'autres décisions qui reflètent les tendances actuelles dans le service mobile maritime et dont bon nombre, de caractère transitoire, figurent dans vingt résolutions. Les plus notables des décisions de la Conférence sont brièvement résumées ci-après.

*3.5.1 Mise en œuvre de la technique de la bande latérale unique*

La mise en œuvre de la technique de la bande latérale unique pour la radiotéléphonie était déjà prévue dans la Recommandation N° 28 de la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959) et la Conférence a décidé qu'elle aurait lieu progressivement, compte tenu de tous les facteurs en jeu y compris l'amortissement du matériel radioélectrique de bord. Le calendrier établi à cet effet s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1978 pour les bandes de fréquences comprises entre 4000 kHz et 23 000 kHz et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1982 pour les bandes de fréquences comprises entre 1605 kHz et 4000 kHz. Ces mesures contribueront à faire face au développement de la radiotéléphonie maritime dans les années à venir sans avoir à modifier les bandes de fréquences attribuées au service mobile maritime selon le Règlement des radiocommunications de 1959.

*3.5.2 Utilisation de l'appel sélectif à bord des navires*

Sur la base de conclusions du C.C.I.R., la Conférence a décidé des caractéristiques techniques et d'exploitation d'un système permettant l'appel sélectif des stations de navire par les stations côtières, système particulièrement utile dans les cas où une veille permanente n'est pas assurée à bord des navires. Grâce à ce système, les besoins pourront être satisfaits au moins dans les ondes métriques et hectométriques, en attendant la mise au point d'un système plus complexe actuellement étudié par le C.C.I.R. La Conférence a désigné les fréquences à utiliser et elle a déterminé les caractéristiques des signaux ainsi que le mode d'exploitation. Chacun des navires intéressés sera doté d'un numéro d'appel à cinq chiffres et chaque station côtière utilisant ce système se verra assigner un numéro d'identification. Le Secrétaire général est chargé de fournir aux administrations qui en demanderont des tranches de cent numéros d'appel pour les navires et de dix numéros d'identification pour les stations côtières.

*3.5.3 Radiobalises de localisation des sinistres*

La Conférence a défini, sur la base de conclusions du C.C.I.R., les caractéristiques techniques (y compris la forme des signaux et la puissance) des radiobalises de localisation des sinistres utilisant la fréquence 2182 kHz, lesquelles sont destinées principalement à être embarquées sur les navires et à permettre de secourir l'équipage d'un navire qui a disparu en mer sans avoir émis de signaux d'alarme ou de détresse. Concernant les radiobalises qui utilisent les fréquences 121,5 MHz et 243 MHz et qui sont principalement destinées aux aéronefs, la Conférence s'est référée dans une résolution aux spécifications recommandées par l'O.A.C.I.

### 3.5.4 *Code international de Signaux*

Le Code international de Signaux a été révisé ces années dernières par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.) et la Conférence avait à confronter les résultats de cette révision avec les dispositions du Règlement des radiocommunications. L'Appendice 13 audit Règlement contient en effet le Code Q et les abréviations utilisables dans tous les services de radiocommunications et son Appendice 16 contient une table d'épellation des lettres et des chiffres applicable dans le service mobile maritime. La Conférence a adopté la table d'épellation des chiffres du Code international de Signaux et elle a établi un nouvel Appendice 13A applicable seulement dans le service mobile maritime. En décidant des signaux à insérer dans cet Appendice 13A en plus de ceux qui ont trait aux procédures de radiocommunications, la Conférence a tenu compte que le Code international des Signaux n'est pas obligatoire à bord de tous les navires pourvus d'installations radioélectriques. La Conférence a également décidé d'attirer l'attention de l'O.M.C.I. sur un certain nombre de différences qui subsistent entre le Code international de Signaux révisé et les Appendices 13A et 16 au Règlement des radiocommunications.

### 3.5.5 *Radiotéléphonie maritime internationale sur ondes métriques*

La Conférence a décidé de réduire de 50 kHz à 25 kHz la largeur des voies définie dans l'Appendice 18 au Règlement des radiocommunications pour la radiotéléphonie internationale à ondes métriques (bande 156 — 174 MHz). Là encore, en tenant compte de l'amortissement du matériel radioélectrique de bord, elle a établi pour la mise en œuvre proposée de cette réduction un calendrier qui s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1983.

### 3.5.6 *Remaniement de la disposition des bandes de fréquences utilisables pour la radiotélégraphie et la radiotéléphonie par les stations côtières ou les stations de navire entre 4000 kHz et 27 500 kHz.*

Depuis 1959, le nombre des navires à passagers a notablement diminué, le nombre des navires de charge s'est accru, et le développement des flottes de pêche et de certaines autres catégories de navires qui utilisent surtout la radiotéléphonie a été spectaculaire. Afin de tenir compte de cette évolution, la Conférence a modifié profondément, dans le cadre du Tableau de répartition des bandes de fréquences révisé en 1959, la disposition des bandes du service mobile maritime comprises entre 4 000 kHz et 27 500 kHz, notamment afin de contribuer à donner plus d'aisance à la radiotéléphonie. Un certain nombre de nouvelles voies téléphoniques ont ainsi été créées aux dépens de la télégraphie. La mise en œuvre de ce remaniement impliquera de nombreux changements de fréquences concernant, non seulement les stations de navire, mais encore les stations côtières radiotélégraphiques et les stations côtières radiotéléphoniques. La Conférence a fixé à cet effet un calendrier qui s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1970 et elle a défini dans plusieurs résolutions les tâches que l'I.F.R.B. aura à accomplir dans ce domaine en coopération avec les administrations. A ce titre, des mesures sont à prendre en vue de l'utilisation rationnelle des nouvelles voies téléphoniques jusqu'à l'entrée en vigueur des décisions d'une nouvelle conférence administrative dont la Conférence maritime a recommandé qu'elle soit convoquée pour 1973 et qu'elle soit chargée de réviser le Plan d'allotissement de fréquences aux stations côtières radiotéléphoniques à ondes décimétriques (Appendice 25 au Règlement des radiocommunications).

### 3.5.7. *Rassemblement de données océanographiques*

Dans le cadre du remaniement de la disposition des bandes de fréquences attribuées au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 27 500 kHz, des canaux de 3,5 kHz comportant chacun dix voies ont été affectés, à raison d'un par bande, aux transmissions de données océanographiques, lesquelles ont été ainsi pratiquement englobées dans le service mobile maritime. Ces canaux seront disponibles à cet effet le 1<sup>er</sup> juillet 1969, mais pour qu'à partir de cette date ils soient utilisés de façon rationnelle en vue de l'établissement d'un système mondial coordonné de rassemblement de données océanographiques mettant en jeu les techniques radioélectriques les plus modernes,

la Conférence a décidé qu'un plan de fréquences coordonné serait établi en commun par la Commission océanographique intergouvernementale (C.O.I.) et l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), de concert avec l'I.F.R.B. et, selon le cas, avec les administrations des Membres et Membres associés de l'Union. Ce plan sera ultérieurement pris en considération par la prochaine conférence administrative des radiocommunications compétente. La Conférence a également spécifié la façon dont, entre-temps, l'I.F.R.B. devra enregistrer les fréquences assignées aux bouées océanographiques et aux stations à terre qui les interrogeront. Ce n'est qu'après de longues discussions portant notamment sur sa compétence, que la Conférence a adopté ces décisions et certaines délégations ont regretté qu'elle ait ainsi mis des fréquences à la disposition de l'océanographie avant qu'un plan d'utilisation rationnelle du spectre disponible ait été fermement établi.

### 3.5.8 *Utilisation d'appareils radiotélégraphiques à impression directe*

Dans le cadre du remaniement de la disposition des bandes de fréquences attribuées au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 27 500 kHz, la Conférence a décidé d'affecter des bandes de fréquences à la radiotélégraphie à impression directe, dont le développement est prévu dans un proche avenir au détriment de l'usage du code Morse, lequel requiert à bord des opérateurs radiotélégraphistes spécialisés. Elle a défini les caractéristiques techniques des appareils sur la base de conclusions du C.C.I.R. Elle a également donné à l'I.F.R.B. des directives concernant l'enregistrement des fréquences utilisées à cet effet par les diverses administrations.

### 3.5.9 *Manuel à l'usage du service mobile maritime*

La Conférence a décidé qu'à bord des navires, le Règlement des radiocommunications serait ou pourrait être remplacé, selon le cas, par un Manuel contenant les dispositions réglementaires et conventionnelles qui sont applicables ou utiles aux stations du service mobile maritime. Le Secrétaire général a reçu des directives concernant l'établissement de ce Manuel, qui doit être communiqué aux administrations au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1968, et il pourra consulter à cet effet certaines administrations.

### 3.5.10 *Certificat général d'opérateur des radiocommunications*

La Conférence a décidé qu'il convenait de prévoir, à titre de variante des certificats actuels de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, un certificat général d'opérateur des radiocommunications du service mobile maritime.

### 3.5.11 *Réimpression des Règlements des radiocommunications*

La Conférence a recommandé que, du fait des révisions partielles du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications par la Conférence spatiale, la Conférence aéronautique et la Conférence maritime elle-même, le Secrétaire général consulte toutes les administrations sur l'opportunité de réimprimer lesdits Règlements sous leur forme modifiée et, si leur réponse est affirmative, qu'il leur demande si elles préfèrent que la nouvelle publication soit présentée sous forme de feuillets amovibles afin de faciliter la mise à jour lors de toute révision partielle éventuelle.

### 3.5.12 *Bande de garde de la fréquence internationale de détresse et d'appel en radiotéléphonie*

La Conférence a décidé que la bande de garde de la fréquence internationale de détresse et d'appel en radiotéléphonie (2182 kHz) serait réduite de 2170-2194 kHz à 2173,5-2190,5 kHz.

3.6 Les travaux de la Conférence ont pris fin le 3 novembre 1967 par la signature des Actes finals qui comprennent :

- une révision partielle du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959), signée par 68 délégations;
- une révision partielle du Règlement additionnel des radiocommunications (Genève, 1965), signée par 65 délégations.

Ces révisions partielles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1969, date à partir de laquelle seront caduques les dispositions des Règlements de 1959 qu'elles suppriment ou modifient.

3.7 La Conférence a également adopté huit résolutions, dans l'une desquelles elle a invité les administrations, l'O.M.C.I. et le C.C.I.R. à étudier la mise en œuvre des techniques de télécommunications spatiales pour satisfaire les besoins du service mobile maritime et pour accroître la sécurité de la navigation.

#### 4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Le Conseil a tenu sa 22<sup>e</sup> session au siège de l'Union, à Genève, du 6 au 26 mai 1967.

Les 29 Membres du Conseil ont tous été représentés à la session. La liste en est donnée ci-après:

Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire), Royaume de l'Arabie Saoudite, République Argentine, Commonwealth de l'Australie, Brésil, Canada, Chine, République du Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Liban, République Malgache, Royaume du Maroc, Mexique, République Fédérale de Nigeria, Ouganda, Pakistan, République Populaire de Pologne, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Confédération Suisse, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, République de Venezuela, République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

4.2 M. P.L. Ó Colmáin (Irlande) a été élu Président et M. Henryk Baczko (République Populaire de Pologne), Vice-Président. Les Commissions ci-après ont été constituées:

*Commission 1 — Finances*

*Président:* M. Ben Abdellah (Maroc)

*Vice-Président:* M. Chaman Lal (Inde)

*Commission 2 — Personnel et Pensions*

*Président:* M. H.G. Lillicrap (Royaume-Uni)

*Vice-Président:* M. A. Zaidan (Arabie Saoudite)

*Commission 3 — Coopération technique*

*Président:* M. C. Hoyt Price (Etats-Unis d'Amérique)

*Vice-Président:* M. V.A. Haffner (Nigeria)

Au cours de la session, plusieurs Groupes *ad hoc* ont été constitués pour examiner en détail certains rapports.

4.3 En plus de l'examen des rapports annuels réguliers et des questions administratives courantes, le Conseil a pris une série de décisions importantes, au nombre desquelles il convient de citer:

*4.3.1 Coordination des activités d'ordre budgétaire et financier dans les organisations de la famille des Nations Unies*

Après avoir examiné le rapport sur les conclusions et les recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances des Nations Unies et des institutions spécialisées, rapport approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution N° 2150 (XXI), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à participer aux consultations inter-institutions et au corps d'inspection unique aussitôt que son établissement aura fait l'objet d'un accord entre les organes inter-institutions compétents et les organes des Nations-Unies.

(Résolution N° 602)

#### 4.3.2 *Budgets pour l'année 1967*

Après inscription de certains crédits additionnels, les crédits ci-après ont été approuvés au titre des budgets définitifs pour 1967:

- 22.355.400 francs suisses pour le budget de l'Union; \*)
- 1.977.400 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;\*)
- 1.941.800 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Le montant de l'unité contributive pour l'année 1967 a été maintenu à 43.200 francs suisses.

(Résolution N° 603)

#### 4.3.3 *Budgets pour l'année 1968*

Les crédits ci-après ont été adoptés au titre des budgets pour 1968:

- 22.807.400 francs suisses pour le budget de l'Union;
- 2.616.400 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
- 2.576.500 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Le montant de l'unité contributive pour 1968 a été fixé à 45.600 francs suisses.

(Résolution N° 604)

#### 4.3.4 *Normes de classement*

Lors de sa 21<sup>e</sup> session, le Conseil avait, par sa Résolution N° 581, chargé le Secrétaire général de constituer une équipe de deux experts en classement des emplois, désignés par les administrations. Les experts avaient pour mandat de présenter au Conseil d'administration des recommandations sur l'application aux emplois de l'U.I.T. des normes de classement adoptées par le C.C.Q.A. pour les secteurs budget et comptes, personnel, langues et statistiques, et d'établir des descriptions détaillées pour les postes de caractère technique de l'U.I.T., descriptions qui seraient communiquées au C.C.Q.A. aux fins de comparaison avec les travaux exécutés dans d'autres institutions spécialisées par des fonctionnaires ayant des qualifications techniques.

Au cours de sa 22<sup>e</sup> session, le Conseil a décidé de modifier le mandat confié aux experts en leur demandant d'établir les descriptions d'emploi détaillées de tous les postes de l'U.I.T. des catégories des services généraux, professionnelle et des conseillers supérieurs, et en les chargeant de recommander un classement de tous les emplois de l'U.I.T. par application des normes communes de classement adoptées par le C.C.Q.A. et adaptées par les experts, ou élaborées par eux.

A cette fin, le Secrétaire général a été chargé de prendre contact avec les administrations d'origine des experts (France et Royaume-Uni) pour leur demander si elles consentaient à prolonger la durée du prêt à l'Union des services de ces experts, pour une période supplémentaire n'excédant pas quatre mois.

(Résolution N° 608)

#### 4.3.5 *Situation découlant du décès du D<sup>r</sup> M.B. Sarwate, ancien Secrétaire général*

A la suite du décès du D<sup>r</sup> M.B. Sarwate, Monsieur M. Mili, Vice-Secrétaire général, a été appelé à assumer les fonctions de Secrétaire général par intérim.

En conséquence, le Conseil a examiné la question de la désignation d'un Vice-Secrétaire général par intérim. Après un débat très approfondi le Conseil a décidé de demander aux Membres de l'Union de faire connaître leur opinion sur le point de savoir si le Conseil pourrait, s'il le jugeait souhaitable, prendre, lors de sa 23<sup>e</sup> session, des mesures en application des dispositions du numéro 113 de la Convention.

(Résolution N° 609)

---

\* Non compris les crédits supplémentaires en vertu des Résolutions N°s 505 et 533 du Conseil d'administration, de 148.400 fr. s. pour le budget de l'Union et de 15.230 fr. s. pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique.

#### 4.3.6 *Création de postes des grades G.1 à G.5*

Le Conseil a autorisé le Secrétaire général à créer ou à supprimer, après avoir recueilli l'avis du Comité de coordination, des emplois des cadres des grades G.1 à G.5, dans les limites des crédits réservés à cet effet dans le budget de l'Union, le taux d'accroissement annuel des crédits afférents à ces emplois ne devant pas dépasser 2,5 % par an.

(Résolution N° 611)

#### 4.3.7 *IV<sup>e</sup> Assemblée plénière du C.C.I.T.T.*

Le Conseil a décidé d'accepter la généreuse invitation du Gouvernement de la République Argentine à tenir à Mar del Plata la IV<sup>e</sup> Assemblée plénière du C.C.I.T.T., ainsi que les réunions de Commissions d'études associées, durant la période comprise entre le 23 septembre 1968 et le 25 octobre 1968.

(Décision N° 345)

#### 4.3.8 *Service mobile aéronautique (OR)*

Comme le mentionne le Rapport annuel pour l'année 1966, certains délégués à la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R) ont émis l'avis qu'il convenait de convoquer une autre conférence pour réviser le Plan d'allotissement pour le service mobile aéronautique (OR) contenu dans l'appendice 26 au Règlement des radiocommunications, ce dernier Plan ne reflétant pas la situation actuelle du point de vue de la nomenclature des pays.

Ayant examiné cette question, le Conseil a estimé que, pour le moment, tout problème susceptible de se poser quant à l'utilisation des fréquences en question pourrait être résolu par voie d'accords entre les administrations intéressées.

(Résolution N° 613)

#### 4.3.9 *Planification des fréquences pour la radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques*

On se souvient que, par sa Résolution N° 5, la Conférence africaine de radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques (Genève, 1966) a attiré l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité d'envisager la convocation à une date appropriée d'une conférence régionale groupant les pays de la Zone africaine de radiodiffusion, les pays de la Zone européenne de radiodiffusion, les pays de la partie occidentale de la Région 3 et les pays du Moyen-Orient qui ne font pas partie de la Zone européenne de radiodiffusion, conférence dont le mandat serait d'établir un plan commun de radiodiffusion couvrant les besoins en fréquences de l'ensemble des pays des zones précitées.

Le Conseil, considérant qu'il fallait disposer de renseignements complémentaires pour entreprendre dans de bonnes conditions une révision du Plan européen de radiodiffusion (Copenhague, 1948) ou tous autres travaux de planification des fréquences pour la radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques, a demandé au C.C.I.R. d'accélérer les études qu'il a entreprises sur les questions de radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques. Il a également invité l'I.F.R.B. à entreprendre des études sur les méthodes de planification des fréquences pour la radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques et à rassembler des données sur la mise en œuvre des plans de fréquences pour la radiodiffusion à ondes métriques.

(Résolution N° 614)

#### 4.3.10 *Exploitation de l'ordinateur*

En vue d'une utilisation optimum de l'ordinateur de l'U.I.T. par tous les organismes de l'Union, le Conseil a approuvé le principe d'une centralisation du personnel chargé de la programmation et de l'exploitation de l'ordinateur, ainsi que le principe du transfert de l'I.F.R.B. au Secrétariat général de l'équipement et du personnel nécessaires. Le Conseil a chargé le Secrétaire général de lui soumettre à sa 23<sup>e</sup> session, un rapport contenant des propositions détaillées au sujet de l'organisation du service de l'ordinateur.

(Résolution N° 617)

#### 4.3.11 *Organisation de la Coopération technique*

Le Conseil a pris des mesures visant à réorganiser le service de coopération technique de l'Union de manière que tous ses organismes permanents puissent coopérer plus étroitement et plus efficacement aux activités de coopération technique dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement, et qu'ils puissent mieux coordonner ces activités avec les autres travaux qu'ils exécutent dans l'intérêt des pays en voie de développement.

(Résolution N° 618)

#### 4.3.12 *Question du Territoire de l'Afrique de Sud-Ouest*

Etant donné l'adoption par l'Assemblée générale des Nations-Unies de sa Résolution N° 2145 (XXI), le Conseil, après avoir consulté les Membres de l'Union, a décidé que le Gouvernement de la République Sudafricaine n'a plus le droit de représenter le Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest au sein de l'Union.

(Résolution N° 619)

#### 4.4 Autres Résolutions et Décisions:

- R 605 Vérification externe des comptes de l'U.I.T. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1966
- R 606 Règlement financier de l'Union (révisé)
- R 607 Rapport de gestion financière de l'U.I.T. pour l'année 1966
- R 610 Création et reconduction d'emplois
- R 612 Composition du Comité des pensions du personnel de l'U.I.T.
- R 615 Conférence administrative régionale pour l'Amérique Latine (C.A.R.A.L.)
- R 616 Coordination des travaux du Secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B.
- R 620 Locaux au Siège de l'Union
- D 341 Utilisation des crédits alloués par le Conseil pour l'installation de rayonnages mobiles
- D 342 Rémunération du Secrétaire général par interim
- D 343 Emploi du Chef du Département de la Coopération technique
- D 344 Date et durée de la 23<sup>e</sup> session du Conseil d'administration
- D 346 Revision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications

4.5 Le Conseil a constaté qu'à la suite des études sur la manière et les moyens d'améliorer ses méthodes de travail, études effectuées au cours de sa 21<sup>e</sup> session, il lui a été possible, sans trop de difficultés, de réduire à trois semaines la durée de sa 22<sup>e</sup> session. Il a en conséquence décidé de prévoir la même durée pour sa 23<sup>e</sup> session, qui s'ouvrira à Genève le 11 mai 1968.

## 5. ACTIVITÉS DES ORGANISMES PERMANENTS

### 5.1 ACTIVITÉS DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

Les tâches du Secrétariat général, qui sont énoncées à l'article 10 de la Convention, sont essentiellement des tâches administratives, puisque le Secrétaire général est responsable devant le Conseil d'administration de tous les aspects administratifs et financiers des activités de l'Union.

Dans le domaine de la Coopération technique, qui fait l'objet d'un exposé détaillé à la Section 6, et dans celui de l'information publique, les activités ont continué à augmenter. Des efforts particuliers ont été accomplis pour rendre le Journal des télécommunications plus intéressant qu'auparavant en vue d'accroître le nombre des abonnés. A cet effet, le volume d'information contenu dans chaque numéro s'est accru considérablement et s'est diversifié, sans pour autant que le nombre de pages du Journal s'en trouve trop augmenté, grâce à une mise en pages adaptée. C'est ainsi qu'une place plus grande a pu être faite à certaines réalisations marquantes des administrations des pays Membres. La collaboration des administrations a été fréquemment sollicitée avec succès. La publication de chaque numéro s'est accompagnée de l'envoi d'un communiqué de presse qui a contribué à faire connaître la revue.

Les publications faites par le Secrétariat général en 1967 sont énumérées à l'Annexe 3. Il convient également de citer les études effectuées, en coopération avec l'I.F.R.B., afin de publier la Nomenclature des stations de navire, tirée à 20.000 exemplaires, à l'aide de la calculatrice électronique de l'U.I.T. Cette méthode permettra d'établir des extraits de cet ouvrage (par exemple, les états signalétiques de tous les navires d'un pays donné) de façon rapide et économique.

Le Secrétariat général a pris les dispositions nécessaires, en 1967, pour tenir la 22<sup>e</sup> session du Conseil d'administration et pour assurer le secrétariat de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime. Pour donner suite à une décision de cette Conférence, le Secrétariat général a entrepris l'établissement d'un Manuel à l'usage du service mobile maritime dont devront être pourvues les stations de navire.

Les travaux préparatoires à la première session du Groupe d'étude institué conformément à la Résolution N° 35 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux pour établir un projet de Charte constitutionnelle et de Règlement général pour l'U.I.T. ont été considérables. Les propositions présentées par les administrations représentaient plus de 800 pages de texte à examiner par le Groupe d'étude qui s'est réuni au début de décembre 1967.

Il convient enfin de signaler que l'année 1967 a été marquée par de nombreuses modifications des taxes télégraphiques terminales, notamment dans la zone européenne. Les travaux nécessaires de coordination entre les administrations ont représenté une charge inhabituelle pour le Secrétariat général.

### 5.2 ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.)

#### 5.2.1 *Traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence*

Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention de Montreux (1965) et des Règlements des radiocommunications annexés. Dans le cadre de ces tâches, relatives à l'utilisation, la notification, l'examen technique et

l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont été prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications. Pendant l'année 1967, le Comité a traité 38.420 fiches de notification d'assignation de fréquence.

### 5.2.2 *Examen technique des fiches de notification d'assignation de fréquence*

Conformément aux dispositions prescrites par la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959), le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique de 20.349 assignations notifiées, aux termes de l'article 9 du Règlement des radiocommunications, aux fins d'inscription dans le Fichier de référence international des fréquences. En ce qui concerne les bandes de fréquences attribuées avec égalité des droits au service spatial et aux services fixe et mobile, 66 fiches de notification ont été examinées selon les dispositions de l'article 9A du Règlement des radiocommunications, tel qu'il a été révisé par la C.A.E.R. spatiales (1963).

### 5.2.3 *Cas de brouillage et assistance spéciale aux administrations*

Le Comité a formulé des suggestions sur des cas particuliers d'utilisation de fréquences et a présenté des recommandations dans des cas de brouillages nuisibles ou d'assistance spéciale demandée par les administrations. C'est à cet aspect de la tâche de l'I.F.R.B. que les administrations accordent une attention particulière et il apparaît que c'est dans ce domaine que l'assistance du Comité a le plus de prix. En plus de ces cas concrets que le Comité a eu à traiter, il lui est souvent arrivé, lorsque l'occasion était donnée à l'un de ses membres de rencontrer des représentants des administrations, de fournir des éclaircissements sur les procédures de notification des assignations de fréquence ou sur le choix des fréquences à assigner en vue de parvenir à une utilisation aussi efficace que possible du spectre des fréquences radioélectriques. Le Comité a continué de prêter son concours aux administrations dans l'action qu'elles ont entreprise en vue de faire cesser les émissions des stations de radiodiffusion placées à bord de navires ou autres objets situés en dehors des eaux territoriales. Il est à noter à cet égard que, au cours de sa 5<sup>e</sup> session, l'Assemblée de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.) s'est félicitée de la collaboration de l'U.I.T. dans l'examen de cette question.

### 5.2.4 *Radiodiffusion à ondes décimétriques dans les bandes attribuées en exclusivité à ce service*

Le Comité a continué à appliquer la procédure décrite à l'article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décimétriques. Le Comité, conformément à son mandat, a publié les horaires en même temps que des recommandations tendant à en améliorer l'utilisation, ainsi que la Liste annuelle des fréquences de radiodiffusion à ondes décimétriques (4<sup>e</sup> édition), préparée conformément aux dispositions du numéro 655 du Règlement des radiocommunications.

### 5.2.5 *Contrôle des émissions*

Le Comité a établi et envoyé aux administrations les Résumés mensuels des renseignements provenant du contrôle des émissions, ainsi que des résumés spéciaux concernant l'utilisation, par les stations de radiodiffusion à ondes décimétriques, des bandes de fréquences qui leur sont attribuées en exclusivité. Il a institué un programme spécial de contrôle des émissions dans les bandes attribuées au service mobile maritime afin de pouvoir mettre à la disposition de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes des résultats d'observation systématiques récents concernant les émissions en dehors des bandes appropriées. Le Comité a de plus organisé en juillet 1967 un programme spécial de contrôle des émissions portant sur l'utilisation des bandes de fréquences attribuées en exclusivité au service des fréquences étalon. Les résultats obtenus ont été présentés sous forme de tableaux analytiques à la réunion de la Commission I (mesures et étalons radioélectriques) de l'U.R.S.I.

### 5.2.6 *Utilisation de la calculatrice électronique*

Au cours de l'année 1967, l'I.F.R.B. a utilisé la calculatrice pour ses travaux pendant 93 % de sa durée totale d'utilisation, les travaux et essais de programmes exécutés pour le Secrétariat général et le Secrétariat spécialisé du C.C.I.R. représentant le reste (7%).

### 5.2.7 *Normes techniques*

La révision des Normes techniques de la Série « A » est en voie d'achèvement et le Comité espère être en mesure de publier la quatrième édition de ses Normes techniques de la Série « A » dans le courant de l'année 1968.

Le Comité a poursuivi ses études pour incorporer, sous une forme directement utilisable, dans les Normes techniques de l'I.F.R.B. relatives à la propagation des ondes radioélectriques, les renseignements fournis par l'Atlas des caractéristiques ionosphériques du C.C.I.R. (Oslo, 1966).

En ce qui concerne l'examen technique des fiches de notification d'assignation de fréquence aux stations qui utilisent les bandes partagées entre le service spatial et les services de Terre, le Comité a poursuivi son étude des Avis et Rapports pertinents du C.C.I.R. (Oslo, 1966) en vue de déterminer les modifications qu'il convient d'apporter aux Règles de procédure de l'I.F.R.B. Ces travaux sont poussés activement et tout permet de croire qu'ils seront menés à chef dans les premiers mois de 1968.

### 5.2.8 *Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime*

L'I.F.R.B. a présenté, dans le cadre de la préparation technique de la Conférence, plusieurs documents traitant de questions techniques et réglementaires, relatives à la mise en application, en ce qui concerne le service mobile maritime, de certaines dispositions du Règlement des radiocommunications et de ses appendices, ainsi que de résolutions de la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959).

Des membres du Comité ont pris une part active aux travaux de la Conférence, dont le secrétariat technique a été assuré par des fonctionnaires du Secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B. qui ont travaillé en collaboration étroite avec les trois Commissions techniques ainsi qu'avec la Commission de rédaction.

Les Actes finals de la Conférence entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1969. Ils contiennent, entre autres, nombre de dispositions concernant l'introduction progressive de certaines techniques et de nouveaux systèmes ainsi que le remaniement des bandes de fréquences attribuées au service mobile maritime pour tenir compte de l'évolution des conditions d'exploitation dans ce service. Aussi la Conférence a-t-elle, dans ses résolutions, pris des décisions de caractère transitoire dont bon nombre contiennent des directives données à l'I.F.R.B. au sujet des tâches qu'il aura à accomplir pour leur mise en œuvre en collaboration avec les administrations.

### 5.2.9 *Entrée en vigueur de l'Accord régional relatif à l'utilisation, par le service de radiodiffusion, de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966)*

En vue de la mise en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1968, de l'Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion signé à Genève en 1966, le Comité a pris des mesures spéciales pour aider les administrations intéressées à lui notifier les modifications concernant les inscriptions pertinentes du Fichier de référence. A cet effet, chacune de ces administrations a reçu des extraits complets des assignations figurant à son nom dans le Fichier de référence et dans le Plan adopté par la Conférence, ainsi qu'une lettre-circulaire dans laquelle il leur a exposé en détail les mesures à prendre avant l'entrée en vigueur de l'Accord régional pour assurer la mise à jour des dites assignations.

5.2.10 *Mise en œuvre du Plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R) adopté par la C.A.E.R. aéronautiques (Genève, 1966)*

La C.A.E.R. aéronautiques (Genève, 1966) a décidé que ses Actes finals entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967, mais que le nouveau Plan d'allotissement de fréquences (appendice 27 au Règlement des radiocommunications) entrerait en vigueur le 10 avril 1970. Elle avait cependant considéré dans sa Résolution N° Aer 6 que des administrations pourraient décider de mettre en application dans la pratique certaines des dispositions du nouveau Plan avant la date spécifiée pour son entrée en vigueur.

Dans sa lettre-circulaire N° 170 du 7 avril 1967, le Comité a porté à la connaissance des administrations des recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) qui restent dans le cadre et l'esprit de la Résolution N° Aer 6.

Dans sa lettre-circulaire N° 176 du 10 août 1967, le Comité a informé les administrations que les réponses reçues à sa lettre-circulaire N° 170 ne comportaient aucune objection. Le Comité a donc considéré que le Plan d'allotissement de fréquences qui figure à l'appendice 27 au Règlement des radiocommunications peut être mis en application dans la pratique en deux étapes (selon les bandes de fréquences) selon le programme détaillé recommandé par l'O.A.C.I. aux dates suivantes:

- les 18 septembre 1969 et 17 septembre 1970, précédées de mesures préliminaires le 19 septembre 1968.

Le Comité a coopéré étroitement avec le Secrétariat de l'O.A.C.I. dans la préparation de projets de plans régionaux d'assignation de fréquence dans le cadre de l'appendice 27 au Règlement des radiocommunications. En approuvant ces projets le 13 décembre 1967, le Conseil de l'O.A.C.I. a chargé le Secrétaire général de l'O.A.C.I. d'exprimer à l'I.F.R.B. la gratitude du Conseil pour sa collaboration et son assistance à cette occasion.

5.2.11 *Mise en œuvre des Recommandations du Groupe d'experts (Genève, 1963)*

Pour donner suite à la Résolution N° 551 du Conseil d'administration, le Comité a invité les administrations à lui fournir des renseignements sur les progrès accomplis jusqu'à la fin de 1966 ou les progrès qu'elles envisageaient de réaliser dans la mise en application des recommandations du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne le remplacement des émetteurs et récepteurs à double bande latérale par des appareils à bande latérale unique pour les liaisons radiotéléphoniques du service fixe et des services mobiles aéronautique et maritime. Le Comité a condensé et envoyé aux administrations, sous forme de résumés analytiques, les renseignements qui lui sont parvenus à ce sujet. Il a poursuivi l'application de la procédure spéciale d'examen systématique de toutes les assignations de fréquence d'après les recommandations formulées par le Groupe d'experts. Pour donner suite aux Résolutions N°s 570 et 592 du Conseil d'administration, il a également poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la publication d'un « Manuel sur les techniques recommandées pour améliorer l'utilisation et réduire l'encombrement des ondes décimétriques ».

5.2.12 *Travaux préparatoires au cycle d'études de 1968 sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques*

Le Comité prépare actuellement un cycle d'études qui se tiendra à Genève du 28 octobre au 8 novembre 1968. Les administrations en ont été informées dans la lettre-circulaire N° 182 de l'I.F.R.B., en date du 30 novembre 1967.

5.2.13 *Radiodiffusion dans la Zone tropicale en Afrique*

Dans sa Résolution N° 497, le Conseil d'administration a invité l'I.F.R.B. à étudier, de concert avec les administrations des pays d'Afrique, la façon dont elles utilisent les bandes de fréquences comprises entre 2300 et 5060 kHz pour leur Service de radiodiffusion dans la Zone tropi-

cale, en vue de proposer les bases d'un plan d'assignation de fréquence des bandes dont il s'agit aux stations africaines de radiodiffusion.

A cette fin, le Comité a proposé aux administrations des pays africains une méthode selon laquelle il publierait à intervalles réguliers, sous forme de graphiques, l'état des assignations de fréquences aux stations de radiodiffusion dans la Zone tropicale en Afrique qui sont inscrites dans le Fichier de référence. La première version de cette publication intitulée « Schéma d'utilisation des fréquences par le service de radiodiffusion dans la Zone tropicale en Afrique » a été adressée aux administrations intéressées, lesquelles ont été invitées à examiner les inscriptions qui y figurent à leur nom, à modifier ou à biffer celles d'entre elles qui ne reflètent pas l'utilisation effective des fréquences, et à renvoyer à l'I.F.R.B. un exemplaire du Schéma ainsi amendé. Les administrations des pays africains ont réagi favorablement à la proposition du Comité. Une nouvelle version révisée du Schéma d'utilisation des fréquences est en cours de préparation. Le Comité espère que cette publication périodique présentera de l'intérêt pour les administrations et qu'elle permettra d'améliorer les conditions d'utilisation des fréquences des bandes dont il s'agit en vue de l'évolution ultérieure du Schéma vers un plan pour le service de radiodiffusion dans la Zone tropicale en Afrique.

#### 5.2.14 *Visites et stages de fonctionnaires des administrations auprès de l'I.F.R.B.*

Au cours de l'année 1967, de nombreux représentants de diverses administrations sont venus à l'I.F.R.B. pour s'entretenir et s'informer des procédures utilisées pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence et pour obtenir des conseils sur l'assignation de fréquences aux services relevant de leurs administrations.

#### 5.2.15 *Coopération technique*

Le Comité s'est tenu en étroit contact en 1967 avec le Secrétariat général pour la mise en œuvre des projets de coopération technique des Nations Unies, y compris ceux du Fonds spécial. En collaboration avec d'autres membres du Comité, le Président et le Vice-Président ont participé à l'examen des candidatures et, par l'intermédiaire du Comité de coordination, ils ont présenté dans chaque cas des recommandations au Secrétaire général en vue de l'établissement d'une liste restreinte de candidats les plus qualifiés parmi lesquels les pays intéressés procèdent eux-mêmes au choix définitif. Le Comité étudie les rapports périodiques et les rapports définitifs des experts, puis adresse ses observations au Secrétaire général en vue de toute mesure susceptible d'être prise dans chaque cas particulier. Des représentants du Comité ont également siégé au Comité permanent de la Coopération technique.

#### 5.2.16 *Divers*

En plus de ses 52 circulaires hebdomadaires, le Comité a adressé aux administrations 24 lettres-circulaires et 2 télégrammes-circulaires concernant des études spéciales et il a établi, aux fins de publication, un certain nombre de listes et nomenclatures internationales des fréquences et de documents connexes. Conformément à la Convention et au Règlement des radiocommunications, des membres du Comité ont participé, soit comme représentants de l'Union, soit comme représentants de l'I.F.R.B., à 17 conférences ou réunions des organisations internationales dont les activités en matière d'utilisation des fréquences sont étroitement liées à celles du Comité.

### 5.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.)

#### *Publication des résultats de la XI<sup>e</sup> Assemblée plénière (Oslo, 1966)*

En 1967, le Secrétariat du C.C.I.R. a consacré une grande partie de son temps et de ses efforts à la publication des six volumes contenant les résultats de la XI<sup>e</sup> Assemblée plénière de ce Comité.

Au cours de l'année, les cinq volumes contenant les textes de caractère technique ont été publiés en français et en anglais, ainsi qu'un certain nombre de rapports séparés. Le manuscrit de l'édition espagnole de ces volumes a été établi et envoyé à Madrid où ils seront imprimés. C'est la participation de l'Administration espagnole aux travaux relatifs à cette édition qui a rendu matériellement et financièrement possible la publication desdits volumes.

A la fin de 1967, il ne restait à effectuer que quelques travaux préparatoires à la publication du Volume VI, consacré à des textes de caractère plus général, et à celle d'un petit nombre de rapports séparés. Ces travaux seront sans doute achevés au début de 1968 pour les éditions française et anglaise, un peu plus tard pour l'édition espagnole.

### *Manuels*

La XI<sup>e</sup> Assemblée plénière a décidé de publier un manuel relatif au contrôle international des émissions et un autre consacré à la radiodiffusion tropicale.

Le Secrétariat du C.C.I.R. a été chargé de recueillir les matériaux à inclure dans le manuel sur le contrôle international des émissions et, en collaboration avec les dix-neuf administrations qui avaient accepté de fournir ces matériaux, de les publier sous une forme appropriée. Les travaux sont maintenant assez avancés, les premiers chapitres du manuel paraîtront sous peu sous forme de feuillets amovibles. Les chapitres suivants seront publiés au fur et à mesure que la teneur en sera communiquée au Secrétariat.

Les travaux relatifs au manuel de radiodiffusion tropicale ont été confiés à un Groupe de travail international spécialement constitué à cet effet et présidé par M. S. S. Aiyar (Inde). D'après ce qu'ont déjà annoncé différentes administrations, la documentation dont disposera le Groupe de travail sera très importante.

Enfin, à l'issue du cycle d'études sur les radiocommunications organisé par le Secrétariat du C.C.I.R., il a été décidé que les questions traitées lors de ce cycle feraient l'objet d'un manuel. On a pensé que cet ouvrage présenterait un intérêt particulier pour les pays nouveaux ou en voie de développement et pour les experts de la Coopération technique.

### *Réunion spéciale de la Commission d'études XIII (Service mobile)*

Comme l'avait proposé la XI<sup>e</sup> Assemblée plénière, la Commission d'études XIII a tenu une réunion spéciale à Genève du 17 au 28 avril 1967 pour examiner certains textes de caractère technique adoptés à Oslo, en vue de faciliter les travaux de la Conférence maritime dont la convocation était prévue pour la fin de l'année 1967.

Un certain nombre de propositions ont été adoptées et transmises à la Conférence maritime, dont les principales portaient sur les questions suivantes:

#### a) *Système d'appel sélectif*

Après de longues discussions, et tout en décidant qu'il convenait de poursuivre l'étude d'autres types de systèmes d'appel sélectif, la Commission d'études XIII a adopté un projet d'Avis concernant un système d'appel sélectif séquentiel à une seule fréquence (S.S.S.F.) destiné à répondre aux besoins actuels et urgents des administrations. Le projet en question, repris par la Conférence maritime, a été inclus dans ses Actes finals et forme le nouvel appendice 20C au Règlement des radiocommunications.

#### b) *Systèmes à bande latérale unique*

La Commission a poursuivi l'examen du mode d'exploitation à bande latérale unique et onde porteuse supprimée (classe d'émission A3J), en tenant notamment compte du besoin de signaux supplémentaires, tels que les signaux à onde porteuse réduite, pour l'établissement des communications entre les stations côtières et les stations de navire. Les travaux effectués à ce sujet ont été très utiles à la Conférence maritime.

c) *Réduction de la largeur des voies dans la bande d'ondes métriques attribuée au service mobile maritime*

La Commission d'études XIII a proposé l'étude d'une nouvelle Question et a également décidé d'étudier les problèmes éventuellement causés par la réduction de l'espacement entre voies adjacentes. Elle a admis que la Conférence maritime déciderait de réduire de 50 à 25 kHz l'espacement entre voies. Cette Question a été officiellement adoptée ultérieurement, selon la procédure du numéro 190 de la Convention de Montreux. Les travaux préliminaires de la réunion ont abouti à l'adoption de la Résolution N° MAR 14 de la Conférence maritime.

*Cycle d'études sur les radiocommunications*

Pour donner suite à la Résolution N° 34 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965), un cycle d'études sur les radiocommunications a été organisé du 6 au 17 novembre 1967, au siège de l'Union, par le Secrétariat du C.C.I.R.

Les deux semaines de travail ont été essentiellement consacrées à des conférences données par le personnel technique du C.C.I.R. sur les principes fondamentaux des radiocommunications: propagation, bruits, modulation, etc. Ces conférences ont été suivies d'une série d'exposés sur l'application des principes aux différents services, tels que le service fixe, le service mobile et le service spatial. Chaque exposé consacré à un service était suivi d'un débat sur les méthodes de planification applicables à ce service.

Outre ces conférences et exposés, le Secrétariat du C.C.I.R. a organisé un certain nombre de démonstrations et de visites d'installations techniques. Les participants ont ainsi pu visiter la station terrienne de réception de données météorologiques et la station de réception à ondes décamétriques de Radio-Suisse à Colovrex, ainsi que la station suisse de télévision et de faisceaux hertziens de la Dôle. On leur a montré la calculatrice électronique de l'U.I.T. en leur indiquant comment on l'utilise pour résoudre certains problèmes de radiocommunications. On leur a également montré comment s'effectue l'enregistrement d'émissions stéréophoniques de radiodiffusion.

Enfin, grâce à l'obligeance des Missions permanentes de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis à Genève, les participants ont assisté à la projection de films sur les systèmes de radiocommunications respectivement établis au moyen des satellites Molnya et Early Bird.

Conformément au désir exprimé dans la Résolution N° 34 de Montreux, le cycle d'études était principalement destiné à des ingénieurs et à des techniciens des pays nouveaux ou en voie de développement. On doit cependant signaler à cet égard que les représentants de ces pays ne formaient que la minorité des 50 participants. Les autres participants, venant de pays que l'on peut considérer comme développés, désiraient approfondir leurs connaissances des travaux du C.C.I.R., surtout dans des domaines étrangers à leur sphère habituelle d'activité.

On s'efforcera de faire en sorte que les cycles d'études organisés dans l'avenir par l'Union soient davantage suivis par des participants en provenance des pays nouveaux et en voie de développement. Une enquête détaillée récemment effectuée auprès des administrations au sujet de leurs besoins en matière d'organisation des cycles d'études sera mise à profit à cette occasion.

*Utilisation de la calculatrice électronique de l'U.I.T.*

Comme cela était déjà mentionné dans le rapport pour l'année 1966, le Conseil d'administration, dans sa Résolution N° 593, a invité les Directeurs des C.C.I. à dresser un catalogue des problèmes de télécommunications scientifiques, techniques et d'exploitation dont la solution pourrait être améliorée ou accélérée par l'application du calcul électronique. Une première liste a été présentée au Conseil d'administration par le C.C.I.R. en 1967. Les détails des diverses études entreprises ou envisagées par le C.C.I.R. ont été fournis à la 23<sup>e</sup> session du Conseil d'administration. Il est évident que la capacité de la calculatrice actuelle de l'Union sera insuffisante si l'on doit traiter à intervalles réguliers les résultats de certaines études (par exemple des études relatives au Rapport 340: Atlas des caractéristiques ionosphériques).

*Préparation des réunions intérimaires des Commissions d'études*

D'après les directives données par le Conseil d'administration au cours de sa 22<sup>e</sup> session, et après avoir consulté les rapporteurs principaux et les membres des différentes Commissions d'études du C.C.I.R. sur la convocation de réunions intérimaires, le calendrier suivant a été établi:

Commissions d'études X (Radiodiffusion), XI (Télévision) et XII (Radiodiffusion tropicale)	Palma de Majorque 29 avril — 10 mai 1968
Commissions d'études V (Propagation à la surface de la terre et dans les régions non ionisées de l'atmosphère), VI (Propagation ionosphérique), VII (Fréquences étalon et signaux horaires) et VIII (Contrôle international des émissions)	Boulder (Colorado) 9 juillet — 7 août 1968
Commissions d'études IV (Systèmes spatiaux), IX (Faisceaux hertziens), XIII (Service mobile) et C.M.T.T. (Commission d'études mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. pour les transmissions télévisuelles)	Genève 4 septembre — 8 octobre 1968
Commissions d'études I (Emetteurs), II (Récepteurs), III (Systèmes utilisés dans le service fixe) et XIV (Vocabulaire)	Genève 9-25 octobre 1968

A la date du présent rapport, on compte 120 documents préparatoires à ces réunions intérimaires, dont 75 pour la réunion de Palma. Il faut s'attendre à ce que ce nombre s'accroisse à mesure que s'approcheront les dates des réunions.

5.4 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE  
ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.)

1. *Travaux des Commissions en 1967*

L'activité des Commissions d'études (COM), des Commissions du Plan, des Groupes de travail (GT) et des Groupes autonomes spécialisés pour l'assistance technique (GAS) a été particulièrement intense en 1967, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après, qui donne la liste des réunions, avec leurs dates, lieux et objets.

Date	Objet de la réunion	Lieu
16-20 janvier	GAS 4 (Sources primaires d'énergie)	Genève
16-20 janvier	GT XIII/2 (Etudes théoriques statistiques de trafic)	Genève
23-27 janvier	GT XIII/3 (Plan d'acheminement)	Genève
23 janv.-8 fév.	Plan Afrique	Addis Abeba
30 janv.-2 fév.	GT Câble ouest-africain	Addis Abeba
30 janv.-7 fév.	GT XIII/4 (Surveillance de l'exploitation et de la maintenance)	Genève
8-14 février	GAS 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève
15-24 février	GT de la COM Sp.A (Jonction et réponse automatique)	Genève
27 fév.-3 mars	GT de la COM Sp.A (Maintenance)	Genève

Date	Objet de la réunion	Lieu
6-17 mars	GT XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Genève
3-7 avril	GT COM XII (Laboratoire)	Genève
3-10 avril	COM V (Protection contre les dangers et les perturbations électromagnétiques)	Lisbonne
6-14 avril	GT XIV/1 (Appareils fac-similé) et GT XIV/2 (Mire et Définitions)	Genève
11-14 avril	GT COM V/COM VI (Manuel Protection contre la foudre)	Lisbonne
17-21 avril	COM VI (Protection et spécification des enveloppes des câbles et des poteaux)	Lisbonne
17-26 avril	COM IX (Transmission télégraphique)	Paris
8-19 mai	GT II/2 (Instructions sur le service international)	Paris
16-26 mai	GT II/3 (Règlement téléphonique)	Paris
16-26 mai	Groupe de rédaction du Tome IV du Livre Bleu	Copenhague
29 mai-13 juin	GT pour la revision du Règlement télégraphique	Genève
5-16 juin	GT II/1 (Comptabilité internationale en service semi-automatique et automatique)	Karlsruhe
6-9 juin	GT pour la revision du Règlement sur la photo-télégraphie	Genève
7-16 juin	GAS 3 (Comparaison économique et technique des systèmes de transmission)	S. Francisco
12-16 juin	GT de la IV <sup>e</sup> COM pour les C.M.I.	Genève
14-16 juin	COM X (Commutation télégraphique)	Genève
19-23 juin	COM XIV (Transmission et équipements télégraphiques fac-similé)	Genève
21-30 juin	GAS 1 (Réseaux automatiques nationaux)	Tokyo
26-30 juin	GT de la COM XV (Systèmes à 12 MHz et Petites paires coaxiales)	Genève
3-12 juillet	COM XI (Commutation et signalisation téléphoniques)	Tokyo
6-12 juillet	GT XIII/1 (Facteurs humains)	Tokyo
13-21 juillet	COM XIII (Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques)	Tokyo
24-26 juillet	COM Sp. B (Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique)	Tokyo
14-26 septembre	Réunion mixte COM IV/COM XIII (Revision des principes directeurs concernant la maintenance des circuits semi-automatiques)	Genève
25 sept.-6 oct.	COM XV (Systèmes de transmission)	Lisbonne
27 sept.-3 oct.	GT IV/3 (Programme de maintenance)	Genève
4-10 octobre	GT IV/1 (Maintenance des circuits catégorie B)	Genève
10-23 octobre	COM XII (Qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques)	Genève
17-27 octobre	GAS 2 (Réseaux locaux)	Genève
24-26 octobre	GT COM XIV (Définitions)	Genève
24-31 octobre	COM XVI (Circuits téléphoniques)	Genève
30 oct.-15 nov.	Réunion mondiale du Plan	Mexico
6-10 novembre	GT IV/4 (Qualité du réseau international)	Genève
13-16 novembre	GT IV/2 (Equipements de mesure)	Genève

Date	Objet de la réunion	Lieu
17-24 novembre	COM IV (Maintenance des lignes, circuits et chaînes de circuits)	Genève
20 nov.-1 <sup>er</sup> déc.	GT XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Florence
27 nov.-12 déc.	COM Sp. A (Transmission de données)	Genève
13 déc.-15 déc.		
6-15 décembre	GAS 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève

51 réunions ont été tenues au total en 1967, avec un total de 461 jours (40 réunions et 278 jours en 1966).

## 2. Principaux résultats des travaux des Commissions d'études

Les principaux résultats de ces réunions, groupés par grands domaines d'activité, sont mentionnés ci-dessous.

### 2.1 Technique télégraphique

Les Commissions VIII, IX et X ont notamment étudié l'utilisation d'un second alphabet normalisé (Alphabet N° 5), la création de voies télégraphiques pour 200 bauds et peut-être plus, la revision des réseaux télégraphiques avec commutation (ou la constitution de nouveaux réseaux). Toutes ces questions nouvelles sont une conséquence du développement rapide des transmissions de données.

### 2.2 Exploitation télégraphique

La revision du Règlement télégraphique, en vue de son allègement par transfert de dispositions dans les Avis du C.C.I.T.T., a été, avec l'étude du système de comptes transférés, l'objet principal de l'activité de la Commission I en 1967.

### 2.3 Transmission de données

Les études de la Commission spéciale A, dont certaines ont été entreprises en collaboration avec l'I.S.O., ont porté notamment sur les points suivants, dont il est inutile de souligner l'importance:

- format normalisé pour les signaux de l'Alphabet N° 5
- normalisation de la jonction des modems, pour tenir compte de l'appel et de la réponse automatiques
- adoption d'un nouveau débit binaire (2400 bits par seconde)
- transmission parallèle des signaux pour données
- systèmes de protection contre les erreurs
- appel et réponse automatiques entre équipements de communication pour données
- utilisation de circuits à large bande, correspondant à un groupe primaire
- organisation de la maintenance pour les transmissions de données.

De plus, les perspectives à moyen et à long terme des réseaux pour transmission de données et les questions posées par l'intégration éventuelle dans les mêmes réseaux de la télégraphie, de la téléphonie et des données ont fait l'objet d'échanges de vues préliminaires qui risquent d'avoir une influence décisive sur l'évolution prochaine des télécommunications.

## 2.4 *Transmission téléphonique*

### a) *Intégration des satellites de télécommunications au réseau téléphonique international*

La Commission XII, après de nouvelles études, a proposé de conserver tel quel l'Avis actuel sur le temps de propagation admissible dans une communication internationale, lorsqu'il existe des sources d'écho et que l'on utilise des supprimeurs d'écho.

La Commission XVI a étudié les conséquences des limites fixées pour le temps de propagation, en ce qui concerne l'établissement de communications téléphoniques par un satellite à haute altitude, dans le cadre du Plan d'acheminement du C.C.I.T.T.

La Commission XV a préparé la spécification de supprimeurs d'écho améliorés, qui devront être utilisés sur les circuits à grand temps de propagation et seront aussi utilisables sur les circuits à temps de propagation modéré.

### b) *Spécification des systèmes de transmission*

La Commission XV a poursuivi ses travaux sur les caractéristiques des systèmes de transmission analogique utilisant notamment des câbles sous-marins ou des câbles terrestres à paires coaxiales. Elle a commencé à étudier les systèmes de transmission numérique (anglais: digital) à modulation codée par impulsions (MCI). De tels systèmes sont déjà employés dans divers pays, surtout pour procurer des circuits à courte distance, et le C.C.I.T.T. devra émettre des recommandations permettant dans l'avenir l'interconnexion de tels systèmes sur la base des signaux numériques et même leur emploi dans les futurs réseaux où les fonctions de transmission et de commutation seront intégrées. Il s'agit d'une question déjà évoquée à la fin du paragraphe 2.3, qui risque de modifier profondément la technique des télécommunications.

## 2.5 *Exploitation et signalisation téléphoniques*

### a) *Exploitation et tarification*

Au cours de l'année 1967, trois groupes de travail constitués par la Commission II ont effectué la première partie de leur tâche:

- Groupe de travail II/1 — Simplification des comptes internationaux en cas d'exploitation semi-automatique et automatique et augmentation de l'efficacité du réseau automatique mondial;
- Groupe de travail II/2 — Revision des Instructions pour le Service international et le Service intercontinental pour les fonder en une seule Instruction comportant toutes les simplifications désirées en ce qui concerne les modalités d'exploitation;
- Groupe de travail II/3 — Revision du Règlement téléphonique et en particulier allègement de celui-ci pour atteindre les objectifs fixés par la Résolution N° 36 de la Conférence de plénipotentiaires.

### b) *Exploitation automatique*

Les Groupes de travail de la Commission XIII ont étudié les questions suivantes:

- incidence des facteurs humains sur l'exploitation internationale automatique;
- recommandations concernant le calcul du nombre des circuits à exploitation automatique en se basant sur les études théoriques statistiques du trafic;
- mise à jour des règles pour le « Plan mondial d'acheminement », compte tenu de l'utilisation de techniques nouvelles, en particulier de l'incidence des communications par satellites;
- problèmes de maintenance et de surveillance de l'exploitation (en collaboration avec la Commission IV).

### c) *Signalisation*

La Commission XI et son Groupe de travail ont poursuivi activement l'étude du nouveau système de signalisation N° 6 utilisant des signaux du type « transmission de données » transmis

sur une voie de signalisation séparée commune à tous les circuits de conversation, avec comme objectif la normalisation de ce système par la IV<sup>e</sup> Assemblée plénière.

Des études ont été menées parallèlement en vue d'améliorer la signalisation entre enregistreurs des systèmes Nos 4 et 5. Une solution a été retenue seulement pour le système N° 5 dont la forme améliorée prendrait le nom de système 5 bis.

Dans l'état actuel de ses travaux, la Commission XI ne propose pas de normaliser le système multifréquence dit « Système de Berne » utilisé par un certain nombre d'administrations, mais simplement d'en publier les caractéristiques essentielles dans la partie documentaire des ouvrages du C.C.I.T.T.

D'autre part, le code de signalisation à fréquences vocales pour les appareils téléphoniques à clavier a pu être complètement normalisé.

### 2.6 *Maintenance de la transmission*

En 1967, la Commission IV

- a approuvé la spécification finale de l'équipement automatique de mesure désigné par « Equipement N° 1 » et a continué ses études en vue de la spécification future d'un équipement plus puissant;
- a continué son enquête sur la stabilité du réseau;
- a procédé à l'analyse de l'enquête sur la qualité de transmission des communications établies par sélection directe;
- a rédigé des avis pour la maintenance des communications établies par satellite;
- a rédigé de nouveaux avis de maintenance pour tenir compte des transmissions de données;
- a révisé, en liaison avec l'Union Européenne de Radiodiffusion, les avis pour la maintenance des transmissions pour radiodiffusion sonore.

### 2.7 *Protection*

Les Commissions V et VI ont continué leurs travaux sur la protection des lignes de télécommunication.

La préparation d'un manuel sur la maintenance des câbles pressurisés a été entreprise; les questions posées par l'introduction des matières plastiques dans l'isolant des conducteurs, les enveloppes et les revêtements protecteurs ont été examinés.

Les Commissions V et VI ont continué leur travail commun pour l'édition d'un manuel pour la protection des lignes contre les coups de foudre.

### 2.8 *Moyens d'expression*

En liaison avec la C.E.I., la Commission VII a continué ses travaux sur les symboles graphiques pour les télécommunications.

Les traductions en vue d'une édition multilingue du Répertoire des Définitions de l'U.I.T. sont encore entre les mains des administrations.

## 3. *Plan de développement des réseaux de télécommunications*

La Commission régionale du Plan pour l'Afrique a siégé à Addis Abeba au début de 1967. Les résultats de cette réunion, publiés dans l'ouvrage « Plan d'Addis Abeba 1967 » sont déjà connus des administrations. Il est pourtant utile de rappeler que, pour la première fois, un plan rationnel d'artères modernes, avec points de concentration du trafic judicieusement placés, a pu être établi par l'ensemble des liaisons inter-africaines. D'autre part, d'intéressantes études de tarification ont été entreprises.

La Commission mondiale du Plan s'est réunie à Mexico, en octobre 1967. Elle a établi les prévisions de circuits entre régions (pratiquement entre continents) pour les années 1970 et 1975.

En prévision du développement de l'exploitation automatique ou semi-automatique intercontinentale, elle a étudié les méthodes à utiliser dorénavant pour le calcul des circuits internationaux pour tenir compte du transit et de l'influence des décalages horaires.

La répartition des circuits intercontinentaux entre satellites et câbles sous-marins a été discutée, mais les administrations ne se sont pas engagées dans des décisions formelles; il a été rappelé qu'en règle générale un seul satellite devait intervenir sur une communication établie par voie spatiale.

La réunion a révisé la liste des CT1, CT2, CT3 en fonction des amendements apportés au plan général d'acheminement et décidé qu'à l'avenir les statistiques de trafic international seraient établies de pays à pays, et non plus de zone à zone.

Les plans de numérotage pour le service téléphonique et le service télex ont fait l'objet d'amendements et de compléments.

Le livre du Plan mondial est sorti d'imprimerie en avril 1968.

#### 4. *Questions intéressant les pays en voie de développement*

En plus des travaux effectués dans ce domaine par les diverses Commissions d'études et les Commissions du Plan, les Groupes autonomes spécialisés (GAS), chargés de rédiger des manuels documentaires pour les pays en voie de développement, ont poursuivi leur activité comme il est dit ci-après.

##### 4.1 *Réseaux automatiques nationaux*

Le Groupe autonome spécialisé 1 a pu achever le travail de rédaction de la seconde partie de son Manuel: bâtiments, énergie, installations des équipements de commutation, etc.

##### 4.2 *Réseaux locaux*

Le Groupe autonome spécialisé 2 a terminé, en novembre 1967, la rédaction du Manuel sur les réseaux locaux.

##### 4.3 *Comparaison économique et technique des systèmes de transmission*

Le Groupe autonome spécialisé 3 a établi le plan détaillé de son Manuel et donné des instructions aux rédacteurs qui sont en train de rédiger des projets pour le texte définitif de ce manuel.

##### 4.4 *Sources primaires d'énergie*

Le Groupe autonome spécialisé 4 a terminé l'établissement du plan de son Manuel et examiné des textes pour les différents chapitres; la rapidité du développement technique dans certains domaines de cette question a posé au Groupe des problèmes difficiles.

##### 4.5 *Conditions économiques et développement des télécommunications*

Le Groupe autonome spécialisé 5 a terminé la rédaction de l'ouvrage intitulé « Etudes économiques des télécommunications sur un plan national ».

#### 5. *Changements intervenus dans les Commissions et au Secrétariat*

M. L. Dia (Sénégal) est devenu Rapporteur principal de la Commission du Plan pour l'Afrique, M. Ingidayehu Girmaw étant Vice-Rapporteur principal. M. Vasudevan, Rapporteur principal de la Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie, ayant quitté l'Administration de l'Inde, c'est M. S. Fujiki (Japon) qui assume provisoirement la présidence de cette Commission.

Au Secrétariat du C.C.I.T.T., M. Lock (Australie), ingénieur P. 3 au Département du Plan, démissionnaire, a été remplacé par M. Malek Asghar (Afghanistan) provenant du Département « Maintenance et protection »; M. Bailod (Suisse) a remplacé M. Malek Asghar au poste P.2 de ce dernier département. M. Okabe (Japon) a été nommé au poste P. 3 créé en 1967 pour les transmissions de données. M. Dunne (Irlande) a été désigné pour remplacer M. Okabe dans son poste antérieur.

6. *Programme des réunions pour 1968*

A titre documentaire, le projet de programme de réunions pour la partie de l'année 1968 avant la IV<sup>e</sup> Assemblée plénière est donné ci-après. Le programme des réunions pendant la IV<sup>e</sup> Assemblée plénière se trouve dans le rapport sur la préparation de cette Assemblée.

Date ou durée prévues	Objet de la réunion	Lieu prévu
15-19 janvier	GT II/2 (Instruction sur le service international)	Genève
22-26 janvier	GT II/3 (Règlement téléphonique)	Genève
29 janv.-2 fév.	GT II/4 (Transmissions télévisuelles internationales)	Genève
5-16 février	GT II/1 (Comptabilité internationale en service semi-automatique et automatique)	Genève
19-23 février	GT IV/5 (Consignes de maintenance pour les nouveaux systèmes)	Genève
26-27 février	GT XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Genève
26 fév.-1 <sup>er</sup> mars	COM Sp.C (Bruits)	Genève
4-8 mars	GT de la COM XV pour la Question 10 et pour les petites paires coaxiales	Genève
4-8 mars	GT « Maintenance automatique télégraphique »	Genève
11-15 mars	GT de la COM XV pour la Question 33	Genève
18-22 mars	COM VII (Définitions et symboles)	Genève
18-29 mars	GT pour la révision du Règlement télégraphique	Genève
1 <sup>er</sup> -5 avril	COM I (Exploitation et tarification télégraphiques)	Genève
22 avr.-3 mai	Groupe de rédaction du Tome IV	Genève
6-10 mai	Groupe de rédaction du GAS 3	Genève
6-10 mai	GT XIII/1 (Facteurs humains)	Genève
20-31 mai	GT XIII/4 (Surveillance de l'exploitation et de la maintenance)	Bruxelles
6-7 juin	COM III (Principes généraux de tarification)	Genève
10-21 juin	COM II (Exploitation et tarification téléphoniques)	Genève
24-27 juin	Réunion des Rapporteurs principaux et Vice-rapporteurs principaux	Genève
1 semaine ?	GT de la COM IV pour la signalisation entre équipements automatiques de mesure	Genève
1 semaine ?	GAS 4 (Sources primaires d'énergie)	Genève
quelques jours	GT pour les définitions pour les transmissions de données	Genève
23 sept.-11 oct.	IV <sup>e</sup> Assemblée plénière — Réunions de Commissions d'études	Mar del Plata
14-25 octobre	IV <sup>e</sup> Assemblée plénière proprement dite	Mar del Plata

## 6. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

### 6.1 Remarques générales sur les activités déployées durant l'année 1967

Au cours de l'année 1967, l'Union a fourni aux pays en voie de développement une assistance technique d'une valeur totale de 4.849.482 dollars des Etats-Unis, sous forme de missions d'experts (208), d'octroi de bourses d'études (222) et de livraison de matériel (pour un montant de 1.206.645 dollars des Etats-Unis).

Durant cette même année, les trois objectifs principaux des activités de l'Union dans le domaine de l'assistance technique sont restés les suivants :

a) *Avancement du développement des réseaux de télécommunications en Afrique, en Asie et en Amérique latine, l'accent étant mis sur les réseaux régionaux*

Certains objectifs fixés par les Commissions mondiale et régionales du Plan de l'U.I.T. ont donné lieu à des travaux qui sont confiés aux missions régionales de l'U.I.T. en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ainsi qu'aux experts en poste dans des pays de l'Amérique centrale et de la région des Caraïbes. Pour l'exécution de ces tâches, l'U.I.T. a collaboré étroitement avec les Commissions économiques des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A.) et pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), de même qu'avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), en exécution des dispositions de la Résolution N° 615 prise par le Conseil d'administration à sa 22<sup>e</sup> session. Ces efforts conjoints, dans les trois régions intéressées, conduisent progressivement à une action concertée en faveur du développement des réseaux mondiaux de télécommunications. En Afrique et en Amérique latine plus spécialement, un très gros travail de recherche préliminaire a été effectué en vue des études de pré-investissement qui seront entreprises dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement.

b) *Renforcement des services techniques et administratifs de télécommunications dans les pays en voie de développement*

Environ 30% des experts qui ont rempli des missions au service de l'U.I.T. pendant l'année 1967 ont aidé les administrations de pays bénéficiaires soit à titre consultatif, soit en qualité de fonctionnaires OPAS \* recrutés dans le cadre du Programme d'assistance opérationnelle. Cette aide a porté sur des questions d'ordre administratif et sur des problèmes se rapportant à l'organisation et à la technique des télécommunications.

c) *Développement des ressources humaines nécessaires en matière de télécommunications*

Plus de la moitié des experts en mission pour l'Union en 1967 se sont occupés de la formation professionnelle du personnel des télécommunications dans les pays en voie de développement, en qualité d'organiseurs, de conférenciers ou d'instructeurs. Un grand nombre de ces experts seront remplacés par leurs homologues locaux après l'achèvement des projets exécutés par l'U.I.T. dans le cadre des programmes du Fonds spécial. En vue de préparer ce remplacement, un assez grand nombre de bourses d'études (soit environ 20% des bourses utilisées au cours de l'année) ont servi à des tâches de formation professionnelle. Pour la plupart, ces boursiers ont étudié les méthodes modernes d'enseignement technique, tandis que les boursiers recrutés au titre du secteur

---

\*) OPAS (*OP*erational *AS*sistance) — système régissant la fourniture de personnel d'exploitation et d'exécution, financé par le PNUD (AT). Créé sous le titre OPEX (*OP*erational and *EX*ecutive Personnel), le système a été financé tout d'abord par le Programme régulier des Nations Unies. On emploie maintenant les deux termes, mais OPAS prédomine.

Assistance technique du P.N.U.D. ont complété leurs connaissances professionnelles, indispensables à l'exécution des fonctions qu'ils auront à remplir dans leurs administrations nationales respectives. Il convient de noter également que la formation professionnelle a reçu à elle seule 66% environ de la valeur totale du matériel fourni.

Les dépenses engagées au titre de la formation professionnelle de personnel en 1967 ont atteint 61% du coût total des programmes de l'U.I.T.

## 6.2 *Domaine d'activité*

L'importance croissante de l'assistance donnée en matière de formation professionnelle, déjà marquée au cours des années précédentes, s'est confirmée en 1967. En Afrique et en Amérique latine, des négociations ont été entreprises pour mettre sur pied plusieurs projets multinationaux de formation professionnelle. L'Union s'est chargée en outre d'études préliminaires et/ou de l'établissement de demandes d'assistance pour de nouveaux projets du Fonds spécial dans six pays.

C'est surtout dans les grands domaines de spécialisation suivants que l'on note un accroissement de l'assistance demandée, et fournie, en 1967: radiocommunications, équipements pour la téléphonie et la télégraphie, planification des télécommunications. Cette dernière spécialité est demandée particulièrement par les pays de l'Amérique latine et centrale, en liaison avec l'amélioration des réseaux de télécommunications à l'échelon régional.

## 6.3 *Problèmes qui se sont posés*

Les difficultés déjà rencontrées les années précédentes ont subsisté en 1967, et retardé la mise en œuvre de certains projets. Il s'agissait de la pénurie de candidats qualifiés (du point de vue des connaissances linguistiques et de l'expérience de l'enseignement) non seulement à des postes d'experts dans les domaines très spécialisés des télécommunications, mais encore dans des spécialités plus courantes. Pour ce qui est des pays en voie de développement, la pénurie de personnel de contrepartie s'est révélée aussi aiguë qu'en 1966, quoique des améliorations aient été remarquées pour certains projets.

## 6.4 *Participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.)*

### 6.4.1 *Secteur de l'Assistance technique*

L'année 1967 était la première du programme biennal 1967/68 pour l'élément Assistance technique. La période biennale en cours mettra fin aux opérations fondées sur des périodes de deux ans — une pratique suivie depuis 1961. A partir de 1969, il est prévu d'appliquer une méthode nouvelle appelée « programmation continue », qui a reçu l'approbation de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le programme approuvé initialement pour la période biennale 1967/68 s'élevait à 3.275.088 dollars des Etats-Unis, soit 1.806.812 dollars pour 1967 et 1.468.276 dollars pour 1968; la répartition de ces crédits biennaux par région géographique s'établissait comme suit: 1.326.250 dollars pour l'Afrique, 1.000.899 dollars pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 895.889 dollars pour l'Amérique latine et 52.050 dollars pour l'Europe.

Du fait des modifications apportées par la suite aux programmes et des fonds d'urgence octroyés par l'Administrateur du P.N.U.D., le montant attribué au programme pour 1967 a atteint à la fin de l'année le chiffre de 1.976.862 dollars. D'autre part, les dépenses engagées durant l'année 1967 se sont chiffrées à 1.256.855 dollars. Le solde de 720.007 dollars a été reporté sur l'année 1968 aux fins des programmes à mettre en œuvre.

Conformément au programme approuvé, 66 pays ont reçu une assistance pendant l'année: 23 en Afrique, 15 en Asie et en Extrême-Orient, 23 en Amérique latine et 5 en Europe.

Dix pays ont présenté des demandes urgentes d'aide supplémentaire en 1967; ces demandes ont été acceptées par l'Administrateur du P.N.U.D., en vertu de ses prérogatives en matière de fonds d'urgence.

Durant l'année, 68 experts (y compris 9 fonctionnaires OPAS), recrutés dans 22 pays — dont 6 recevaient eux-mêmes une assistance de l'Union — ont accompli des missions de durée variable dans les pays en voie de développement. Vingt-quatre de ces experts ont travaillé en Afrique, 22 en Asie, 20 en Amérique latine et 2 en Europe. On trouvera des renseignements détaillés sur les missions des experts dans le Tableau 1 de l'Annexe 5.

Au titre du secteur de l'Assistance technique, 104 bourses ont été octroyées en 1967. Ainsi, compte tenu du nombre des bourses octroyées les années précédentes, 212 bourses d'études au total ont été gérées en 1967. Sur ce total, 170 bourses ont été utilisées et les autres seront reportées, aux fins de mise en œuvre, sur les années 1968 et suivantes.

Les dépenses découlant de l'utilisation effective des bourses d'études se sont élevées à 232.404 dollars des Etats-Unis. On trouvera des renseignements détaillés sur les bourses d'études dans le Tableau 2 de l'Annexe 5.

Du matériel d'enseignement a été commandé, au cours de l'année, pour huit pays, à savoir la Bolivie, la Chine, la République Centrafricaine, la Hongrie, l'Iran, le Niger, le Rwanda et la Somalie; ce matériel avait une valeur totale de 103.565 dollars des Etats-Unis, ce qui représente 8,2% des dépenses effectuées en 1967 au titre du secteur de l'Assistance technique.

#### 6.4.2 Assistance opérationnelle

Neuf fonctionnaires OPAS, recrutés dans le cadre de l'Assistance technique, en plus de 7 autres recrutés en vertu des arrangements Assistance technique à titre onéreux/OPAS, ont été détachés dans huit pays différents.

Neuf d'entre eux étaient en service en Afrique, 4 en Asie et 3 en Amérique latine, tous exécutant des tâches de gestion administrative ou d'exploitation, et parfois cumulant ces deux fonctions.

#### 6.5 Secteur du Fonds spécial

L'Union a été l'agent d'exécution pour 20 projets du P.N.U.D. (Fonds spécial), dont quatre étaient des projets nouveaux approuvés par le Conseil d'administration du P.N.U.D. à sa réunion de janvier 1967: création de centres professionnels des télécommunications en Turquie, au Chili et en Arabie Saoudite, et deuxième étape de réalisation du centre professionnel des télécommunications en Malaisie.

Le Tableau 3, figurant ci-après en Annexe 5, donne la liste des projets pour lesquels l'Union était l'agent d'exécution au 31 décembre 1967.

Durant l'année 1967, 106 experts ont été affectés aux projets en cours de réalisation. On trouvera au Tableau 1 de l'Annexe 5 des renseignements détaillés sur ces projets et sur les spécialités des experts qui leur sont affectés.

Il s'est produit une augmentation progressive du nombre des bourses utilisées au titre des projets. Au total, 54 bourses, dont 26 octroyées en cours d'exercice, ont été gérées durant l'année. Le nombre des bourses effectivement utilisées a été de 46, 8 bourses étant reportées sur l'année 1968.

On trouvera dans le Tableau 2 de l'Annexe 5 des renseignements détaillés sur les bourses d'études qui ont été gérées.

Du matériel pour une valeur de 585.360 dollars a été commandé au cours de l'année. Les livraisons de matériel se sont élevées à 1.085.937 dollars; ce dernier chiffre comprend de l'équipement commandé en 1966 et livré en 1967 seulement.

En outre, l'Union a assumé la gestion administrative de 29 employés de la catégorie des services généraux (secrétaires et chauffeurs), engagés sur place au titre de divers projets du Fonds spécial exécutés par elle.

Opérant en collaboration avec les Représentants résidents intéressés, l'Union a étudié les problèmes posés par l'établissement de demandes d'assistance à adresser au P.N.U.D. pour la mise au point de nouveaux projets de formation professionnelle à entreprendre au Brésil, en

Indonésie, en Iran, au Nigeria, au Pakistan et en Syrie, et pour l'extension (Phase II) des projets de centres professionnels des télécommunications existants en Corée et au Soudan.

L'Union a organisé des missions d'experts pour l'exécution d'études préalables à l'établissement de demandes d'assistance, pour l'Indonésie, l'Iran et la Syrie — les deux premiers pays présentant des demandes au titre du secteur de l'Assistance technique. Un Directeur de projet de l'U.I.T. a été en outre détaché durant une brève période en qualité d'expert-conseil auprès de l'Administrateur du P.N.U.D.; il était chargé de participer à l'estimation de la demande présentée par le Pakistan.

Vers la fin de l'année, l'U.I.T. a été avisée par l'Administrateur du P.N.U.D. que celui-ci donnait son avis favorable aux projets intéressant l'Indonésie, le Soudan et le Pakistan, en vue de l'approbation de ces projets par le Conseil d'administration lors de sa session de janvier 1968.

Des études ont été faites également au sujet d'une collaboration éventuelle entre l'U.I.T. et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) relativement aux dispositions à prendre dans le cadre du Projet P.N.U.D./Fonds spécial visant à l'élimination des sauterelles dans les déserts (Desert Locust Project), dont la F.A.O. est l'agent d'exécution, pour l'installation et l'exploitation ultérieure d'un réseau de radiocommunications.

Des études portant sur un nouveau projet ont été faites conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.): il s'agit d'enquêtes de pré-investissement à effectuer en vue de la mise au point d'un réseau intra-africain.

L'Union a collaboré en outre, avec la Banque interaméricaine de développement, à l'établissement d'un projet analogue intéressant la région de l'Amérique latine. La Banque contribuera aux dépenses du projet, dont elle sera l'Agent d'exécution.

Comme on l'a signalé l'année dernière, l'enquête sur les télécommunications du Paraguay s'est achevée à la fin de l'année 1966. Le rapport final sur ce projet, qui comprend un plan directeur à long terme pour le développement des télécommunications, a été établi durant l'année 1967, et la partie technique de ce plan a été soumise aux autorités paraguayennes. Le Gouvernement du Paraguay a fait des démarches en vue d'obtenir de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du plan, puis il a soumis au P.N.U.D. une demande d'assistance technique complémentaire pendant la phase de mise en œuvre du plan.

## 6.6 Programmes d'assistance connexes

### 6.6.1 Assistance technique à titre onéreux

L'année 1967 a vu s'accroître encore la valeur de l'assistance fournie à titre onéreux. Trente-deux experts ont été envoyés en mission dans le cadre de ce programme: 14 ont travaillé dans la République Démocratique du Congo, 8 à Koweït (dont 4 au titre des arrangements Assistance technique à titre onéreux/OPAS), 4 en Libye (dont 3 au titre des arrangements A.T. à titre onéreux/OPAS), 3 en Arabie Saoudite et 3 au Venezuela. De plus, 7 bourses d'études ont été gérées en liaison avec ce programme, à savoir 1 pour Koweït, 1 pour la Libye et 5 pour le Venezuela, comme l'indique le Tableau 2 de l'Annexe 5.

Le coût du programme d'Assistance technique à titre onéreux pour 1967 s'est élevé à 485.131 dollars; ce montant comprend 15.850 dollars pour des fournitures et du matériel commandés pour le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. On trouvera dans le Tableau 1 de l'Annexe 5 des renseignements détaillés sur les missions accomplies au titre des programmes d'Assistance technique à titre onéreux.

### 6.6.2 Experts associés

L'année 1967 a vu la mise au point des arrangements pris par l'Union avec la Suède et le Danemark (semblables à ceux déjà conclus entre les Pays-Bas et l'Union) en vue du recrutement d'experts associés, tandis que des négociations suivaient leur cours avec la République Fédérale

d'Allemagne. Deux experts associés fournis par les Pays-Bas ont été au service de l'Union pendant l'année 1967; ils ont travaillé, l'un au Ghana et l'autre en Iraq, pendant que trois autres experts associés des Pays-Bas (un pour l'Afghanistan et deux pour l'Algérie) et cinq de la Suède (tous destinés à la Malaisie) étaient en voie de recrutement. Ils travailleront sous la direction des experts de l'Union aux Centres U.I.T. de formation professionnelle en télécommunications bénéficiant de l'assistance du P.N.U.D. (Fonds spécial).

La valeur totale de l'assistance fournie au titre de ce programme a été de 14.374 dollars.

### 6.6.3 *Assistance technique en nature*

Dans ce domaine, l'U.I.T. a diffusé en 1967 des renseignements complémentaires sur les possibilités offertes par les pays Membres de l'Union techniquement avancés sous forme de visites et d'enseignement professionnel, et sur les sources de financement et d'investissement pour les projets de télécommunications. Elle a également diffusé des renseignements détaillés sur les différents cours d'enseignement professionnel ouverts aux ressortissants des pays en voie de développement.

On notera avec intérêt qu'un cours a eu lieu à la station terrienne expérimentale installée en Inde. Il s'agit d'un projet de l'U.I.T. bénéficiant de l'assistance du P.N.U.D. (Fonds spécial); le Gouvernement de l'Inde a offert une aide financière aux participants à ce cours venus de l'étranger, afin qu'il puissent subvenir à leurs dépenses quotidiennes durant leur séjour à Ahmedabad.

Pendant l'année 1967, deux cycles d'études ont été organisés par les Administrations des Pays-Bas et de la Suède — le premier sur « les techniques et l'exploitation du service télégraphique public et du service télex » et le second sur « la planification et les projets de réseaux à commutation automatique ». Grâce à l'appui du P.N.U.D. (élément Assistance technique), l'Union a permis à sept boursiers venant de pays en voie de développement de prendre part à ces cycles d'études. Il convient aussi de rappeler l'assistance financière fournie par les autorités suédoises à seize personnes représentant onze pays en voie de développement, qui ont participé au cycle d'études de Stockholm.

Des arrangements ont été pris avec l'Administration du Royaume-Uni en vue de l'organisation d'un cycle d'études sur « la planification et l'exploitation des stations terriennes », qui aura lieu à Londres durant l'année 1968, et dont le programme a été communiqué aux pays Membres de l'Union. En outre, l'U.I.T. a pris contact avec les Administrations du Japon, de l'Espagne et de la Tchécoslovaquie au sujet de cycles d'études qui pourront avoir lieu dans un avenir prochain.

Conformément aux directives données par le Conseil à sa 22<sup>e</sup> session, un questionnaire a été adressé aux Membres de l'Union en vue d'établir quels sont les besoins en matière de cycles d'études, ainsi que les sujets qui devraient y être traités.

### 6.6.4 *Préparation de nouveaux projets pour 1968*

Malgré l'important volume de travail découlant de la mise en œuvre des projets déjà approuvés au titre du Fonds spécial et de l'Assistance technique du P.N.U.D., l'Union — pendant les derniers mois de 1967 — a procédé activement à la préparation de nouveaux projets qui avaient pour objet:

- a) d'accroître l'ampleur des activités de l'U.I.T. en Amérique latine, en Afrique et en Asie, en vue de faciliter la planification et le développement des services internationaux de télécommunications;
- b) d'aider les pays en voie de développement à créer, au titre du Fonds spécial du P.N.U.D., des établissements de formation professionnelle sur une base multinationale, particulièrement en Afrique et en Amérique centrale;
- c) d'organiser un cycle d'études sur « l'administration et la gestion des services de télécommunications », en Afrique également.

En même temps, l'U.I.T. correspondait avec les administrations des télécommunications de pays en voie de développement pour les aider à formuler de nouvelles demandes à présenter au titre de l'élément Assistance technique du P.N.U.D., conformément aux procédures de programmation révisées.

6.7 Par ailleurs, des progrès ont été faits en vue de la mise en pratique, au cours de l'année 1968, des modifications de structure, d'administration et de politique en matière d'Assistance technique, modifications décidées par la Conférence de plénipotentiaires (Résolution N° 29 de la Conférence de Montreux, 1965) et par le Conseil d'administration (Résolution N° 618) et tendant à accroître l'efficacité de l'assistance technique fournie par l'Union.

## 7. L'ADMINISTRATION DE L'U.I.T.

### 7.1 QUESTIONS DE PERSONNEL

7.1.1 Au 31 décembre 1967, l'effectif des divers organismes de l'Union — non compris le personnel engagé à court terme — se répartissait de la manière indiquée dans le tableau ci-après (pour faciliter la comparaison, on a porté entre parenthèses les chiffres correspondant à fin 1966).

TABLEAU 1

*Répartition du personnel (non compris le personnel engagé à court terme)  
entre les divers organismes de l'Union*

Organisme	Fonctionnaires élus	Nombre de contrats		Total
		permanents	de durée déterminée	
Secrétariat général . . . . .	1	200	19	220
I.F.R.B. . . . .	5	115	2	122
C.C.I.T.T. . . . .	1	27	1	29
C.C.I.R. . . . .	1	21	1	23
	8 (13)	363 (333)	23 (39)	394 (385)

7.1.2 Le tableau des effectifs correspondant au budget de 1967 comportait 422 emplois, dont 401 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 12 mises à la retraite, 5 départs à l'expiration du contrat, 14 démissions ou transferts et 4 décès.

7.1.3 L'effectif des fonctionnaires engagés à court terme en 1967 est indiqué dans le tableau ci-après:

TABLEAU 2

*Personnel engagé à court terme*

	Nombre de contrats	Nombre total de journées de travail
Interprètes . . . . .	220	3.468
Ingénieurs . . . . .	2	227
Technicien . . . . .	1	243
Traducteurs/Reviseurs/Procès-verbalistes . . . . .	54	2.086
Archivistes . . . . .	2	97
Administrateur adjoint . . . . .	1	31
Correcteurs d'épreuves . . . . .	4	315
Dessinateurs . . . . .	7	1.086
Secrétaires, commis, comptables . . . . .	64	5.435
Sténo-dactylographes, dactylographes, employés de bureau . . . . .	190	11.160
Mécanographes . . . . .	3	377
Téléphonistes . . . . .	31	344
Ronéotistes, assembleuses . . . . .	58	2.529
Opérateurs (Interprétation simultanée) . . . . .	16	450
Commis de distribution, messagers, veilleurs de nuit . . . . .	55	1.925
	708	29.773

7.1.4 La répartition du personnel selon les grades, dans les divers organismes, est indiquée au Tableau 3. La plupart des emplois figurant dans la colonne « Secrétariat général » appartiennent à des services qui travaillent en fait pour tous les organismes de l'Union (environ 60%) ou sont des emplois du Département de la Coopération technique (environ 20%).

TABLEAU 3

*Répartition du personnel selon les grades*

Grade	Secrétariat général		I.F.R.B.		C.C.I.T.T.		C.C.I.R.		Totaux	
	1		5		1		1		8	
Fonctionnaires élus	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.
D.1	2	—	—	—	1	—	1	—	4	—
P.5	4	—	—	—	2	—	1	—	7	—
P.4	7	2	7	—	1	—	4	—	19	2
P.3	22	4	14	1	4	—	4	—	44	5
P.2	9	2	10	—	5	—	—	—	24	2
P.1	5	1	4	—	3	—	1	—	13	1
G.7	5	1	5	—	—	—	—	—	10	1
G.6	15	—	9	—	2	1	2	—	28	1
G.5	26	1	20	—	6	—	4	1	56	2
G.4	33	1	24	—	2	—	3	—	62	1
G.3	29	3	17	—	1	—	1	—	48	3
G.2	30	3	5	1	—	—	—	—	35	4
G.1	13	1	—	—	—	—	—	—	13	1
	200	19	115	2	27	1	21	1	363	23
<b>Totaux</b>	220		122		29		23		394	

(perm. = permanent; Dur. dét. = durée déterminée)

*Note:* Le Tableau ci-dessus indique le grade des fonctionnaires, compte tenu de ceux qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions.

7.1.5 On trouve dans le Tableau 4 la répartition géographique, telle qu'elle se présentait à la fin de 1967, des fonctionnaires élus et du personnel de l'Union des catégories suivantes: conseillers supérieurs et catégorie professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique), d'une part, personnel affecté à des emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5, d'autre part. (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux autres emplois de la catégorie des services généraux.) Chaque fois que des changements sont intervenus, le chiffre de 1966 figure entre parenthèses à côté du nouveau chiffre. Le nombre des nationalités représentées était de 37 en 1967 (pour 125 personnes) contre 35 en 1966 (pour 124 personnes).

TABLEAU 4

Répartition géographique au 31 décembre 1967

Pays	Fonct. élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	G.7	G.6	G.5	Total
Afghanistan . . . . .					1 (-)	(1)					1
Argentine (Rép.) . . . . .	1			1	1						3
Australie (Commonwealth de l') . . . . .					1						1
Belgique . . . . .					1			1 (-)	(1)		2
Biélorussie (R.S.S. de)				1							1
Bulgarie (Rép. Pop. de)						1 (-)					1 (-)
Canada . . . . .							1				1
Chine . . . . .	(1)			1	1						2 (3)
Corée (Rép. de) . . . . .							1				1
Danemark . . . . .					1						1
Espagne . . . . .					1	3	1	1			6
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	1	1			1						3
France . . . . .	2	1 (2)	3	2	4 (3)	3	(1)	(1)	2	1 (-)	18 (19)
Grèce . . . . .						1 (-)					1 (-)
Inde (Rép. de l') . . . . .	(1)	1	1			2 (1)					4
Iran . . . . .						1					1
Iraq (Rép. de) . . . . .						1 (-)					1 (-)
Italie . . . . .				1	2 (1)	(1)	1				4
Japon . . . . .	1 (-)				2 (1)	1 (2)					4 (3)
Maroc (Royaume du)	1 (-)			1 (-)							2 (-)
Mexique . . . . .						1					1
Norvège . . . . .					1				1		2
Nouvelle-Zélande . . . . .				1							1
Pakistan . . . . .	(1)				1						1 (2)
Paraguay . . . . .					1						1
Pays-Bas (Royaume des) . . . . .							1		1 (-)		2 (1)
Pologne (Rép. Pop. de)	(1)				1						1 (2)
Rép. Arabe Unie . . . . .						1 (-)	(1)				1
Rép. Féd. d'Allemagne				1	2	1	1		1		6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	(1)	1 (-)	1 (2)	2	3 (4)	1	1	1			10 (12)
Suède . . . . .					1	1					2
Suisse (Confédération)			1	3	10 (9)	4 (5)	7	2	3		30
Tchécoslovaque (Rép. Soc.) . . . . .			1		1 (-)	(1)					2
Tunisie . . . . .	1										1
Turquie . . . . .				1							1
U.R.S.S. . . . .	1			1 (-)	1 (-)	1					4 (2)
Yougoslavie (Rép. Soc. Féd. de)					1						1
	8 (13)	4	7 (8)	16 (14)	39 (33)	23	14 (16)	5	8	1 (-)	125 (124)

7.1.6 Au 31 décembre 1967, l'Union administrait 164 experts de la Coopération technique de 27 nationalités différentes (dont 7 n'étaient pas représentées parmi le personnel du siège). Au cours de l'année, les contrats de 23 experts sont venus à expiration, alors que 56 nouveaux contrats ont été accordés. Les contrats d'experts ont représenté un total de 1.821 mois en 1967.

## 7.2 QUESTIONS FINANCIÈRES

Conformément à l'Article 10, numéro 146 de la Convention et à l'Article 46 du Règlement financier de l'Union, le Secrétaire général établit chaque année un rapport de gestion financière qui contient toutes les informations utiles sur l'administration financière et le résultat des comptes de l'année écoulée. Après approbation de ce rapport par le Conseil d'administration, il est communiqué aux Membres et Membres associés. Cependant, afin de donner une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union, le budget de l'année 1967 y compris les crédits additionnels est reproduit en Annexe 2 au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'Article 16 de la Convention de Montreux (1965) et des Articles 2 et 6 du Règlement financier de l'Union, le budget de l'Union comprend les frais afférents, d'une part, aux dépenses récurrentes soit au Conseil d'administration, au Secrétariat général, au Comité international d'enregistrement des fréquences, aux Secrétariats des Comités consultatifs internationaux, aux laboratoires et installations techniques créés par l'Union et, d'autre part, aux conférences de plénipotentiaires, aux conférences administratives mondiales et à toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux.

Le Protocole additionnel I à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) fixe les limites dans lesquelles le Conseil d'administration est autorisé à établir le budget annuel de l'Union. Ces limites sont fixées pour l'année 1967 à 18.125.000 francs suisses pour les dépenses récurrentes et à 2.815.000 francs suisses pour les dépenses des conférences et réunions. Toutefois, le paragraphe 5 du même Protocole additionnel autorise le Conseil d'administration à dépasser ces limites pour tenir compte des augmentations des échelles de traitement, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris des indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées à leur personnel en fonctions à Genève et des fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar qui entraîneraient pour l'Union des dépenses supplémentaires. Le Conseil d'administration est également autorisé à dépasser les limites fixées pour les conférences et réunions si le dépassement peut être compensé par des crédits demeurés disponibles sur une année précédente ou à prélever sur une année future.

Au cours de sa 21<sup>e</sup> session, 1966, et par sa Résolution N° 576, le Conseil d'administration a approuvé les budgets de 1967 s'élevant à :

- 18.593.600 fr.s. au titre des dépenses récurrentes dont
  - 17.742.600 fr.s. couverts par le plafond des dépenses et
  - 851.000 fr.s. hors plafond,
- 2.611.000 fr.s. au titre des conférences et réunions dont
  - 2.313.600 fr.s. couverts par le plafond des dépenses,
  - 109.000 fr.s. hors plafond et
  - 188.400 fr.s. couverts par les crédits budgétaires demeurés disponibles sur l'année 1966,
- 130.000 fr.s. au titre de la préparation d'un projet de Charte constitutionnelle de l'Union,
- 35.000 fr.s. au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T.,
- 1.943.300 fr.s. en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique et
- 1.941.800 fr.s. en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a autorisé le Secrétaire général à fixer le montant de l'unité contributive sur la base de la classification choisie par les Membres et Membres associés, en vertu des dispositions du Protocole additionnel II à la Convention de Montreux, selon lequel les Membres et Membres associés devaient, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1966 notifier au Secrétaire général la classe de contribution qu'ils avaient choisie dans le tableau des classes figurant au numéro 212 de ladite Convention. A la suite du libre choix fait par les Membres et Membres associés de l'Union, le montant de l'unité contributive a été fixé à 43.200 francs suisses sur la base de 470½ unités contributives.

Enfin, conformément aux dispositions de l'Article 16, numéro 230 de la Convention de Montreux (1965), le Conseil d'administration a décidé de fixer à 5.000 francs suisses pour 1967 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions de chacun des comités consultatifs internationaux pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées de toutes contributions.

Au cours de sa 22<sup>e</sup> session et par sa Résolution N° 603, le Conseil d'administration a autorisé l'inscription au budget de 1967 de crédits additionnels. Conformément à cette Résolution, le budget de l'année 1967 a été arrêté aux sommes suivantes:

- 19.069.400 fr.s. au titre des dépenses récurrentes dont
  - 18.076.400 fr.s. couverts par le plafond des dépenses et
  - 993.000 fr.s. hors plafond,
- 3.121.000 fr.s. au titre des dépenses des conférences et réunions dont
  - 2.172.400 fr.s. couverts par le plafond des dépenses
  - 129.000 fr.s. hors plafond et
  - 819.600 fr.s. couverts par les crédits demeurés disponibles sur l'année 1966,
- 130.000 fr.s. au titre de la préparation d'un projet de Charte constitutionnelle de l'Union,
- 35.000 fr.s. au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T.,
- 1.977.400 fr.s. en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique et
- 1.941.800 fr.s. en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Par sa Résolution N° 533, le Conseil d'administration a chargé le Secrétaire général d'appliquer les modifications de la classe de l'indemnité de poste payée aux fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure chaque fois que des modifications sont mises en vigueur aux Nations Unies. L'Office des Nations Unies de Genève ayant payé l'indemnité de poste à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1967 en classe 2, une modification identique a été appliquée aux fonctionnaires de l'U.I.T.

Par sa Résolution N° 505, le Conseil d'administration a autorisé le Secrétaire général à ajuster les traitements de base du personnel de la catégorie des services généraux au fur et à mesure de la mise en vigueur d'ajustements par les Nations Unies pour le personnel de l'Office européen. Cette échelle des traitements ayant été modifiée par les Nations Unies et les institutions spécialisées de Genève rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1967, l'échelle des traitements du personnel de la catégorie des services généraux de l'U.I.T. a donc été modifiée à la même date.

Pour tenir compte de ces deux mesures, le budget de l'Union a, une nouvelle fois, été ajusté et des crédits additionnels pour un total de 148.400 francs suisses pour le budget de l'Union et 15.230 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique ont été ajoutés. Le budget de l'Union pour 1967 au titre des dépenses récurrentes s'élève donc à 19.217.800 francs suisses et au titre des comptes spéciaux de la Coopération technique à 1.992.630 francs suisses.

Au cours de sa 22<sup>e</sup> session et par sa Résolution N<sup>o</sup> 604, le Conseil d'administration a, en outre, approuvé le budget de l'Union pour l'année 1968 de

- 19.442.400 fr.s. au titre des dépenses récurrentes,
- 3.100.000 fr.s. au titre des dépenses des conférences et réunions,
- 230.000 fr.s. au titre de la préparation d'un projet de Charte constitutionnelle de l'Union,
- 35.000 fr.s. au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T.,
- 2.616.400 fr.s. en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique, et
- 2.576.500 fr.s. en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a fixé le montant de l'unité contributive à 45.600 francs suisses sur la base de 471 ½ unités contributives. Le Conseil d'administration a également décidé, par la Résolution N<sup>o</sup> 604, de fixer à 5.000 francs suisses, pour 1968, la valeur annuelle de l'unité aux dépenses des réunions du C.C.I.R. ou du C.C.I.T.T., pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et pour les organisations internationales non exonérées sur une base de réciprocité.

#### *Classification des Membres et Membres associés de l'Union pour la répartition des dépenses de l'Union de l'année 1967*

Conformément aux dispositions de l'Article 16 et du Protocole additionnel I à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965), chaque Membre ou Membre associé devait faire connaître au Secrétaire général, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1966, la classe de contribution choisie par lui dans le tableau des classes de contribution. A la suite de cette consultation, les 129 Membres et 0 Membre associé, que comptait l'U.I.T. au 1<sup>er</sup> juillet 1966, avaient indiqué qu'ils participeraient pour 470 ½ unités contributives aux dépenses de l'Union. Il s'en suivait donc une diminution du nombre d'unités contributives de 86 ½ unités par rapport au nombre d'unités valable sous le régime de la Convention de Genève (1959).

Au cours de l'année 1967 et à la demande du Conseil d'administration, le Secrétaire général s'est adressé à tous les Membres de l'Union ayant abaissé leur classe de contribution lors de l'introduction de la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965), afin qu'ils réexaminent la possibilité de choisir une classe de contribution mieux en rapport avec leurs ressources économiques et augmentent leur participation aux dépenses de l'Union. Malheureusement cette démarche n'a pas eu le succès escompté et aucune demande d'augmentation du nombre d'unités contributives n'a été présentée au Secrétaire général.

A la fin de 1967, l'Union comptait 133 Membres et, 0 Membre associé, contribuant pour un total de 472 ½ unités.

#### *Trésorerie*

La situation des fonds liquides de l'Union a été très bonne en 1967 puisqu'il n'a pas été nécessaire d'avoir recours aux avances de fonds du gouvernement de la Confédération Suisse et qu'il a été possible de maintenir, au cours de toute l'année 1967, des placements à court terme.

#### *Contributions arriérées*

Total des sommes dues au titre des arriérés à la date du 31 décembre 1967 et sommes correspondantes pour les deux années précédentes:

31 décembre 1965 . . . . .	4.044.118,81 francs suisses
31 décembre 1966 . . . . .	4.392.596,50 francs suisses
31 décembre 1967 . . . . .	5.739.456,66 francs suisses

Comme il a déjà été relevé au cours des années précédentes, la situation des sommes dues à l'Union continue à s'aggraver et ceci malgré les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'obtenir le règlement des comptes arriérés ou tout au moins pour arriver avec les débiteurs les plus anciens à un arrangement en vue de l'établissement d'un plan d'amortissement des dettes.

On trouvera dans l'Annexe 6 au présent rapport la situation au 31 décembre 1967 des débiteurs de l'Union.

*Caisse d'assurance de l'U.I.T. et participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs au 31 décembre 1967 dans les différents Fonds et Caisses auxquels sont affiliés les fonctionnaires de l'U.I.T.

	Personnel en activité	Personnel pensionné	Rentes de veuves	Rentes d'orphelins
<i>Fonds de pensions . . . . .</i>	8	18	2	—
<i>Fonds de réserve et des compléments de rentes . . . . .</i>	—	11	3	3
<i>Caisse commune des pensions des Nations Unies</i>				
Personnel de l'Union:				
Participants de plein droit. . .	387	17	6	—
Participants associés . . . . .	2			
Experts de la Coopération technique:				
Participants de plein droit . . .	103	—	1	—
Participants associés . . . . .	53			
<i>Total . . . . .</i>	553	46	12	3

Le rapport de gestion de la Caisse d'assurance de l'U.I.T., qui fait l'objet de la deuxième partie du Rapport de gestion financière pour l'année 1967, donne toutes les informations utiles au sujet des travaux effectués par la Commission de gestion de cette Caisse.

## 8. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### NATIONS UNIES

#### *Généralités*

Outre sa participation aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (ECOSOC) \* ainsi qu'aux travaux du Comité administratif de coordination (C.A.C.), l'Union a poursuivi sa collaboration avec le Comité consultatif pour les questions administratives (C.C.Q.A.), le Comité consultatif de la fonction publique internationale (C.C.F.P.I.) et le Comité consultatif pour l'information publique (C.C.I.P.).

Elle a également suivi de près les activités des Nations Unies dans le domaine technique, particulièrement en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'application de la science et de la technique au développement.

On trouvera à la Section 6 du présent rapport un exposé détaillé sur la participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement.

#### *Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique*

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies chargée des questions de télécommunications de toutes sortes, l'U.I.T. doit porter une attention particulière à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, étant donné surtout l'évolution extrêmement rapide à laquelle on assiste dans ce domaine. Donnant suite à la Résolution N° 2130 (XX) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, lors de sa 22<sup>e</sup> session, a rédigé un sixième rapport destiné au Conseil économique et social et au Comité des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il est intéressant de relever que, dans sa Résolution N° 2260 (XXII), l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction devant les progrès accomplis par l'U.I.T. dans l'étude des problèmes techniques et s'est félicitée de l'assistance technique fournie par l'Union durant la planification de la station terrienne expérimentale d'Ahmedabad (Inde) et lors des essais réalisés dans cette station. L'Assemblée générale a également demandé à l'Union de présenter en 1968 au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

L'U.I.T. a continué à participer aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que du Groupe de travail interorganisation du C.A.C. chargé des programmes et activités touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Elle s'est de plus engagée à présenter un document contenant des données de base à la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui doit se tenir à Vienne en août 1968.

#### *Application de la science et de la technique au développement*

Conformément à la Résolution N° 598 du Conseil d'administration dont le texte figurait dans le rapport de l'année dernière, l'U.I.T. suit attentivement les travaux du Comité consultatif pour la science et la technique créé par le Conseil économique et social lors de sa 36<sup>e</sup> session.

---

\*) A la demande du Conseil économique et social, il convient d'attirer l'attention du Conseil et des Membres de l'Union sur la Résolution 1281 (XLIII), dont le texte est reproduit dans l'Annexe 7 au présent rapport.

En application de la Résolution N° 1083 (XXXIX) de l'ECOSOC, les Comités consultatifs internationaux de l'U.I.T. étudient les moyens d'accélérer la diffusion dans les pays en voie de développement des connaissances scientifiques et de l'expérience technologique dont on dispose actuellement dans le domaine des télécommunications.

#### COOPÉRATION AVEC LES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

La coopération qui s'est établie depuis quelque neuf ans avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'est révélée très satisfaisante. Deux experts régionaux de l'U.I.T. collaborent étroitement avec cette commission, tandis que des représentants du Siège de l'U.I.T. participent activement à des réunions du Comité des Transports et des Communications et du Sous-Comité des télécommunications de la C.E.A.E.O.

Durant l'année 1967, les deux experts de l'U.I.T. ont étudié les possibilités de développer le réseau régional de télécommunication et ont été à même de proposer l'établissement de certaines artères qui permettraient de doter les pays situés dans cette région de moyens de télécommunication adéquats. A la suite de l'adoption de ces artères par le Comité des Transports et des Communications de la C.E.A.E.O., les experts vont maintenant porter leur attention sur la préparation d'études de préinvestissement et de possibilité de réalisation, dans le but de permettre aux pays intéressés d'obtenir l'aide financière nécessaire.

L'U.I.T. a également continué de collaborer étroitement avec la Commission économique pour l'Afrique. Conformément à un Protocole d'accord signé en 1963, trois experts de l'U.I.T. en poste à Addis Ababa travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues de la C.E.A. L'un des principaux problèmes dont ils ont eu à s'occuper en 1967 était celui de la formation professionnelle en matière de télécommunications; à ce propos, une série de missions ont été entreprises dans le dessein de discuter de l'élaboration, sur une base multinationale, de projets relatifs à la formation professionnelle dans diverses régions de l'Afrique.

Pour ce qui concerne le développement des réseaux de télécommunication, l'U.I.T. a suivi avec un vif intérêt les recommandations faites lors des diverses sessions de la Commission économique pour l'Afrique, et en particulier celles de la 8<sup>e</sup> session de cette Commission, à Lagos, qui préconisent la création d'un service consultatif des télécommunications par le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'U.I.T. et les autres organismes intéressés. Cette question a fait l'objet d'une correspondance entre l'U.I.T. et la C.E.A. en 1967 et a été examinée plus en détail lors de réunions tenues en 1967 entre la B.I.R.D., la Banque africaine de développement, le P.N.U.D. et la C.E.A. On est ainsi arrivé à la conclusion qu'il convenait de prendre des dispositions afin d'aider les administrations africaines à poursuivre l'application du Plan d'Addis Ababa de février 1967. A cet effet, un projet, destiné à être soumis au Fonds spécial par les gouvernements africains intéressés, a été établi vers la fin de l'année par le Secrétaire de la C.E.A. et examiné au Siège de l'U.I.T. En décembre 1967, il a été décidé que le Secrétaire général de l'U.I.T. et le Secrétaire exécutif de la C.E.A. se rencontreraient au début de janvier 1968 pour revoir les termes de ce projet et formuler une demande au Fonds spécial du P.N.U.D., à l'effet d'allouer un crédit d'environ 2 millions de dollars des Etats-Unis pour permettre à l'U.I.T. d'entreprendre des études de préinvestissement concernant des projets du domaine des télécommunications, destinés à servir de base pour l'établissement d'un réseau pan-africain de télécommunication.

#### RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

L'U.I.T. est restée en relation étroite avec les Institutions spécialisées de caractère technique qui ont un certain intérêt dans le domaine des télécommunications, à savoir l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime, l'Union postale universelle et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

En ce qui concerne cette dernière, l'U.I.T. a collaboré aux travaux du Groupe consultatif d'experts sur les télécommunications spatiales, et un spécialiste du C.C.I.R. s'est joint à la mission de l'UNESCO en Inde pour prendre part à l'étude d'un projet pilote visant à l'utilisation des satellites à des fins éducatives.

L'U.I.T. a également coopéré avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO au sujet de l'utilisation des fréquences pour le rassemblement des données océanographiques.

#### RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Outre les Institutions spécialisées, un certain nombre d'organisations internationales ont maintenu une étroite coopération avec l'Union. Il convient de citer en particulier les suivantes:

- Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.)
- Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)
- Commission du Danube
- Comité international radiomaritime (C.I.R.M.)
- Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)
- Commission électrotechnique internationale (C.E.I.)
- Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)
- Comité de la recherche spatiale (COSPAR)
- Conseil international des unions scientifiques (C.I.U.S.)
- Union astronomique internationale (U.A.I.)
- Union arabe des télécommunications
- Conférence européenne des postes et télécommunications (C.E.P.T.)
- Union africaine et malgache des postes et télécommunications (U.A.M.P.T.).

\* \* \*

On trouvera en Annexe 4 une liste des réunions, tenues par les Nations Unies et d'autres organisations internationales, auxquelles l'U.I.T. a été représentée.

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

ANNEXE 1

**SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1967  
DES PAYS MEMBRES PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION**

Tableau I. *Actes de Montreux (1965) et Règlements y annexés :*

- Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965);
- Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) relatif au règlement obligatoire des différends;
- Règlement des radiocommunications et Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.R. de Genève, 1959);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1963) (spatiale);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1966) (aéronautique);
- Révisions partielles du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.M.R. de Genève, 1967) (maritime);
- Règlement télégraphique et Règlement téléphonique de Genève (1958).

Tableau II. *Accords régionaux africains :*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963);
- Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966).

Tableau III. *Accords régionaux américains :*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950).

Tableau IV. *Conventions, Arrangements et Accords régionaux européens :*

- Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948);
- Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948);
- Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951);
- Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957);
- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961).

Tableaux V.1 à V.4 *Accords particuliers :*

- Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962);
- Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radio-navigation (Bruxelles, 1962);
- Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963);
- Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966).

Tableau I.

SITUATION AU

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.  
La lettre A dans les colonnes 3 ou 5 signifie qu'il s'agit d'une adhésion;  
dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *)	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **)	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Afghanistan . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>		S	
Albanie (République Populaire d') . . . . .	1/2	—		—	
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire) . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Arabie Saoudite (Royaume de l') . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Argentine (République) . . . . .	15	S <sup>1)</sup>	17. V. 1967	—	
Australie (Commonwealth de l') . . . . .	18	S <sup>1)</sup>	25. I. 1967	S	25. I. 1967
Autriche . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Barbade . . . . .	1/2	A	16. VIII. 1967	—	
Belgique . . . . .	5	S <sup>1)</sup>		S	
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Birmanie (Union de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Bolivie . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		S	
Brésil . . . . .	5	S <sup>1)</sup>		S	
Bulgarie (République Populaire de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Burundi (République du) <sup>17)</sup> . . . . .	1/2	—		—	
Cambodge (Royaume du) . . . . .	1	—		—	
Cameroun (République Fédérale du) . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>		—	
Canada . . . . .	18	S <sup>1)</sup>	31. VIII. 1966 <sup>2)</sup>	S	30. I. 1967
Centrafricaine (République) . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>	15. VIII. 1966	S	15. VIII. 1966
Ceylan . . . . .	1	S	13. I. 1967	—	
Chili . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Chine . . . . .	15	S <sup>1)</sup>		—	

\*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.  
\*\*) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements

31 DÉCEMBRE 1967

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
Conférences administratives des radiocommunications														Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications										Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique			
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—		
S	<sup>5)</sup>	—	—	—	—	—	—	S	<sup>5)</sup>	—	—	—	A	—	A		
—	A <sup>4)</sup>	S	A	S	—	S	—	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	—	—	—	S	—	—	—	S	—	—	—	S	—	S	—		
S	A <sup>24)</sup>	S	A <sup>3)</sup>	S	A	S	—	S	A <sup>24)</sup>	S	—	—	A <sup>27)</sup>	—	A <sup>27)</sup>		
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
S	A	S	A	—	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A <sup>2)</sup>	S	A		
S	<sup>1)</sup>	S	A	—	—	—	—	S	<sup>1)</sup>	—	—	S	A	S	A		
S	A	—	—	—	—	—	—	S	A	—	—	S	A	S	A		
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—		
S	A	—	—	S	—	S	—	S	A	S	—	—	A	—	A		
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	—	—	S	—	S	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
—	A	—	A	—	A	—	—	—	A	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A <sup>3)</sup>	S	A	S	—	S	A <sup>3)</sup>	S	—	S	A	—	<sup>1)</sup>		
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	S	—	S	A <sup>4)</sup>	S	—	S	A <sup>4)</sup>	S	A <sup>4)</sup>		
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	S	—	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Chypre (République de) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Cité du Vatican (Etat de la) . . . . .	½	S		S	
Colombie (République de) . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Congo (République Démocratique du) . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Congo (République du) (Brazzaville) . .	½	S <sup>1)</sup>	21. XII. 1966	S	
Corée (République de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	14. III. 1967	S	14. III. 1967
Costa Rica . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Côte d'Ivoire (République de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Cuba . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Dahomey (République du) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	10. XI. 1967	—	
Danemark . . . . .	5	S <sup>1)</sup>	9. XI. 1966	A	9. XI. 1966
Dominicaine (République) . . . . .	3	—		—	
El Salvador (République de) . . . . .	3	—		—	
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécom- munications d'Outre-Mer <sup>23)</sup> . . . . .	1	S	29. V. 1967	S	
Equateur . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Espagne . . . . .	3	S <sup>1)</sup>	6. VI. 1967	—	
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	30	S <sup>1)</sup>	29. V. 1967 <sup>2)</sup>	—	
Ethiopie . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	29. VII. 1967	—	
Finlande . . . . .	3	S <sup>1)</sup>	3. II. 1967	S	22. VI. 1967
France . . . . .	30	S	29. V. 1967	—	
Gabonaise (République) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Ghana . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Grèce . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Guatemala . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Guinée (République de) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	3. X. 1966	—	

\*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

\*\*) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
Conférences administratives des radiocommunications														Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications						Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)				Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
—	A	S	A	—	—	S	—	—	A	S	—	—	A	—	A		
S	A	S	A	—	—	—	—	S	A	—	—	—	A	—	A		
S	—	S	—	S	—	S	—	S	—	S	—	S	—	S	—		
—	A <sup>4)</sup>	S	A	S	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
—	A	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—		
—	A <sup>30)</sup>	—	A	—	—	S	—	—	A <sup>30)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	1)	S	—	S	—	S	—	S	1)	—	—	—	1)	—	1)		
—	A	—	A	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	A	—	A		
S	—	—	—	—	—	—	—	S	5)	—	—	S	—	S	5)		
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
S	A <sup>25)</sup>	S	A	S	A	S	—	—	1)	—	—	S	A <sup>25)</sup>	—	1)		
S	A	S	A	S	A <sup>4)</sup>	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
S	A	S	A	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A <sup>3)</sup>	S	A		
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	—	A	—	A		
S	A	S	A	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
—	A <sup>31)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	A <sup>31)</sup>	—	—	—	A	—	A		
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc.	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Guyane . . . . .	1/2	A	8. III. 1967	—	
Haïti (République d') . . . . .	1	S		S	
Haute-Volta (République de) . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>		—	
Honduras (République de) . . . . .	1/2	—		—	
Hongroise (République Populaire) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Inde (République de l') . . . . .	13	S <sup>1)</sup>	1. XII. 1967	—	
Indonésie (République d') . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Iran . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Iraq (République d') . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Irlande . . . . .	3	S	17. V. 1967	—	
Islande . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>	8. III. 1967	—	
Israël (Etat d') . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Italie . . . . .	10	S <sup>1)</sup>		—	
Jamaïque . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Japon . . . . .	20	S	30. VIII. 1967	S	30. VIII. 1967
Jordanie (Royaume Hachémite de) . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>	1. III. 1967	—	
Kenya . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>		—	
Koweït (Etat de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Laos (Royaume du) . . . . .	1/2	S	27. IX. 1967	—	
Lesotho (Royaume de) . . . . .	1/2	A	26. V. 1967	—	
Liban . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>	10. I. 1967	—	
Libéria (République du) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Libye (Royaume de) . . . . .	1/2	—		—	
Liechtenstein (Principauté de) . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>	12. XII. 1967	S	12. XII. 1967
Luxembourg . . . . .	1/2	S <sup>1)</sup>		S	
Malaisie . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	

\*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.  
\*\*) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
Conférences administratives des radiocommunications														Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications						Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique										
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	S	—	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S	1)	S	—	S	—	S	—	S	1)	S	—	S	A	S	A	—	A
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A <sup>20)</sup>	—	A <sup>20)</sup>
S	A	S	—	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A	—	A
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A	—	A
S	A	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	S	A	S	A	—	A
S	A	S	—	—	—	—	—	S	A	S	—	S	A	S	A	—	A
S	A <sup>21)</sup>	S	A	S	A	S	—	S	A <sup>21)</sup>	S	—	S	A <sup>21)</sup>	S	A <sup>21)</sup>	—	A <sup>21)</sup>
—	A <sup>4)</sup>	S	A <sup>20)</sup>	S	—	S	—	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A	—	A
S	A	—	A <sup>4)</sup>	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A	—	A
—	A <sup>4)</sup>	S	A	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	S	A	—	—	—	—	S	A	—	—	S	A	S	A	—	A
—	A	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	A	—	A	—	A
—	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	S	—	S	—	—	—
—	A <sup>4)</sup>	S	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	S	A	S	A	—	—	S	A	—	—	S	A <sup>3)</sup>	S	A	—	A
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A	—	A

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Malawi . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		A	16. XII. 1966
Maldives (Iles) . . . . .	½	A	28. II. 1967	—	
Malgache (République) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	18. VIII. 1967	S	
Mali (République du) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		—	
Malte . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Maroc (Royaume du) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Mauritanie (République Islamique de) . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Mexique . . . . .	5	S <sup>1)</sup>	2. XI. 1967	S	
Monaco . . . . .	½	S		S	
Mongolie (République Populaire de) . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Népal . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	1. VII. 1967 <sup>2)</sup>	—	
Nicaragua . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Niger (République du) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	22. VI. 1967	—	
Nigeria (République Fédérale de) . . . .	2	S <sup>1)</sup>	21. I. 1967	—	
Norvège . . . . .	5	S <sup>1)</sup>		—	
Nouvelle-Zélande . . . . .	5	S <sup>1)</sup>	13. IV. 1967 <sup>14)</sup>	—	
Ouganda . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	1. IV. 1967	—	
Pakistan . . . . .	3	S <sup>1)</sup>	1. VI. 1967 <sup>2)</sup>	—	
Panama . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Paraguay . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	8. IX. 1967	S	
Pays-Bas (Royaume des) . . . . .	8	S <sup>1)</sup>	27. XII. 1966 <sup>10)</sup>	S	
Pérou . . . . .	2	S <sup>1)</sup>	1. III. 1967	—	
Philippines (République des) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		S	
Pologne (République Populaire de) . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Portugal . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Provinces espagnoles d'Afrique . . . . .	1	S	6. VI. 1967	—	

\*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.  
 \*\*) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	S	—	S	—	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A <sup>3)</sup>	S	A	—	—	—	—	S	A <sup>3)</sup>	—	—	S	A	S	A
—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	S	A	S	A <sup>4)</sup>	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A	S	—	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
—	1)	—	—	—	—	—	—	—	1)	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	S	A	—	—	—	A	—	A
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—
—	A	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	S	—	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
—	A <sup>4)</sup>	S	A	—	A	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A <sup>3)</sup>	S	A <sup>3)</sup>	S	—	S	—	S	A <sup>3)</sup>	S	—	S	A	S	A
—	A	—	—	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A	—	A
S	A	—	A	—	A	—	—	S	A	—	—	S	A	S	A
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A <sup>3)</sup>	S	A
S	1)	—	1)	—	1)	—	—	S	1)	—	—	—	1)	—	1)
S	—	S	—	—	—	—	—	S	1)	—	—	—	1)	—	1)
S	1)	S	—	S	—	S	—	S	1)	S	—	S	A	S	A
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
—	A	S	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A	—	A

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Provinces portugaises d'Outre-Mer . . . .	3	S		—	
République Arabe Syrienne . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
République Arabe Unie . . . . .	5	S <sup>1)</sup>		—	
République Fédérale d'Allemagne . . . .	20	S <sup>1)</sup>		—	
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
République Somalie . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Rhodésie . . . . .	1	— <sup>11)</sup>	— <sup>11)</sup>	— <sup>11)</sup>	— <sup>11)</sup>
Roumanie (République Socialiste de) . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Ir- lande du Nord, les Iles Anglo-Nor- mandes et l'Ile de Man . . . . .	30	S <sup>1)</sup>	4. I. 1967 <sup>15)</sup>	S	4. I. 1967 <sup>15)</sup>
Rwandaise (République) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Sénégal (République du) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	5. VI. 1967	S	12. XII. 1967
Sierra Leone . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		—	
Singapour (République de) <sup>16)</sup> . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	23. XI. 1967	A	23. XI. 1967
Soudan (République du) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>		—	
Sudafricaine (République) <sup>18)</sup> . . . . .	8	A	11. XI. 1966	—	
Suède . . . . .	10	S <sup>1)</sup>		—	
Suisse (Confédération) . . . . .	10	S <sup>1)</sup>	5. I. 1967	S	5. I. 1967
Tanzanie (République Unie de) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	7. X. 1967	—	
Tchad (République du) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>		S	
Tchécoslovaque (République Socialiste) .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Territoires des Etats-Unis d'Amérique . .	25	S <sup>1)</sup>	29. V. 1967 <sup>2)</sup>	—	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gou- vernement du Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord <sup>22)</sup> . . . .	1	S		S	
Thaïlande . . . . .	2	S <sup>1)</sup>		S	

\*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

\*\*\*) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
Conférences administratives des radiocommunications														Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications						Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)				Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
S	A	—	A	S		S		S	A	S		S	A	S	A		
—	A <sup>4)</sup>	—		—		—		—	A <sup>4)</sup>	—		—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S		S		—		—		S		—		S	A	S	A		
S	A <sup>23)</sup>	S	A <sup>32)</sup>	S		S		S	A <sup>23)</sup>	S		S	A <sup>3)</sup>	S	A		
S	<sup>1)</sup>	S	A	—		—		S	<sup>1)</sup>	—		S	A	S	A		
—	A <sup>4)</sup>	—		—		—		—	A <sup>4)</sup>	—		—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
—	A	—	A	—		—		—	A	—		S	A	S			
S	<sup>1)</sup>	S		S		S		S	<sup>1)</sup>	S		S	A	S	A		
S	A	S	A	S	A	S		S	A	S		S	A	S	A		
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—		—		—	A <sup>4)</sup>	—		—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	S	A <sup>3)</sup>	S		—	A <sup>4)</sup>	S		—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	A	—		—		—		S	A	—		S	A	S	A		
S	A	S	A	S		S		S	A	S		S	A	S	A		
—	A <sup>4)</sup>	S	A	—	A	—		—	A <sup>4)</sup>	—		—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
—	A	—	A	—		S		—	A	S		—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>		
S	<sup>1)</sup>	S		S		S		S	<sup>1)</sup>	S		S	A	S	A		
—	A <sup>25)</sup>	S	A	<sup>13)</sup>	A	S		—	<sup>1)</sup>	—		—	A <sup>23)</sup>	—	<sup>1)</sup>		
S	A	S	A	S	A	—		S	A	—		—	A	—	A		
S	A	—	A	S		—		S	A	—		—	A	—	A		

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc.*	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocoles add. fac.**	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Togolaise (République) . . . . .	½	S <sup>1)</sup>	8. VIII. 1967	S	
Trinité et Tobago . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	13. XII. 1967	S	
Tunisie . . . . .	2	S <sup>1)</sup>	1. IV. 1967	—	
Turquie . . . . .	2	S <sup>1)</sup>		—	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques . . . . .	30	S <sup>1)</sup>		—	
Uruguay (République Orientale de l') . . . . .	1	—		—	
Venezuela (République de) . . . . .	3	S <sup>1)</sup>		—	
Viet-Nam (République du) . . . . .	1	—		—	
Yémen . . . . .	1	—		—	
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	22. XII. 1967	—	
Zambie (République de) . . . . .	1	S <sup>1)</sup>	13. XII. 1967	S	

\* ) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.  
\*\* ) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

1) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965).  
2) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.  
3) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la, ou des réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.  
4) Règlement approuvé *ipso facto* étant donné qu'il était en vigueur soit lors de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959), soit lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965).  
5) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).  
6)-10)  
11) Voir Résolution n° 599 du Conseil d'administration.  
12) Voir Notification n° 1000.  
13) La signature pour les Etats-Unis d'Amérique vaut également pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.  
14) Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que cette ratification s'applique également aux Iles Cook, à Niue et aux Iles Tokelau, conformément à l'article 20 de la Convention.

15) Le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que l'application de la Convention, ainsi que du Protocole additionnel facultatif, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 20 est étendue aux Iles Anglo-Normandes et à l'Ile de Man.  
16) Ancienne dénomination: Singapour.  
17) Ancienne dénomination: Burundi (Royaume du).  
18) Voir Résolution n° 619 du Conseil d'administration.  
19) Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention a été ratifiée pour le compte du Royaume en Europe, du Surinam et des Antilles néerlandaises.  
20) En approuvant la Révision partielle du Règlement des radiocommunications, le Gouvernement de la Jamaïque a renouvelé la réserve exprimée par sa délégation au cours de la neuvième séance plénière de la conférence, à savoir:  
« La délégation de la Jamaïque déclare réserver le droit du Gouvernement jamaïcain de prendre toute mesure qu'il jugerait nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts au cas où des Membres ou Membres associés n'observeraient pas, d'une manière ou d'une autre, les stipulations du Règlement des radiocommunications de la Conférence administrative des radiocommunications (Genève, 1959), tel qu'il a été complété et modifié par la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications (Genève, 1963), ou au cas où des réserves formulées par certains pays compromettraient le bon fonctionnement de ses services de télécommunications. »

Convention, Règlements (fin)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	S	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>
S	A	—	A	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	—	—	—	—	—	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
S	1)	S	A	S	—	—	—	S	1)	S	—	S	A	S	A
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—
S	1)	—	1)	S	1)	S	—	S	1)	S	—	S	1)	S	1)
—	A	—	A	—	—	S	—	—	A	S	—	S	A	S	A
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
—	A <sup>4)</sup>	—	A	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	—	—	A <sup>4)</sup>	—	A <sup>4)</sup>

21) L'Administration Italienne a déclaré que son pays, en ratifiant la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) en date du 7 novembre 1962 (instrument de ratification déposé au Secrétariat général le 28 décembre 1962), a, conformément aux dispositions du numéro 193 de ladite Convention, approuvé *ipso facto* les Règlements administratifs y annexés qui étaient en vigueur à cette date, soit les Règlements télégraphique et téléphonique de Genève (1958), entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1960, et les Règlements des radiocommunications de Genève (1959), entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1961.  
22) La liste des territoires dont se compose ce Membre est la suivante (Notification n° 967):  
Aden et Protectorat de l'Arabie du Sud e)  
Antigua  
Bahamas  
Barbade a)  
Basutoland b)  
Bechuanaland (Protectorat) c)  
Bermudes  
Territoire antarctique britannique (Iles Orcades du Sud, Iles Shetland du Sud et Terre de Graham)  
Guyane britannique d)  
Honduras britannique  
Brunéi (Etat protégé)  
Iles Cayman  
Dominique  
Iles Falkland (Colonie et Dépendances, y compris la Géorgie du Sud et les Iles Sandwich du Sud)  
Iles Fidji (y compris l'Ile Pitcairn)  
Gibraltar

Grenade  
Hongkong  
Ile Maurice  
Montserrat  
S. Christophe, Nièves et Anguille  
S. Hélène (y compris l'Ile d'Ascension et Tristan da Cunha)  
S. Lucie  
S. Vincent  
Seychelles  
Souaziland  
Tonga (Etat protégé)  
Iles Turques et Caïques  
Iles Vierges britanniques  
Territoires dépendant de la Haute Commission du Pacifique Ouest:  
Protectorat britannique des Iles Salomon  
Colonie des Iles Gilbert et Ellice (y compris les Iles Phénix et le groupe des Iles septentrionales)  
Iles de la ligne du sud (The Southern Line Islands)  
Nouvelles-Hébrides (Condominium).  
a) Est devenu un Etat indépendant Membre de l'U.I.T.  
b) Est devenu un Etat indépendant Membre de l'U.I.T. sous le nom de Royaume de Lesotho.  
c) Est devenu un Etat indépendant sous le nom de Botswana.  
d) Est devenu un Etat indépendant Membre de l'U.I.T. sous le nom de Guyane.  
e) Est devenu un Etat indépendant sous le nom de République Populaire du Yémen du Sud.  
(Note du Secrétariat général: Pour des renseignements sur la composition actuelle de ce Membre, voir la Notification n° 1004).

23) Voir les Notifications n° 855, 876 et 880.

24) En approuvant ces Règlements, le Gouvernement argentin a déclaré que l'Administration argentine, dans ses relations avec d'autres administrations, n'acceptera pas les dispositions ou obligations dudit Règlement des radiocommunications, de ses Appendices et Résolutions et du Règlement additionnel des radiocommunications que lesdites autres administrations n'auraient pas acceptées ou auraient acceptées sous réserve.

25) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959) et du Protocole additionnel y annexé constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique » (Notification n° 878).

26) Par lettre en date du 23 décembre 1961, l'Administration indienne fait connaître qu'elle a approuvé le Règlement téléphonique (Genève, 1958) tout en se réservant le droit d'exploiter ses services en dérogation aux dispositions suivantes dudit Règlement:

*Dispositions*

1. Article 16. Paragraphe 1. Validité des demandes de communications.
2. Article 19. Paragraphe 3. Principes d'exploitation.
3. Article 21. Paragraphes 1 et 2. Limitation de la durée des conversations.
4. Article 35. Taxation des conversations demandées avec facilités spéciales.
5. Article 36. Paragraphes 2 et 3. Taxation des modifications de demandes de communications.

(Notification n° 883).

27) En approuvant ce Règlement, l'Administration argentine communique que, dans ses relations avec les autres administrations, elle n'appliquera pas les dispositions et obligations dudit Règlement, de son ou de ses Appendice(s) et Résolutions que ces administrations n'auront pas accepté d'appliquer ou qu'elles auront accepté d'appliquer en formulant des réserves.

28) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement télégraphique (Genève, 1958) et du Protocole final à ce Règlement constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ».

L'Ambassade des Etats-Unis déclare ensuite:

« Il convient de noter que la ratification par les Etats-Unis d'Amérique du Règlement et du Protocole final s'entend sous réserve des déclarations formulées dans l'instrument de ratification. Les déclarations contenues dans le texte de l'instrument de ratification remplacent les déclarations qui figurent « Pour les Etats-Unis d'Amérique » dans ledit Protocole final, et en tiennent lieu. »

(Note du Secrétariat général: le texte de cet instrument est reproduit dans la Notification n° 829).

29) En donnant son approbation au Règlement télégraphique (Genève, 1958), le Gouvernement suédois se réserve le droit, nonobstant les dispositions de l'article 8, paragraphe 5 (numéros 49 et 50) dudit Règlement, d'appliquer pour les télégrammes dont les voies d'acheminement normales passent par le Danemark une taxe totale par mot comprenant la taxe de transit danoise.

30) En approuvant le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications, la République de Côte d'Ivoire, se référant à l'article 9 ainsi qu'à la procédure définie à l'article 10 du Règlement s'est réservé le droit de prendre toute mesure nécessaire au développement et au bon fonctionnement de son service de radiodiffusion dans le cas où ladite procédure ne parviendrait pas à lui donner satisfaction (Notification n° 908).

31) Voir Notification n° 911.

32) Voir Notification n° 977.

33) Comprenant les territoires suivants:

Comores,  
Nouvelle-Calédonie et Dépendances,  
Polynésie française,  
S. Pierre et Miquelon,  
Territoire français des Afars et des Issas,  
Terres australes et antarctiques françaises,  
Wallis et Futuna.

Cette ratification s'applique également au Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

**Tableau II. Accords régionaux africains**

**Col. 2 et 3:** Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963).

**Col. 4 et 5:** Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966).

La lettre S signifie que l'Accord a été signé et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une approbation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou groupes de territoires	Accord radio-diffusion ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)		Accord radio-diffusion ondes hectométriques (Genève, 1966)		
	1	2	3	4	5
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire) . . .	—	—	S	—	—
Burundi (République du) . . .	—	—	S	—	—
Cameroun (République Fédérale du) . . .	S	S	S	—	—
Centrafricaine (République) . . .	—	—	S	—	—
Congo (République Démocratique du) . . .	S	S	S	—	—
Congo (République du) (Brazzaville) . . .	S	S	S	—	—
Côte d'Ivoire (République de) . . .	S	S	S	—	—
Dahomey (République du) . . .	S	S	S	—	—
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer <sup>1)</sup> . . .	S	A	S	—	—
Espagne . . .	S	A	S	—	—
Ethiopie . . .	S	A	S	—	—
France <sup>2)</sup> . . .	S	A	S	—	—
Gabonaise (République) . . .	S	—	S	—	A
Ghana . . .	S	—	S	—	—
Guinée (République de) . . .	S	—	S	—	—
Haute-Volta (République de) . . .	S	—	S	—	—
Kenya . . .	S	A	S	—	A
Libéria (République du) . . .	S	—	S	—	—
Libye (Royaume de) . . .	—	—	—	—	—
Malawi . . .	—	—	S	—	—
Malgache (République) . . .	S	—	S	—	—

  

Pays ou groupes de territoires	Accord radio-diffusion ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)		Accord radio-diffusion ondes hectométriques (Genève, 1966)		
	1	2	3	4	5
Mali (République du) . . . . .	S	—	—	S	—
Maroc (Royaume du) . . . . .	—	—	—	S	—
Mauritanie (République Islamique de) . . . . .	S	—	—	S	—
Niger (République du) . . . . .	S	—	—	S	—
Nigeria (République Fédérale de) . . . . .	S	—	A	S	—
Ouganda . . . . .	S	—	A	S	A
Provinces espagnoles d'Afrique . . . . .	S	—	A	S	—
Provinces portugaises d'Outre-Mer . . . . .	S	—	A	S	—
République Arabe Unie . . . . .	—	—	A	S	—
République Somalie . . . . .	S	—	—	—	—
Rhodésie . . . . .	S <sup>3)</sup>	—	A	—	—
Rwandaise (République) . . . . .	S	—	A	S	—
Sénégal (République du) . . . . .	S	—	A	S	—
Sierra Leone . . . . .	S	—	A	—	—
Soudan (République du) . . . . .	—	—	—	—	—
Sudafricaine (République) <sup>4)</sup> . . . . .	S	—	A	—	—
Tanzanie (République Unie de) . . . . .	S	—	A	S	A
Tchad (République du) . . . . .	S	—	—	S	—
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	S	—	—	S	—
Togolaise (République) . . . . .	—	—	—	S	—
Zambie (République de) . . . . .	—	—	—	S	—

- <sup>1)</sup> En ce qui concerne la Côte française des Somalis (*dénomination actuelle: Territoire français des Afars et des Issas*) et l'Archipel des Comores.
- <sup>2)</sup> En ce qui concerne le Département de la Réunion.
- <sup>3)</sup> L'Accord a été signé au nom de la Fédération de Rhodésie et Nyassaland.
- <sup>4)</sup> Voir Résolution n° 619 du Conseil d'administration.

**Tableau III. Accords régionaux américains**

La lettre S signifie que l'Accord a été signé; la lettre R signifie que l'Accord a été ratifié; la lettre A signifie qu'il s'agit d'une acceptation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radio-diffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		
	1	2	3	4	5
Argentine (République) . . . . .	S	—	—	—	—
Bolivie . . . . .	S	—	—	—	—
Bésil . . . . .	S	—	—	—	—
Canada . . . . .	S	—	S	—	R
Chili . . . . .	S	—	—	—	—
Colombie (République de) . . . . .	S	—	—	—	—
Costa Rica . . . . .	S	—	A	—	—
Cuba . . . . .	S	—	—	S	R
Dominicaine (République) . . . . .	S	—	A	S	R
El Salvador (République de) . . . . .	S	—	—	—	—
Equateur . . . . .	S	—	—	—	—
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	S	—	A	S	R

  

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radio-diffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		
	1	2	3	4	5
Guatemala . . . . .	S	—	—	—	—
Haiti (République d') . . . . .	—	—	A	—	—
Honduras (République de) . . . . .	S	—	A	—	—
Mexique . . . . .	S	—	A	—	—
Nicaragua . . . . .	S	—	A	—	—
Panama . . . . .	S	—	—	—	—
Paraguay . . . . .	—	—	A	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	—	—	—	S*)	R**)
Uruguay (Rép. Orient. de l') . . . . .	S	—	—	—	—
Venezuela (République de) . . . . .	S	—	—	—	—

\*) Pour les Territoires dans la Région de l'Amérique du Nord (Iles Bahama et Jamaïque).  
 \*\*) Pour les Iles Bahama seulement.

**Tableau IV. Conventions, Arrangements et Accords régionaux européens**

La lettre S signifie que la Convention, l'Accord ou l'Arrangement a été signé; la lettre R signifie que la Convention a été ratifiée; la lettre A signifie que l'Accord a été approuvé ou qu'il s'agit d'une adhésion à celui-ci; dans la colonne 7, elle signifie que l'Arrangement a été accepté.

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radio-maritime (Copenhague, 1948)		Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951)		Accord régional pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957 *)		Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) **)		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Albanie (République Populaire d') . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A	S	A
Belgique . . . . .	S	R	S	R	S	A	S	A	—	—	S	A
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	S	A <sup>5)</sup>
Bulgarie (République Populaire de) . . . . .	S	R	—	1)	—	—	—	—	S	—	S	—
Chypre (République de) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Cité du Vatican (Etat de la) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Danemark . . . . .	S	R	S	R	S	A	—	—	S	A	S	—
Espagne . . . . .	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	S	A <sup>2)</sup>
Finlande . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A
France . . . . .	S	R	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce . . . . .	S	R	S	R	—	—	—	—	S	—	S	—
Hongroise (République Populaire) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	—
Iraq (République d') . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Irlande . . . . .	S	R	S	R	—	A	—	—	—	—	S	A
Islande . . . . .	—	—	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—
Israël (Etat d') . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Italie . . . . .	S	R	S	R	S	A	—	—	S	A	S	A
Jordanie (Royaume Hachémite de) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Liban . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Libye (Royaume de) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Liechtenstein (Principauté de) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Malte . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	A	—	—	—	—
Maroc (Royaume du) . . . . .	S	R	S	R	S	A	—	—	—	—	S	A
Monaco . . . . .	S	R	S	R	S	A	—	—	—	—	S	—
Norvège . . . . .	S	R	S	R	S	A	—	A	S	A	S	—
Pays-Bas (Royaume des) . . . . .	S	R	S	R	S	A	S	A	—	—	S	A
Pologne (République Populaire de) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	S	—
Portugal . . . . .	S	—	S	—	S	—	—	—	—	—	S	A
Provinces portugaises d'Outre-Mer . . . . .	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—
République Arabe Syrienne . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Arabe Unie . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Fédérale d'Allemagne . . . . .	—	—	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A <sup>6)</sup>
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	A <sup>5)</sup>
Roumanie (République Socialiste de) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	S	R	S	R	S <sup>4)</sup>	A	—	—	—	—	S	A
Suède . . . . .	—	—	S	R	S	A	—	—	S	A	S	—
Suisse (Confédération) . . . . .	S	R	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A
Tchécoslovaque (République Socialiste) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	—
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A
Tunisie . . . . .	S	R	S	R	S	A	—	—	—	—	—	—
Turquie . . . . .	—	—	S	—	S	A	—	—	S	—	S	—
Union des Républiques Socialistes Soviétiques . . . . .	S	R	—	3)	—	—	—	—	S	A	S	A <sup>5)</sup>
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de) . . . . .	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	S	A

\*) Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957).  
 \*\*) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radio-diffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

<sup>1)</sup> La République Populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

<sup>2)</sup> Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

<sup>3)</sup> L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

<sup>4)</sup> Avec la déclaration que les signatures s'étendent aussi à l'Archipel Anglo-Normand et à l'Île de Man.

<sup>5)</sup> Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision des moyens nécessaires pour éviter les brouillages de la part des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie.

<sup>6)</sup> En donnant son approbation, l'Administration de la République Fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

« Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés. »

---

## Tableaux V.1 à V.4. Accords particuliers

### V.1. Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Autriche, *Italie, Suisse (Confédération), Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

---

### V.2. Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, France, Pays-Bas (Royaume des), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse (Confédération).

**V.3. Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques  
pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières  
(Bruxelles, 1963)**

Cet accord a été conclu entre les administrations de la Belgique, des Pays-Bas et de la République Fédérale d'Allemagne.

---

**V.4. Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs  
complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes  
décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières  
(Karlsruhe, 1966)**

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas (Royaume des) et République Fédérale d'Allemagne.  
*Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces administrations.*

---

ANNEXE 2

**BUDGET DE L'ANNÉE 1967**

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE L'ANNÉE 1967

DÉPENSES	Dépenses 1966	Budget 1967	Crédits additionnels 1967	Crédits additionnels cf. Résol. Nos 505 et 533	Budget 1967 y compris crédits additionnels
Francs suisses					
<b>I. BUDGET DE L'UNION</b>					
<i>Chap. 1.</i> Conseil d'administration	459.475	446.500	—	—	446.500
2. Secrétariat général . . .	4.810.547	5.439.100	—77.500	62.900	5.424.500
3. I.F.R.B. . . . .	4.387.548	3.997.700	47.700	47.400	4.092.800
4. C.C.I.R. . . . .	825.869	906.400	5.700	9.100	921.200
5. C.C.I.T.T. . . . .	1.093.332	1.157.100	6.500	10.400	1.174.000
6. Dépenses communes . . .	6.684.742	6.646.800	493.400	18.600	7.158.800
	<u>18.261.513</u>	<u>18.593.600</u>	<u>475.800</u>	<u>148.400</u>	<u>19.217.800</u>
Préparation d'un projet de Charte constitutionnelle . . . . .	—	130.000	—	—	130.000
Cycle d'études . . . . .	18.394	—	30.000	—	30.000
<i>Chap. 7.</i> Conf. de l'Union selon le N° 208 de la Convention:					
— C.A.E.R. Serv. aéronautique	813.863	—	—	—	—
— Conf. adm. mond. radiocom. marit. . . . .	—	1.050.000	—	—	1.050.000
<i>Chap. 8.</i> Réunions des C.C.I. selon le N° 209 de la Convention:					
— C.C.I.R. . . . .	1.602.271	180.000	—	—	180.000
— C.C.I.T.T. . . . .	1.036.628	1.381.000	480.000	—	1.861.000
	<u>21.732.669</u>	<u>21.334.600</u>	<u>985.800</u>	<u>148.400</u>	<u>22.468.800</u>
<i>Chap. 9.</i> Conf. régionales selon le N° 210 de la Convention:					
— Conf. africaine de radiodiff.	394.338	—	—	—	—
Dépenses pour l'agencement du Laboratoire du C.C.I.T.T. . . .	3.183	20.000	—	—	20.000
Dépenses pour l'entretien et le renouvellement de P.I.I.S. et autres équip. électro-acousti- ques . . . . .	13.005	15.000	—	—	15.000
	<u>22.143.195</u>	<u>21.369.600</u>	<u>985.800</u>	<u>148.400</u>	<u>22.503.800</u>
Versement au compte de provi- sion de l'U.I.T. . . . .	1.163.395	—	—	—	—
	<u>23.306.590</u>	<u>21.369.600</u>	<u>985.800</u>	<u>148.400</u>	<u>22.503.800</u>
<b>II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE</b>					
<i>Chap. 11.</i> Coop. technique dépen- ses administratives . . . . .	1.725.897	1.943.300	34.100	15.230	1.992.630
Report à l'année suivante . . .	990.036	—	—	—	—
	<u>2.715.933</u>	<u>1.943.300</u>	<u>34.100</u>	<u>15.230</u>	<u>1.992.630</u>
<b>III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS</b>					
Total des dépenses . . . . .	2.938.277	1.911.800	—	—	1.911.800
Excédent des recettes . . . . .	10.902	30.000	—	—	30.000
	<u>2.949.179</u>	<u>1.941.800</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1.941.800</u>

**RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES DE L'ANNÉE 1967**

RECETTES	Recettes 1966	Budget 1967	Crédits additionnels 1967	Crédits additionnels cf. Résol. Nos 505 et 533	Budget 1967 y compris crédits additionnels
Francs suisses					
<b>I. BUDGET DE L'UNION</b>					
<i>Chap. 31. Contributions:</i>					
— Contr. des Membres et Membres ass. de l'Union aux dépenses de l'année courante	21.723.000	20.325.600	—	—	20.325.600
— Contr. des exploit. privées, organ. scientif. ou indus. aux dépenses des conf. et réunions des Chap. 7 et 8:					
— C.A.E.R. Service aéronautique . . . . .	—	—	—	—	—
— Conf. adm. mond. radiocom. marit. . . . .	—	—	—	—	—
— C.C.I.R. . . . .	212.000	270.000	—	—	270.000
— C.C.I.T.T. . . . .	326.000	402.500	—	—	402.500
— Personnel détaché aux conférences régionales . . . .	40.109	—	—	—	—
— Diverses recettes . . . . .	94.955	16.500	—	—	16.500
	<hr/> 22.396.064	<hr/> 21.014.600	<hr/> —	<hr/> —	<hr/> 21.014.600
<i>Chap. 31. Contr. des Membres et Membres assoc. de l'Union aux dépenses des conf. région.:</i>					
— Conf. africaine de radiodiff.	394.338	—	—	—	—
Prélèvement du Fonds de prov. du C.C.I.T.T. pour l'agencement du Laborat. du C.C.I.T.T.	3.183	20.000	—	—	20.000
Prélèvement du Fonds de renouv. de l'I.I.S. pour entret. et renouv. de l'I.I.S. et autres équip. électro-acoustiques . . . . .	13.005	15.000	—	—	15.000
	<hr/> 22.806.590	<hr/> 21.049.600	<hr/> —	<hr/> —	<hr/> 21.049.600
Prélèvement du compte de provision de l'U.I.T. . . . .	500.000	320.000	985.800	148.400	1.454.200
	<hr/> <hr/> 23.306.590	<hr/> <hr/> 21.369.600	<hr/> <hr/> 985.800	<hr/> <hr/> 148.400	<hr/> <hr/> 22.503.800
<b>II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE</b>					
<i>Chap. 32. Contrib. aux dépenses administratives de la Coopération technique et report des années précédentes . . . . .</i>	<hr/> 2.715.933	<hr/> 1.943.300	<hr/> 34.100	<hr/> 15.230	<hr/> 1.992.630
<b>III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS</b>					
Total des recettes . . . . .	2.949.179	1.941.800	—	—	1.941.800
Excédent des dépenses . . . . .	—	—	—	—	—
	<hr/> <hr/> 2.949.179	<hr/> <hr/> 1.941.800	<hr/> <hr/> —	<hr/> <hr/> —	<hr/> <hr/> 1.941.800

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

ANNEXE 3

LISTE DES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'UNION EN 1967

1.	12 Notifications Nos 990 à 1001, en 3 langues		
2.	11 Circulaires de la Division télégraphique et téléphonique, Nos 1439 à 1449, en 3 langues.		
3.	13 Circulaires de la Division des radiocommunications, Nos 873 à 885, en 3 langues.		
			Tirage ex.
4.	Supplément N° 2 au Volume des résolutions et décisions du Conseil d'administration, 22 <sup>e</sup> session 1967 . . . . .	F	600
		E	750
		S	300
5.	Rapport de gestion financière pour 1966 . . . . .	F	450
		E	500
		S	250
6.	Rapport sur les activités de l'Union en 1966 . . . . .	F	600
		E	700
		S	300
7.	Rapport à l'ECOSOC sur les activités de l'Union en 1966 . . . . .	F	450
		E	700
		S	250
8.	Portrait de E.C. Lenz . . . . .	F	400
		E	400
		S	130
9.	Journal des télécommunications, 12 numéros . . . . .	F	1.550
		E	2.450
		S	650
10.	Dépliant d'information U.I.T. . . . .	F	7.000
		E	15.000
		S	3.000
11.	Bulletins d'exploitation Nos 13 à 24 . . . . .	F	500
		E	600
		S	150
12.	Liste des adresses, 1 <sup>re</sup> édition: Suppléments Nos 6 à 8, trilingues . . . . .		1.300
13.	Tableau des taxes télégraphiques, Tableau B, 3 <sup>e</sup> édition 1966, trilingue . . . . .		900
14.	Tableau d'acheminement pour les bureaux participant au service Gentex, 3 <sup>e</sup> édition 1967, trilingue . . . . .		1.000
15.	Nomenclature des voies de communication radiotélégraphiques entre points fixes, édition 1967, trilingue . . . . .		1.350
16.	Nomenclature des bureaux télégraphiques, 22 <sup>e</sup> édition 1965: Suppléments Nos 4 à 7, trilingues . . . . .		20.000
17.	Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, 7 <sup>e</sup> édition 1967, trilingue . . . . .		1.000

	Tirage ex.
18. Liste des indicateurs de destination pour le réseau de retransmission de messages, 1 <sup>re</sup> édition 1966, trilingue . . . . .	1.050
19. Statistique générale de la télégraphie, 1965, trilingue . . . . .	700
20. Statistique générale de la téléphonie, 1965, trilingue . . . . .	760
21. Nomenclature des stations côtières, 3 <sup>e</sup> édition 1966 et Supplément N° 1, trilingues.	30.500
22. Nomenclature des stations de navire, 7 <sup>e</sup> édition 1966, trilingue . . . . .	21.000
23. Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, 3 <sup>e</sup> édition 1966:	
Supplément N° 2 . . . . .	F 2.600 E 19.300
24. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 3 <sup>e</sup> édition 1966:	
Suppléments N°s 3 à 6, multilingues . . . . .	22.400
25. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime, 2 <sup>e</sup> édition 1965:	
Suppléments N°s 6 à 9, multilingues . . . . .	4.000
26. Statistique générale des radiocommunications, année 1966, trilingue . . . . .	740
27. Actes finals de la Conférence africaine de radiodiffusion à ondes décamétriques et hectométriques, Genève 1966 . . . . .	F 500 E 650 S 200
28. Livre Bleu, III <sup>e</sup> Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Genève 1964:	
Tome IV . . . . .	S 300
Tome VI . . . . .	S 300
Tome VII . . . . .	S 300
Tome VIII . . . . .	S 300
29. Livre Rouge, III <sup>e</sup> Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Genève 1964:	
Tome V — V bis . . . . .	S 300
30. Plan général de développement du réseau international en Europe et dans le bassin méditerranéen, 1965-1968 (Paris 1966), trilingue . . . . .	1.100
31. Plan général de développement du réseau international dans la région Asie et Océanie, 1965-1970 (Melbourne 1966), trilingue . . . . .	800
32. Plan général de développement du réseau international en Afrique, 1965-1970 (Addis Abéba 1967), trilingue . . . . .	850
33. Documents de la XI <sup>e</sup> Assemblée plénière du C.C.I.R., Oslo 1966:	
Volume I . . . . .	F 1.200 E 3.500
Volume II . . . . .	F 1.200 E 3.250
Volume III . . . . .	F 1.200 E 3.500
Volume IV, Parties 1 et 2 . . . . .	F 1.200 E 3.250
Volume V . . . . .	F 1.200 E 3.500

	Tirage ex.
34. Manuel sur les antennes à effet directif, 1966 . . . . .	F 1.000 S 400
35. Liste internationale des fréquences, 3 <sup>e</sup> édition 1965:	
Préface : Supplément N <sup>o</sup> 7, trilingue . . . . .	2.030
Volume I : Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.800
Volume II : Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.800
Volume III : Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.750
Volume IV a): Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.400
Volume IV b): Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.350
Volume IV c): Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.200
Volume IV d): Supplément N <sup>o</sup> 7, multilingue . . . . .	1.150
36. Liste internationale des fréquences, 4 <sup>e</sup> édition 1967:	
Préface et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, trilingues . . . . .	2.030
Volume I et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.900
Volume II et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.900
Volume III et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.900
Volume IV a) et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.500
Volume IV b) et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.450
Volume IV c) et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.300
Volume IV d) et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, multilingues . . . . .	1.250
37. Nomenclature des stations fixes qui assurent des liaisons internationales, 3 <sup>e</sup> édition 1965:	
Supplément N <sup>o</sup> 7, trilingue . . . . .	1.500
38. Nomenclature des stations fixes qui assurent des liaisons internationales, 4 <sup>e</sup> édition 1967 et Suppléments N <sup>os</sup> 1 et 2, trilingues . . . . .	1.600
39. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5.950 kHz, 4 <sup>e</sup> édition 1967 et Supplément N <sup>o</sup> 1, trilingue . . . . .	1.250
40. Nomenclature des stations du service spatial et du service de radioastronomie, 1 <sup>re</sup> édition 1966 et Supplément N <sup>o</sup> 1, trilingue . . . . .	1.150
41. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Parties I-II-III et spéciales N <sup>os</sup> 735 à 785, trilingues . . . . .	550
42. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Partie IV, N <sup>os</sup> 735 à 785, trilingues . . . . .	550
43. Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B., N <sup>os</sup> 125 à 136, trilingues . . . . .	550
44. Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B. et portant sur l'utilisation, par les stations de radiodiffusion, des bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes déca- métriques, N <sup>os</sup> 16 à 21, trilingues . . . . .	450
45. Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décimétriques, mai 1967, septembre 1967, novembre 1967, mars 1968, trilingues . . . . .	560
46. Horaires de radiodiffusion à ondes décimétriques, mai 1966, septembre 1966, trilingues . . . . .	550

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

ANNEXE 4

**CONFÉRENCES OU RÉUNIONS AUXQUELLES L'UNION A ÉTÉ REPRÉSENTÉE EN 1967**

A. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. 35<sup>e</sup> session du Comité consultatif pour l'information publique, New York, 6-10 février.
2. 8<sup>e</sup> session de la Commission économique pour l'Afrique, Lagos, 13-25 février.
3. Réunion du Sous-Comité pour l'éducation et la formation professionnelle du Comité administratif de coordination, Genève, 14-17 février.
4. 28<sup>e</sup> session du Comité consultatif pour les questions administratives, New York, 1-14 mars.
5. 4<sup>e</sup> session du Groupe de travail inter-organisations du Comité administratif de coordination pour les programmes et activités relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 9-10 mars.
6. 23<sup>e</sup> session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Tokyo, 3-17 avril.
7. 43<sup>e</sup> session du Comité administratif de coordination, Genève, 5-6 avril.
8. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 3<sup>e</sup> session du Groupe de travail d'experts en télécommunications, Bangkok, 7-12 juin.
9. 6<sup>e</sup> session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, juin.
10. Comité consultatif de la fonction publique internationale, Genève, 28 juin - 12 juillet.
11. 43<sup>e</sup> session du Conseil économique et social, Genève, juillet.
12. 5<sup>e</sup> session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, août.
13. Conférence sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre.
14. 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, New York, septembre.
15. Réunion du Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, New York, 10-11 octobre.
16. 44<sup>e</sup> session du Comité administratif de coordination, New York, 18-19 octobre.
17. Commission économique pour l'Afrique: 5<sup>e</sup> session de la Conférence des statisticiens africains, Addis Abéba, 30 octobre - 10 novembre.

B. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

*Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science  
et la Culture (UNESCO)*

18. Réunion du Groupe consultatif pour les communications spatiales, Paris, 23 mars.
19. 5<sup>e</sup> session de la Commission Océanographique Intergouvernementale, Paris, 19-28 octobre.

20. Réunion d'experts gouvernementaux chargés d'examiner l'application des accords sur l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel, Genève, 20-29 novembre.
21. Réunion du Groupe consultatif pour les communications spatiales, Paris, 13-15 décembre.

*Organisation Météorologique Mondiale (O.M.M.)*

22. 5<sup>e</sup> session du Congrès météorologique mondial, Genève, 3-28 avril.
23. Réunion officieuse de planification pour les télécommunications maritimes, Genève, 11-15 septembre.
24. 7<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur les transmissions météorologiques de l'Association régionale VI (Europe), Genève, 25-31 octobre.
25. 5<sup>e</sup> session du Groupe de travail des télécommunications météorologiques de l'Association régionale I (Afrique), Genève, 1-8 décembre.

*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.)*

26. 15<sup>e</sup> session du Comité de la Sécurité maritime, Londres, 27 février - 10 mars.
27. 3<sup>e</sup> session du Sous-Comité des Radiocommunications, Londres, 5-9 juin.

*Organisation de l'Aviation civile internationale (O.A.C.I.)*

28. 3<sup>e</sup> réunion régionale de navigation aérienne Amérique du Sud /Atlantique sud, Buenos Aires, septembre.

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

*Comité International Radio-Maritime (C.I.R.M.)*

29. 41<sup>e</sup> réunion du Comité technique, Naples, 13-15 juin.
30. 42<sup>e</sup> réunion du Comité technique, Londres, 14-15 décembre.

*Danube Commission*

31. Réunion d'experts des pays danubiens en question de radiocommunication, Budapest, mars.

*Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)*

32. Réunion du Sous-Comité « Caractères et Codage » du Comité 97, Paris, 13-16 mars.

*Organisation internationale de radiodiffusion et télévision (O.I.R.T.)*

33. Réunion du Groupe d'étude III de la Commission technique (Télévision), Varsovie, 17-26 janvier.
34. XIX<sup>e</sup> session de la Commission technique, Bucarest, 3-11 octobre.

*Comité international spécial des perturbations radioélectriques (C.I.S.P.R.)*

- 35. Réunions des Groupes de travail et du Comité exécutif, Oslo, 3-14 avril.
- 36. Réunion de l'Assemblée plénière, Stresa, 26 août - 7 septembre.

*Union européenne de Radiodiffusion (U.E.R.)*

- 37. 19<sup>e</sup> réunion du Comité technique, Amsterdam, 19-21 avril.

*Société française des électroniciens et des radioélectriciens*

- 38. Colloque international sur l'électronique et l'espace, Paris, 10-15 avril.

*Centre d'études et de recherches sur les organisations  
et les relations internationales*

- 39. Colloque sur les organisations et les relations internationales, Nice, 6-8 avril.

*Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)*

- 40. Réunion de la Commission I, Bruxelles, 19-21 septembre.

*Nachrichtentechnische Gesellschaft (N.T.G.)*

- 41. Réunions des Commissions 14 « propagation des ondes radioélectriques » et 17 « électro-acoustique », Düsseldorf, 28-30 novembre.

*Conférence européenne des Administrations des postes  
et des télécommunications (C.E.P.T.)*

- 42. V<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée plénière, Rome, 10-20 avril.

*Conseil international des Unions scientifiques (C.I.U.S.)*

- 43. Réunion du Comité inter-unions pour l'attribution de fréquences à la radio-astronomie et la recherche spatiale, Washington, 5-9 juin.

*Union astronomique internationale*

- 44. Réunion de l'Assemblée générale, Prague, 22-31 août.

*Commission électrotechnique internationale*

45. Réunion du Sous-Comité 12A/Groupe de travail 4, Turin, 14-17 mars.
46. Réunion du Groupe de travail 2, Baden, 22-25 mai.
47. XXXII<sup>e</sup> réunion générale, Prague, 11-25 juillet.

*Conseil britannique du Mouvement européen*

48. Conférence sur la coopération européenne dans le domaine des télécommunications, Londres, 15-16 juin.

*Business International*

49. Table ronde, Genève, 10-14 juillet.

*Ministère des Affaires étrangères de Malaisie*

50. Réunion des fonctionnaires principaux des pays de l'Asie du Sud-est sur les Transports et les Communications, Kuala Lumpur, 4-9 septembre.

*Union géodésique et géophysique internationale*

51. 14<sup>e</sup> Assemblée générale, Saint-Gall, 25 septembre - 7 octobre.

*Union arabe des télécommunications*

52. 9<sup>e</sup> Congrès de l'Union arabe des télécommunications, Rabat, 2-18 septembre.

---

*Note :* Des invitations ont été reçues à participer à un nombre important d'autres réunions, les ordres du jour desquelles ne justifiaient pas, à l'avis du Comité de coordination, une représentation de la part de l'U.I.T.

**ANNEXE 5**

**ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE EN 1967  
SOUS LES AUSPICES DE L'U.I.T.**

TABLEAU 1

## EXPERTS AYANT PARTICIPÉ AU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'U.I.T. EN 1967

(par ordre alphabétique selon l'appellation officielle en français des pays intéressés)

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
<b>1. AFRIQUE</b>				
Algérie (Fonds spécial)	Albert L. Claveyrolas (France)	Directeur du projet	9.12.1967	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'une « Ecole nationale d'étude des télécommunications » dont les cours de formation professionnelle seront destinés aux techniciens de niveau moyen et supérieur.
	Wieslaw Fijalkowski (Pologne)	Directeur du projet	25. 4.1964 (31. 1.1968)	
	Robert Béchet (France)	Instructeur — Transmission	9. 9.1965	
	Serge Bégaud (France)	Instructeur — Télé- phonie automatique	2. 6.1965	
	Abdelhak Benkirane (Maroc)	Instructeur — Radio- communications	1. 9.1965 31. 8.1967	
	Paul Chatard (France)	Instructeur — Ondes métriques et fais- ceaux hertziens	9. 9.1965	
	Raymond Chollet (France)	Instructeur — Télégraphie	22. 9.1966	
	Joseph Fabijanski (Pologne)	Instructeur — Transmission	28. 9.1966 16. 8.1967	
	Jean-François Gross (Suisse)	Instructeur — Electri- cité et électronique	22. 9.1966	
	Centrafricaine (République) (Assistance technique)	Henri Cocoz (France)	Instructeur — Télé- communications sur lignes	
Congo (Kinshasa) (Assistance technique)	Jacques Crettol (Suisse)	Expert en organisation et en administration	31. 7.1966 31. 8.1967	Assistance au Secrétaire général et au Directeur technique du Département des P.T.T. aux fins de réorganisation de l'exploitation téléphonique nationale et internationale.
	Gabriel Tedros (Ethiopie)	Chef de la mission	30. 6.1964 31.12.1967	Chef de la mission, responsable de toutes les activités de l'U.I.T. au Congo; également Conseiller principal auprès du Gouvernement pour les questions de télécommunications.
(Assistance technique à titre onéreux)	Gaston Auneveux (France)	Expert en radio- communications	29.12.1966 28.12.1967	Etude des questions de trafic, remaniement du département de l'exploitation. Organisation et contrôle des travaux du Bureau de gestion et des fréquences, ainsi que de la station de contrôle.
	Roger Beroldy (France)	Expert en matière de trafic téléphonique et télégraphique	16. 2.1967 31.12.1967	Assistance au Directeur des opérations en vue de l'établissement de la documentation et des procédures de trafic; dispositions à prendre aux fins d'ouverture des circuits de télécommunications requis.
	Giovanni Cali (Italie)	Technicien — centraux téléphoniques	4. 5.1966	Etude des problèmes relatifs aux projets de centraux téléphoniques automatiques et internationaux; assistance au Chef de la planification téléphonique dans ses activités courantes.
	Gabre M. Gabre-Selassie (Ethiopie)	Expert en maintenance radio-électrique	5. 2.1965 30. 9.1967	Conseiller du Directeur des services techniques; travaux de planification, préparation de spécifications et d'appels d'offres concernant l'équipement radio-électrique. Participation, à titre consultatif, aux travaux du Département des P.T.T.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations	
Congo (Kinshasa) <i>(suite)</i> (Assistance technique à titre onéreux) <i>(suite)</i>	Aurel Hostens (Belgique)	Expert en télégraphie automatique	1. 1.1966	Assistance au Directeur adjoint chargé de la télégraphie en matière de planification et d'exploitation des services télégraphique, télex et de téléimprimeur. Contrôle des installations d'équipement télégraphique et travaux de planification dans ce domaine.	
	Amrit L. Kumar (Inde)	Expert en maintenance radio-électrique	1. 1.1962	Installation de matériel radio dans les stations d'émission et de réception de Kinshasa.	
	Jules Marquet (Belgique)	Expert en maintenance radio-électrique	15. 1.1963	Installation et maintenance de matériel radio; formation des techniciens locaux et du personnel local des stations d'émission et de réception de Kinshasa.	
	Terence A. A. Marshall (Royaume-Uni)	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Lubumbashi	7. 8.1967	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Lubumbashi.	
	Charles Maurer (Suisse)	Expert en téléphonie automatique	14. 7.1964 31.12.1967	Maintenance des installations de téléphonie automatique de Kinshasa et formation professionnelle des techniciens locaux.	
	Jean Piloyan (France)	Expert en maintenance radio-électrique	10. 5.1965	Responsable de la maintenance du matériel radio à Bukawu jusqu'au moment où des difficultés d'ordre local ont nécessité son transfert à Kinshasa. Travaux de maintenance à la station d'émission de Kinshasa.	
	Etienne Rey (France)	Expert en câbles	27. 9.1963	Responsable de la maintenance des réseaux locaux en câbles de Kinshasa; études et projets relatifs à de nouveaux réseaux en câbles.	
Congo (Kinshasa) <i>(suite)</i> (Assistance technique à titre onéreux) <i>(suite)</i>	Fritz G. Schmid (Suisse)	Expert en maintenance radio-électrique	19. 7.1965 31.12.1967	Travaux d'essai, de maintenance et de formation professionnelle au laboratoire de radio-électricité; contrôle de la réparation des appareils d'essai et de la construction de certaines pièces spéciales de l'équipement radioélectrique.	
	Roland Scott-Jackson (Royaume-Uni)	Professeur d'anglais	1. 1.1966 30. 6.1967	Enseignement de l'anglais aux élèves de l'Ecole nationale des télécommunications.	
	Gottfried W. Wollboldt (République Fédérale d'Allemagne)	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Luluabourg	5. 5.1967	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Luluabourg; contrôle de la mise en place des installations de télécommunications dans les villes voisines.	
	(Fonds spécial)	Donald V. Kyle (Canada)	Directeur du projet	12. 1.1967	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'une « Ecole nationale des télécommunications » destinée à la formation de toutes les catégories d'agents des télécommunications.
	Honorato Garcia (Espagne)	Instructeur-radio-électricité	16.11.1967		
	Jacques Gavan (Israël)	Instructeur-radio-communications	1. 1.1966 7. 9.1967		
	Louis J. Le Saos (France)	Instructeur-électronique	16. 3.1967		
Pier L. Luppi (Italie)	Instructeur-transmission	27. 2.1967			
Bernard Pain (France)	Instructeur-télégraphie	5. 3.1967			
Ellioth A. Pierre (Haïti)	Instructeur-téléphonie	1. 1.1966			

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Dahomey (Assistance technique)	Jean Monfort (France)	Expert en formation professionnelle dans le domaine des transmissions sur lignes aériennes et souterraines	15. 3.1966 14. 5.1967	Cours d'enseignement professionnel à l'Ecole nationale des télécommunications de Cotonou; formation de techniciens en installation et maintenance des câbles souterrains et des lignes aériennes. Accomplissement d'une mission spéciale pour étudier les besoins de divers pays d'Afrique occidentale en matière d'enseignement des télécommunications.
Gambie (Assistance technique)	Cecil A. Wiltshire (Guyane)	Expert en formation du personnel des télécommunications	14. 8.1965	Formation de techniciens locaux en exploitation et maintenance de l'équipement radioélectrique des circuits de jonction et des équipements de téléphonie automatique.
Ghana (Assistance technique)	Stuart A. Downing (Royaume-Uni)	Fonctionnaire OPAS (rédaction d'instructions relatives à la maintenance)	5. 6.1967	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les Services publics ghanéens.
	Carl G. Dragstedt (Suède)	Ingénieur des télécommunications (OPAS)	1. 5.1967	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les Services publics ghanéens.
	Ronald L. Howe (Royaume-Uni)	Conseiller en matière de tarifs et de trafic téléphoniques	9. 9.1965	Conseils au Gouvernement ghanéen relativement aux plans d'installation des réseaux automatiques interurbains et aux problèmes de trafic afférents.
(Fonds spécial)	Derk E. Luten (Pays-Bas)	Directeur du projet	8.10.1964	
Ghana ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	Hermannus Brunne- kreef (Pays-Bas)	Instructeur-téléphonie	25. 2.1965	Assistance au Département des Postes et Télécommunications en vue d'assurer le développement de son « Ecole technique des télécommunications » qui se charge de la formation de tous les techniciens des télécommunications. L'Ecole existe en fait depuis 1949.
	Jean Elshout (Pays-Bas)	Expert associé-formation professionnelle dans le domaine de la radioélectricité	11. 7.1967	
	Bart Graaff (Pays-Bas)	Instructeur-ondes décimétriques, ondes métriques et hyperfréquences	20. 3.1965 11. 7.1967	
	Ernst P. Heutelbach (Rép. Féd. d'Allemagne)	Instructeur-télégraphie	1. 8.1967	
	Johan A.J. Schneider (Pays-Bas)	Instructeur-transmission et courants porteurs	17.12.1965	
	Alex H. Van Assum (Pays-Bas)	Instructeur-ondes décimétriques, ondes métriques et hyperfréquences	25. 6.1967	
	Christianus P. Van Vucht (Pays-Bas)	Instructeur-lignes et câbles	1. 4.1965	
Liberia (Assistance technique)	Dieter E. Köhn (République Fédérale d'Allemagne)	Technicien des hyperfréquences	6.12.1965 5.12.1967	Maintenance des systèmes à hyperfréquences du Libéria et recommandations en vue d'une organisation appropriée de la maintenance.
	Arasurampet R. Ramanathan (Inde)	Expert en formation du personnel des télécommunications	30. 6.1964	Conseils au Gouvernement en matière de formation professionnelle des télécommunications; enseignement théorique de base des télécommunications aux élèves de l'école des télécommunications.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Liberia ( <i>suite</i> ) (Assistance technique) ( <i>suite</i> )	Sean E. Rohan (Irlande)	Conseiller en maintenance téléphonique	12. 7.1966 11. 7.1967	Conseils au Gouvernement en matière de maintenance et d'organisation du réseau téléphonique automatique et élaboration de procédures relatives à son exploitation.
Libye (Assistance technique)  (Assistance technique à titre onéreux)	Michelangelo Correnti (Italie)	Expert chargé de l'établissement d'une section du trafic téléphonique et télégraphique (OPAS)	23.10.1967	Fonctions d'exploitation et d'exécution en qualité de fonctionnaire au service du Gouvernement de la Libye.
	Guido Foffani (Italie)	Ingénieur en planification-téléphonie (OPAS)	1.11.1966 30. 4.1967	Fonctions d'exploitation et d'exécution en qualité de fonctionnaire au service du Gouvernement de la Libye.
	Nefissa Sehili (M <sup>me</sup> ) (Tunisie)	Formation des opératrices du téléphone	5.11.1965 5.11.1967	Formation des opératrices du téléphone dans les principaux centraux de Libye et établissement de méthodes d'exploitation du service téléphonique national et international.
	Alan Irwin (Royaume-Uni)	Ingénieur chargé de la planification des circuits interurbains (OPAS)	8.11.1965	Fonctions d'exploitation et d'exécution en qualité de fonctionnaire au service du Gouvernement de la Libye
	Robert Lehmann (Rép. Féd. d'Allemagne)	Ingénieur chargé de la planification des réseaux en câble (OPAS)	14. 2.1966	Fonctions d'exploitation et d'exécution en qualité de fonctionnaire au service du Gouvernement de la Libye.
	Joseph Rodgers (Royaume-Uni)	Ingénieur chargé de la planification de la commutation (OPAS)	6.12.1965	Fonctions d'exploitation et d'exécution en qualité de fonctionnaire au service du Gouvernement de la Libye.
Madagascar (Fonds spécial)	Louis Léon (France)	Directeur du projet	1. 7.1964	Assistance au Département des P.T.T. en vue de la création d'un « Institut national des Postes et Télécommunications », et plus particulièrement du développement de la formation professionnelle de tous les agents des télécommunications.
	Michel Branle (France)	Instructeur-téléphonie	23. 4.1965	
	Jean Félix (France)	Instructeur-télégraphie	19. 3.1965	
	Joseph A. Logan (Canada)	Instructeur-électronique météorologique	9. 6.1967 13.12.1967	
	Jean J. Pinatel (France)	Instructeur-exploitation des télécommunications	3. 1.1967	
	Lucien Pourreau (France)	Instructeur-lignes interurbaines	4. 3.1966	
Maurice (Ile) (Assistance technique)	Kamalakar D. Vaidya (Inde)	Conseiller en télécommunications	4. 1.1967	Conseiller du Ministre des communications pour toutes les questions de télécommunications de l'Ile Maurice, en particulier pour la planification du réseau téléphonique.
Nigeria (Assistance technique)	David R. Thomas (Royaume-Uni)	Fonctionnaire des télécommunications (trafic) (OPAS)	1. 6.1966	Formation des agents d'exploitation à l'Ecole des télécommunications de Kaduna (Nigeria septentrional).
République Arabe Unie (Assistance technique)	George W. Adams (Royaume-Uni)	Expert en relations commerciales	19. 4.1966 18. 1.1967	Etudes et rapports au Gouvernement en matière d'organisation des méthodes commerciales concernant l'introduction d'un système de comptabilité avec ordinateur.
République Somalie (Assistance technique)	Boris Sizov (U.R.S.S.)	Conseiller en télécommunications	11.12.1964 31.12.1967	Conseils au Gouvernement en matière de planification des réseaux téléphoniques et travaux de révision dans de petits centraux téléphoniques et sur les réseaux en câble à Mogadiscio.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Rwanda (Assistance technique)	Joan Alex Blokland (Pays-Bas)	Expert en formation professionnelle	3.12.1966	Formation des techniciens des services d'installation, de maintenance et d'exploitation de petits centraux téléphoniques automatiques; enseignement théorique de base des télécommunications à l'Ecole des télécommunications.
Sierra Leone (Assistance technique)	Kenneth A. Lees (Royaume-Uni)	Instructeur — télécommunications (OPAS)	26. 4.1964	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services gouvernementaux du Sierra Leone.
Soudan (Assistance technique)	Frank G. E. Ievers (Royaume-Uni)	Conseiller en télécommunications	17.10.1966 16. 2.1967	Préparation à l'intention du Gouvernement soudanais d'un rapport sur la réorganisation de l'administration des télécommunications.
(Fonds spécial)	P.S.M. Sundaram (Inde)	Directeur du projet	10.12.1962	Assistance au Département des Postes et Télégraphes en vue de l'établissement d'un Centre professionnel des télécommunications destiné à toutes les catégories de personnel des télécommunications.
	P. R. Desikachar (Inde)	Instructeur — radio-communications	14. 2.1966	
	Mervyn A. Gale (Royaume-Uni)	Instructeur — télégraphie	8.12.1963	
	Leonard S. Scammell (Royaume-Uni)	Instructeur — téléphonie automatique	5. 8.1963	
Tchad (Assistance technique)	Albert Bouchet (France)	Professeur de radio-électricité générale	25. 4.1964	Enseignement théorique de la radio, de l'électricité et de l'électronique aux contrôleurs du cadre technique.
Tchad ( <i>suite</i> ) (Assistance technique) ( <i>suite</i> )	Yves Heurtin (France)	Instructeur — radio-électricité pratique	26.10.1964	Préparation et réalisation de travaux expérimentaux au laboratoire de radioélectricité. Enseignement pratique en atelier.
Afrique (Projet régional) (Assistance technique)	Dennis Breary (Royaume-Uni)	Conseiller régional des télécommunications	29. 3.1966 30. 6.1967	Fonctions consultatives en Afrique, conformément aux instructions du Secrétariat de l'U.I.T.
	Masafumi Kinoshita (Japon)	Conseiller régional des télécommunications	28. 3.1966	Chef de la mission de l'U.I.T. auprès de la C.E.A. à Addis-Abéba; contrôle des activités d'autres conseillers régionaux des télécommunications.
	Stanislas Sierakowski (Belgique)	Conseiller régional des télécommunications	1. 9.1966	Fonctions consultatives en Afrique, conformément aux instructions reçues du Secrétariat de l'U.I.T.
(Fonds spécial)	Frank Norman (Australie)	Directeur du projet (Ethiopie)	1. 7.1965	Assistance au Conseil impérial des télécommunications d'Ethiopie et au Ministère des Postes et Télécommunications de la Côte d'Ivoire en vue de l'établissement d'une liaison sur ondes décimétriques entre Addis-Abéba et Abidjan, et de l'installation de l'équipement terminal associé de téléphonie et de télégraphie, ainsi que de commutation télex; formation du personnel nécessaire à l'exploitation et à la maintenance de cet équipement.
	Hisao Abe (Japon)	Expert en télégraphie automatique (Ethiopie)	1.10.1967	
	Charles Guilhou (France)	Expert dans la pose des câbles (Côte d'Ivoire)	14. 9.1967	
	Norman E. Marshall (Royaume-Uni)	Expert en radio-communications (Ethiopie)	19. 3.1967	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Afrique (Projet régional) (suite) (Fonds spécial) (suite)	Bruno E. Meixner (Rép. Féd. d'Allemagne) Maurice R. Ravarit (France)	Expert en télégraphie automatique (Ethiopie)  Expert en télégraphie automatique (Côte d'Ivoire)	15. 3.1967  2. 5.1967	
<b>2. AMERIQUE</b>				
Argentine (Assistance technique)	Philip S. Allen (Etats-Unis)	Expert en maintenance des équipements et des réseaux interurbains	16.11.1967	Révision des méthodes de maintenance des réseaux interurbains (câbles coaxiaux — hyperfréquences). Conseils sur les besoins futurs en matière de maintenance des centres de commutation.
Bolivie (Assistance technique)	Konrad W. Bernath (Suisse)	Expert en télévision	8. 5.1967 7. 7.1967 et 5. 9.1967 28. 9.1967	Conseils relatifs aux questions techniques, financières et de personnel liées à l'introduction de la télévision en Bolivie. Révision des spécifications techniques des équipements de télévision. Participation à l'examen technique des soumissions.
	José I. Caicoya de Rato (Espagne)	Conseiller en télécommunications	28. 6.1967	Conseils sur les problèmes généraux de télécommunications. Activités portant surtout sur l'organisation de l'ENDEL et sur ses relations avec les compagnies nationales privées. Collaboration dans la planification des circuits avec les pays voisins.
Brésil (Assistance technique)	Raymond Métayer (France)	Expert en planification des systèmes de télécommunications	4. 1.1967 (3. 1.1968)	Conseils à la SUDENE sur des problèmes de télécommunications, y compris l'enseignement professionnel. Participation à l'évaluation des besoins en matière de formation professionnelle dans la zone Nord-Est du Brésil.
Chili (Assistance technique)	Lothar Diehl (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en commutation et transmission automatique dans le service télex	31. 7.1967	Participation à l'installation d'un groupe de centres télex; contrôle des travaux. Préparation de la deuxième étape du plan de développement du réseau télex.
Colombie (Fonds spécial)	Ingemar Norberg (Suède) José L. Colon (Etats-Unis)	Directeur du projet  Instructeur-propagation	25. 9.1965  13. 7.1966	1) Assistance à l'Empresa Nacional de Telecomunicaciones en vue d'assurer le développement de son « Institut technique des communications et de l'électronique » chargé de la formation des techniciens des télécommunications. 2) Assistance à l'Université de Cauca en vue: a) d'assurer le développement de sa Faculté technique des télécommunications et de l'électronique, b) de créer un Centre de recherche appliquée en télécommunications et en électronique.
	José E. Cordero (Etats-Unis)	Instructeur-transmission et équipements à courants porteurs	20.11.1965	
	Joel J. Ewen (Etats-Unis)	Instructeur-commutation	3. 2.1966 1. 3.1967	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Colombie ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	John A. Mossop (Etats-Unis)	Instructeur-téléphonie	26.11.1965	Participation à la préparation des spécifications techniques du réseau régional à hyperfréquences. Assistance à Costa Rica, au Nicaragua et au Panama en vue de résoudre des problèmes particuliers de transmission concernant leurs réseaux nationaux. Participation aux réunions de la COMTELCA.
	Artème Nicolazzi (France)	Instructeur-transmission et équipement associé	1. 4.1966	
	Hector Rivera (Etats-Unis)	Instructeur-télégraphie	3. 3.1967	
Costa Rica (Assistance technique)	Christopher McGrane <sup>1)</sup> (Irlande)	Expert en hyperfréquences	4. 6.1965 31.12.1967	
Dominicaine (République) (Assistance technique)	Benjamin Brok <sup>1)</sup> (Etats-Unis)	Experts en équipements de centraux télégraphiques et téléphoniques	13. 2.1964	
El Salvador (Assistance technique)	Alexander B. MacLennan <sup>1)</sup> (Royaume-Uni)	Expert en faisceaux hertziens	3. 2.1964	Coordination des travaux de l'équipe d'experts de l'U.I.T. en Amérique centrale. Assistance à la COMTELCA au Guatemala, au Salvador et au Honduras dans les questions de transmission. Conseiller du Coordinateur de la CITEL pour l'Amérique centrale.
Equateur (Assistance technique)	Lothar Diehl (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en formation professionnelle	1.10.1966 17. 3.1967	Cours sur l'exploitation et la maintenance des équipements à correction automatique des erreurs en radiotélégraphie. Etude des installations télégraphiques existantes et recommandations sur certaines améliorations du service télex.
Guatemala (Assistance technique)	Hirokazu Shimada <sup>1)</sup> (Japon)	Expert en équipements de centraux télégraphiques et téléphoniques	14.12.1967	Assistance à la COMTELCA dans la préparation des spécifications techniques de l'équipement de commutation destiné au réseau à hyperfréquences de l'Amérique centrale. Assistance également aux pays de l'Amérique centrale au sujet de problèmes de commutation particuliers.
Guyane (Assistance technique)	John H. Wagstaff (Royaume-Uni)	Directeur général de la «Telecommunication Corporation» (OPAS)	8. 6.1965	Fonctions de Directeur général de l'administration des télécommunications de la Guyane, réorganisée récemment sous forme de Société.
Honduras (Assistance technique)	Lars E.G. Gustafsson <sup>1)</sup> (Suède)	Expert en organisation et exploitation des services et des tarifs de télécommunications	2.10.1967	Assistance à la COMTELCA en vue de l'étude d'un système de tarification destiné à être utilisé sur le nouveau réseau de l'Amérique centrale. Assistance également aux pays de l'Amérique centrale dans le domaine des tarifs nationaux et de la réorganisation administrative.
Jamaïque (Assistance technique)	Patrick J. O'Sullivan (Irlande)	Chargé de cours principal (Technique des télécommunications) (OPAS)	7. 8.1967	Cours de télécommunications au National College of Sciences and Arts de Kingston.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Nicaragua (Assistance technique)	Friedrich Thoms <sup>1)</sup> (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en transmission	9.11.1967	Assistance à la COMTELCA dans le domaine de la transmission à hyperfréquences. Assistance également à Costa Rica, au Nicaragua et au Panama en vue de résoudre des problèmes particuliers de transmission concernant leurs réseaux nationaux. Remplaçant de M. McGrane.
Paraguay (Assistance technique)	Horst Schaetzke (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en équipements de téléphonie automatique	7.11.1966	Participation à l'installation de nouveaux équipements de commutation. Travaux en vue d'un remaniement complet des méthodes de maintenance; formation professionnelle en matière de maintenance.
(Fonds spécial)	Eberhard D. Schmidt (Rép. Féd. d'Allemagne)	Directeur du projet	20. 1.1965 27. 1.1967	
	Herbert E. Faenrich (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en télégraphie	4.10.1965 3. 1.1967	Assistance à l'Administration des télécommunications dans l'élaboration d'un plan de développement à long terme de son réseau national.
St. Christophe (Assistance technique)	Roy N. Chisholm (Canada)	Fonctionnaire OPAS chargé des lignes téléphoniques	11. 2.1967	Contrôle de l'installation d'un nouveau réseau téléphonique dans l'île de St. Christophe.
Trinité (Assistance technique)	Johannes Marsman <sup>2)</sup> (Pays-Bas)	Expert en organisation et en administration	13. 1.1966	Assistance à tous les pays et territoires des Caraïbes en matière de tarification et d'administration. Nouvelle rédaction des lois de télécommunications et réexamen de l'aspect juridique des concessions accordées aux exploitations privées. Etude des problèmes de formation professionnelle.
Uruguay (Assistance technique)	Juan A. Autelli (Argentine)	Expert en politique générale des télécommunications	15.11.1965 31.12.1967	Assistance aux autorités de la CIDE dans les études relatives à la réorganisation des télécommunications du pays. Conseils au sujet de la création et de la structure d'un Ministère des Postes et Télécommunications. Elaboration d'un plan d'intégration des services de télécommunications.
Venezuela (Assistance technique à titre onéreux)	James S. Harrington (Australie)	Ingénieur chargé du trafic	6.10.1967	Membre de la mission australienne, chargé des questions de trafic; conseils sur l'établissement des principes fondamentaux en matière de technique du trafic.
	Raymond W. Lawry (Australie)	Expert en lignes aériennes	22. 9.1966 5.10.1967	Membre de la mission australienne. En plus de ses activités d'expert en lignes aériennes, a assumé les fonctions de coordinateur résident de la mission.
	William R. M. Pryde (Australie)	Conseiller-méthodes de commutation et maintenance	13. 9.1967	Membre de la mission australienne, chargé des méthodes de commutation et de maintenance des équipements téléphoniques locaux et interurbains.
(Fonds spécial)	Jan Deketh (Pays-Bas)	Directeur du projet	1. 1.1964	Assistance au Ministère des communications en vue de l'établissement d'un Centre professionnel des télécommunications destiné tout d'abord à des techniciens supérieurs et ultérieurement à toutes les catégories de personnel des télécommunications.
	Jorge Mareggiani (Argentine)	Instructeur-mesures électriques et sources d'énergie	7. 9.1964	
	Claude Moussac (France)	Instructeur-théorie et pratique de la transmission	16. 4.1966	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Venezuela ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	Oscar G. Platter (Italie)	Instructeur-télégraphie	11. 3.1966	
	Humberto Ruiz (Pérou)	Instructeur-équipements et systèmes de radio- communications	8. 9.1964	
	Kaare Welle (Norvège)	Instructeur-équipements de commutation télé- phonique et trafic	14. 6.1967	
	Norman Wilson (Canada)	Instructeur-installations extérieures	26.11.1966 25.11.1967	
Amérique latine (Projet régional) (Assistance technique)	Caesar F. Fiore (Etats-Unis)	Expert en télécommu- nications	25. 3.1962 31. 5.1967	Expert régional pour l'Amérique latine. Coordination de toutes les activités d'assistance technique de l'U.I.T. en Amérique centrale et dans les Caraïbes.
	Irwin S. Henderson (Canada)	Expert en commutation, numérotage et signa- lisation attaché à la CITEL	4.10.1967	Expert régional provisoirement atta- ché à la Banque interaméricaine de développement (BID) à Washington, afin de collaborer à l'étude d'un sys- tème de signalisation normalisé des- tiné au réseau interaméricain de télécommunications.

<sup>1)</sup> Sur demande, assistance à d'autres pays de l'Amérique centrale.

<sup>2)</sup> Sur demande, assistance à d'autres pays de la Région des Caraïbes.

3. ASIE ET EXTRÊME-ORIENT				
Afghanistan (Assistance technique)	Alfred K. Højbjerg (Danemark)	Expert en équipe- ments terminaux de télégraphie et en télé- imprimeurs	10. 3.1966 31.12.1967	Conseils en matière d'exploitation et de maintenance des téléimprimeurs.
	Bernward Kupitz (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en courants porteurs et transmis- sion sur lignes	27. 7.1967	Participation à l'installation de nou- veaux équipements à courants por- teurs et de transmission sur lignes; mise en service de nouvelles rela- tions.
(Fonds spécial)	Hermann Sauermilch (Rép. Féd. d'Allemagne)	Conseiller en télécom- munications	8. 9.1958	Assistance aux P.T.T. dans diverses questions de planification et conseils sur des problèmes divers.
	Anatoli J. Udin (U.R.S.S.)	Directeur du projet	13. 4.1965	Assistance au Ministère des communi- cations en vue de l'établissement d'un Centre professionnel des télé- communications destiné aux agents de maintenance.
	Roland Carnefur (Suède)	Instructeur — transmis- sion et systèmes à courants porteurs	1.10.1967	
	Joseph Kennedy (Irlande)	Instructeur — téléphonie	31. 8.1965	
	Eckhard Pense (Rép. Féd. d'Allemagne)	Instructeur — télégraphie	15. 5.1967	
	Bjorn Sandnes (Norvège)	Instructeur — transmis- sion et systèmes à courants porteurs	28. 8.1966 27.10.1967	
	Kurt Scherrer (Suisse)	Instructeur — radio- électricité	1. 8.1965	
Konrad Thiesemann (Rép. Féd. d'Allemagne)	Instructeur — instal- lations extérieures	27. 3.1966		

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations	
Arabie Saoudite (Assistance technique)	Natarajan Ganapathy (Inde)	Expert en hyperfréquences	1.11.1966	Avis sur le projet de faisceau hertzien qui reliera les principales villes d'Arabie Saoudite.	
	(Assistance technique à titre onéreux)	Abdul Khaliq (Pakistan)	1. 1.1964 30. 6.1967	Avis relatifs à l'installation et l'exploitation de nouveaux centraux téléphoniques.	
	Mukkavalli L. Sastry (Inde)	Conseiller en radiodiffusion	5. 2.1965	Avis sur toutes les questions de radiodiffusion, en particulier sur la planification et l'installation d'émetteurs de grande puissance sur ondes longues et ondes courtes.	
	Syed Abdul Sathar (Pakistan)	Expert en planification des télécommunications	9.11.1963	Conseils et assistance dans le domaine de la planification à long terme intéressant l'ensemble du pays.	
Corée (Fonds spécial)	Louis L. Thomas (Etats-Unis)	Directeur du projet	10. 2.1963	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'un Centre professionnel destiné à tous les agents techniques des télécommunications.	
	Klaus Deutrich (Rép. Féd. d'Allemagne)	Instructeur — téléphonie automatique	3. 1.1964 2. 1.1967		
	Erich Ehricke (Rép. Féd. d'Allemagne)	Instructeur — téléphonie automatique	16. 3.1967		
	Amos L. O'Donnell (Australie)	Instructeur — ondes métriques et hyperfréquences	14.11.1963 13.11.1967		
	John W. Willmot (Royaume-Uni)	Instructeur — télégraphie	4. 5.1964		
Inde (Fonds spécial)	Albert L. Horley (Etats-Unis)	Expert principal en formation professionnelle: équipement des stations terriennes et technique des télécommunications par satellites	19. 9.1967	Assistance au Département de l'énergie atomique en vue de la création d'une station expérimentale et d'enseignement des télécommunications par satellites.	
	Karl E. Eriksson (Suède)	Instructeur — antennes et équipement de poursuite	27. 9.1967		
	Philip A. Rubin (Etats-Unis)	Expert en télécommunications par satellites	2. 7.1967 19. 7.1967		
Iran (Assistance technique)	Fumio Kagawa (Japon)	Expert dans les techniques de commutation et de transmission	31.12.1966	Surtout formation professionnelle et établissement de programmes de cours.	
	Michel G. Montmaneix (France)	Expert en matière de formation professionnelle	4. 6.1967 3. 9.1967	Collaboration avec les P.T.T. à la préparation d'une demande adressée au Fonds spécial en vue de la création d'un Centre professionnel.	
Iraq (Assistance technique)	René Delort (Etats-Unis)	Expert en téléphonie à grande distance par courants porteurs et en câbles souterrains	27. 7.1965 30. 6.1967	Elaboration d'un plan de développement à long terme du réseau interurbain en Iraq.	
	(Fonds spécial)	Brian F. Crutcher (Australie)	Instructeur installations extérieures; Directeur du projet.	27. 4.1964 30. 9.1965 1.10.1965	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'un Centre professionnel des télécommunications destiné à tous les agents des télécommunications.
	Johan F. Bos (Pays-Bas)	Expert associé problèmes généraux des télécommunications	30. 1.1967		

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations	
Iraq ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	Kjell Haug (Norvège)	Instructeur — télégraphie	1. 6.1966		
	David Holland (Royaume-Uni)	Instructeur — installations extérieures	31. 5.1966		
	John B. King (Royaume-Uni)	Instructeur — trafic	15. 6.1964		
	Joseph M. Meehan (Irlande)	Instructeur — recettes comptabilité et stocks	4. 8.1965 31.12.1967		
	Takuya Nagasawa (Japon)	Instructeur — transmission et courants porteurs	13. 7.1965		
	Karl-Heinz Pophal (Rép. Féd. d'Allemagne)	Instructeur — radio-électricité	1. 8.1966		
	Eivind Rønnestad (Norvège)	Expert en technique générale des télécommunications	3. 1.1967		
	Nagnath T. Taskar (Inde)	Instructeur systèmes de commutation téléphonique	1. 5.1966		
Israël (Assistance technique)	Veikko A. Johansson (Finlande)	Expert en transmission	16. 4.1967 22.10.1967	Avis sur des problèmes de transmission et sur l'amélioration des techniques de transmission utilisées sur le réseau interurbain d'Israël.	
Jordanie (Assistance technique)	Petr P. Bazhan (U.R.S.S.)	Expert en transmission téléphonique sur lignes et câbles	10. 1.1966	Avis en matière de planification de nouvelles lignes, d'amélioration des lignes existantes et de maintenance.	
	Mohd. S. K. Durrani (Pakistan)	Expert en exploitation des radiocommunications	31. 8.1966	Avis relatifs aux méthodes d'exploitation des services de radiocommunications.	
Jordanie ( <i>suite</i> ) (Assistance technique) ( <i>suite</i> )	Ernst Hondong (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en radiocommunications et réseaux à courants porteurs	30.10.1965	Conseils et assistance en vue d'une amélioration des stations d'émission et de réception radioélectrique.	
	Subbiah Sankara Raman (Inde)	Expert en téléphonie et télex	7.12.1965	Avis relatifs à la planification générale des réseaux téléphoniques et télex. Elaboration des méthodes d'exploitation.	
Koweït (Assistance technique à titre onéreux)	Austin F. Burke (Irlande)	Ingénieur chargé de la planification des services de télécommunications de la Police (OPAS)	6. 1.1967	Planification d'un réseau de radiocommunications destiné aux services de police.	
	Norio Numata (Japon)	Ingénieur chargé de la maintenance des services de radiocommunications de la Police (OPAS)	18. 2.1967 3. 6.1967	Activités: néant. Emploi supprimé par Koweït.	
	Shaikh A. Raheem (Pakistan)	Ingénieur en chef des radiocommunications (OPAS)	2.11.1966	Responsabilité de toutes les questions relatives aux circuits radioélectriques.	
	Chaudhry M. Sadiq (Pakistan)	Ingénieur en chef des télécommunications (Téléphone) (OPAS)	23. 7.1967	Responsabilité pour toutes les questions de téléphonie.	
	Shawkat S. Sawwaf (Syrie)	Conseiller en télécommunications	19. 7.1967	Fonctions de conseiller général: avis et assistance dans diverses questions de télécommunications.	
	M. M. Siddiqi (Pakistan)	Expert dans l'organisation des stocks (fonctionnaire chargé des achats et de l'économat)	19. 7.1967	Mise en place d'une nouvelle organisation des stocks et de nouvelles procédures.	
	Dennis Smith (Royaume-Uni)		Conseiller en télécommunications	5. 9.1966	Fonctions de conseiller général: avis et assistance dans diverses questions de télécommunications.
				4. 3.1967	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Koweït ( <i>suite</i> ) (Assistance technique à titre onéreux) ( <i>suite</i> )	Leonid Vakhtanov (U.R.S.S.)	Expert chargé de la création d'un centre professionnel destiné à la formation des agents responsables de la maintenance, des réparations et de l'installation du matériel	18. 7.1965	Avis au sujet de la création d'un Centre professionnel national des télécommunications.
Liban (Assistance technique)	André Lamazouade (France)	Inspecteur en chef adjoint chargé de la formation du personnel pendant les deux premières années (OPAS)	1. 1.1965 31.12.1967	Amélioration des techniques et méthodes d'exploitation du service télégraphique. Création d'un service télex, formation professionnelle et révision des procédures administratives.
Malaisie (Assistance technique)	Jack C. Whybourne (Australie)	Expert en planification des réseaux automatiques nationaux	12. 4.1967	Assistance aux P.T.T. en vue de la création d'un réseau automatique national; conseils en matière de planification et de spécifications des nouveaux équipements de commutation.
(Fonds spécial)	Colin W. C. Richards (Royaume-Uni) Dennis W. Berry (Royaume-Uni)	Directeur du projet  Instructeur — réseaux en lignes, postes d'abonnés et commutation	24. 9.1962  24.10.1967	Assistance au Département des télécommunications en vue d'assurer le développement de son programme d'enseignement professionnel, de créer un nouveau centre professionnel national pour remplacer celui établi au début des années 1950 et d'instituer des centres professionnels de province au Sabah et au Sarawak.

Malaisie ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	John M. Broderick (Royaume-Uni)	Instructeur — trafic des télécommunications	12.12.1967	
	Clarence L. Canute (Australie)	Instructeur — transmission	8. 6.1963	
	Robert M. Johnsen (Norvège)	Instructeur — radio-électricité	28. 7.1964	
	John P. Killeen (Australie)	Instructeur — réseaux en lignes	8. 6.1963	
	Bruce R. Muir (Royaume-Uni)	Instructeur — commutation	15. 6.1966	
	Olav Olsen (Norvège)	Instructeur — télégraphie	2. 5.1966	
Mongolie (Assistance technique)	Illarion S. Aturov (U.R.S.S.)	Ingénieur — économiste en télécommunications	10. 1.1966 9. 7.1967	Participation à l'élaboration de règlements destinés aux divers Départements des P.T.T.; formation d'homologues locaux dans le domaine économique.
Philippines (Fonds spécial)	William B. Jago (Royaume-Uni)	Directeur du projet	30. 1.1963	Assistance au Bureau des télécommunications aux fins de création d'un Centre professionnel des télécommunications destiné aux ingénieurs et techniciens.
	Ryuzaburo Inano (Japon)	Instructeur — radio-électricité	6. 7.1964	
	Yoshizo Ito (Japon)	Instructeur — commutation en téléphonie automatique	6. 6.1966	
	John H. Johnson (Royaume-Uni)	Instructeur — transmission et courants porteurs	30. 9.1964	
	Oystein Linge (Norvège)	Instructeur — technique des systèmes radio-électriques	15. 8.1966	
	Tatsuro Matsuhashi (Japon)	Instructeur — lignes et câbles	11. 1.1964 10. 7.1967	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Philippines ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	Edward L. Wright (Australie)	Instructeur — organisation et administration des télécommunications	1. 6.1966	
	Lennart Ygland (Suède)	Instructeur — trafic et systèmes de télécommunications	20. 2.1966	
République Arabe Syrienne (Assistance technique)	Marcel Mauboussin (France)	Expert en comptabilité	20. 7.1966 19. 1.1967	Conseils en vue de l'établissement d'un nouveau système de comptabilité centralisé.
(Fonds spécial)	Günter H. Lampe (Rép. Féd. d'Allemagne)	Conseiller en formation professionnelle des télécommunications	20.10.1966 19. 1.1967 et 6. 2.1967 19. 2.1967	Assistance au Gouvernement syrien dans la préparation d'une demande destinée à obtenir l'assistance du PNUD (Fonds spécial) en vue de la création d'un Centre professionnel des télécommunications.
Thaïlande (Assistance technique)	Klaus H. Kock (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert des réseaux téléphoniques nationaux	1.11.1967	Révision du plan de développement du réseau téléphonique établi par l'O.T.T.
	James J. Senyard (Australie)	Expert en centraux téléphoniques et en exploitation des réseaux locaux	29.11.1967	Conseils en matière d'exploitation et de maintenance des centraux téléphoniques et des réseaux locaux.
(Fonds spécial)	R. Seshasayee (Inde)	Instructeur transmission et courants porteurs	14.12.1964 30. 6.1967	
	Paul Dubois (Australie)	Directeur du projet Directeur du projet	1. 7.1967 20. 2.1964 30. 6.1967	

Thaïlande ( <i>suite</i> ) (Fonds spécial) ( <i>suite</i> )	Osmo S. Alho (Finlande)	Instructeur ondes métriques et décimétriques	1. 3.1967	Assistance au Telecommunication Project Administration Office (au sein duquel sont représentés l'Organisation des téléphones de Thaïlande et le Département des Postes et Télégraphes) en vue de la création d'un nouveau Centre professionnel des télécommunications et d'un Centre d'essais et de développement des télécommunications.
	Wilfred A. Bergeron (Etats-Unis)	Instructeur radio-électricité	30. 1.1965	
	Arthur H. Hounslow (Royaume-Uni)	Instructeur trafic téléphonique	21.10.1965	
	Olaf S. Linder (Suède)	Instructeur systèmes de commutation téléphonique	18. 1.1965	
	Malcolm MacLeod (Nouvelle-Zélande)	Instructeur installations extérieures	9. 1.1965	
	Gösta A. Myrenfors (Suède)	Instructeur analyste en télécommunications, prix de revient, stocks	15. 8.1966	
	Kazuo Takeuchi (Japon)	Instructeur télégraphie	5. 9.1966	
Yémen (Assistance technique)	Igorj M. Pavlichev (U.R.S.S.)	Conseiller en télécommunications	1. 9.1966	Fonctions de conseiller général: avis en matière de planification, d'installation et de maintenance des services de télécommunications.
Asie et Extrême-Orient (Projet régional) (Assistance technique)	Jun-Ichiro Nagai (Japon)	Expert régional-radio-communications	22.11.1966	En collaboration avec l'expert régional principal, enquêtes et conseils aux pays de la Région de la CEAEO sur des questions de radiocommunications.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Asie et Extrême-Orient (Projet régional) <i>(suite)</i> (Assistance technique) <i>(suite)</i>	Kaliyanpur V. Pai (Inde)	Expert principal en télécommunications	9.12.1961	Membre du Groupe U.I.T./C.E.A.E.O. Préparation d'enquêtes pour les différents pays. Activités en liaison avec tous les projets régionaux.
<b>4. EUROPE</b>				
Malte (Assistance technique)	Klaus J. Peters (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en technique de la radioélectricité	24.11.1966 23. 6.1967	Assistance fournie, en collaboration avec M. Wittbrodt, en vue de l'établissement d'une station de contrôle et des méthodes à y appliquer.
	Jürgen H. Wittbrodt (Rép. Féd. d'Allemagne)	Expert en technique de la radioélectricité	26.10.1966 25. 5.1967	Conseils relatifs à la gestion des fréquences et aux méthodes d'exploitation d'une station de contrôle (en collaboration avec M. Peters).
Turquie (Fonds spécial)	Edward W. Collett (Royaume-Uni)	Directeur du projet	6.11.1967	Assistance à l'Administration turque des PTT en vue de la création d'un nouveau Centre professionnel des télécommunications destiné à la formation de tous les agents des télécommunications.

TABLEAU 2  
BOURSES GÉRÉES EN 1967

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1967	Pays d'accueil	Domaine d'étude
<b>1. AFRIQUE</b>						
Cameroun	AT	1966	1966/67	1/5	Israël	Application des transistors en électronique
	AT	1967	1967/68	4/42	Nigeria	Technique des télécommunications
Centrafricaine (République)	AT	1967	1967/68/69	4/8	Madagascar	Installations électromécaniques
	AT	1967	1967/68	1/1	France	Technique des télécommunications
Congo (Kinshasa)	AT	1966	1967	5/16	Royaume-Uni	Exploitation téléphonique
Congo (Brazzaville)	AT	1966	1966/67	1/7	France	Radiocommunications
	AT	1963	1963/64/65/66/67	1/10	France	Radiocommunications
	AT	1967 *)	1968	1/—	France	Radiocommunications
	AT	1966	1966/67/68	1/12	France	Faisceaux hertziens
	AT	1967	1967/68	2/8	France	Faisceaux hertziens
	AT	1966	1966/67	1/10	France	Lignes à grande distance
	AT	1967	1967/68	1/2	France	Lignes à grande distance
	AT	1967 *)	1968/69	1/—	France	Pratique des télécommunications
	AT	1965	1965/66/67	1/12	France	Pratique des télécommunications
	AT	1967	1967/68/69	2/4	Madagascar	Pratique des télécommunications
	AT	1967	1967/68	2/6	France	Commutation
Côte d'Ivoire	FS	1967	1967/68	2/6	Allemagne, Suisse	Télégraphie
	FS	1967	1967/68	1/2	France	Radiocommunications
	FS	1967	1968	1/—	France, Suisse	Exploitation des télécommunications

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1967	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Dahomey	AT	1967	1967/68	2/8	France	Commutation
	AT	1966	1967/68	1/1	France	Télégraphie
	AT	1967	1967	1/1	Pays-Bas	Télex
	AT	1967	1967/68	1/4	France	Radiocommunications
Ethiopie	FS	1967	1967/68	1/2	Japon	Ondes décamétriques
	FS	1967	1968	1/—	Royaume-Uni, Allemagne	Installations terminales de radio-communications
	FS	1967	1967/68	2/10	Japon	Centraux télex
	FS	1967	1967	1/4	Allemagne	Maintenance des téléimprimeurs
Gabon	AT	1967 *)	1968	1/—	France	Radiocommunications
Gambie	AT	1967	1967	1/1	Pays-Bas	Télex
Ghana	AT	1966	1966/67	2/10	Israël	Application des transistors en électronique
Haute-Volta	AT	1967	1967/68/69	2/6	Madagascar	Lignes à grande distance
	AT	1967	1967/68/69	2/6	Madagascar	Télégraphie
	AT	1967	1967/68/69	1/3	Madagascar	Commutation
	AT	1967	1967/68/69	1/3	Madagascar	Exploitation des systèmes de télécommunications
	AT	1967	1967/68/69	1/3	Madagascar	Radiocommunications
Kenya — Ouganda — Tanzanie (Communauté de l'Afrique orientale)	AT	1966	1967/68	1/10	Royaume-Uni	Trafic
	AT	1966	1966/67/68	2/24	Royaume-Uni	Téléphonie, télégraphie
	AT	1966	1966/67	2/10	Israël	Application des transistors en électronique
	AT	1967	1967	2/24	Royaume-Uni	Trafic

Libéria	AT	1967	1967	1/1	Pays-Bas	Télex
	AT	1967 *)	1968/69	1/—	Suède, Irlande	Technique des télécommunications
	AT	1967 *)	1968/69	1/—	Royaume-Uni	Pratique téléphonique
	AT	1966	1968/69	1/—	Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67	1/5	Suède, Irlande	Téléphonie
Libye	AT-TO	1965	1965/66/67	1/6	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
Malawi	AT	1967	1967	5/25	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67/68	4/24	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67	2/16	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67	1/5	Israël	Application des transistors en électronique
Madagascar	AT	1967	1967/68/69	3/27	Kenya	Technique des télécommunications
	FS	1967	1967/68/69	1/3	France	Transmission (lignes à grande distance)
	FS	1965	1965/66/67	1/7	France	Technique des télécommunications
	FS	1967	1967/68/69	2/6	France	Technique des télécommunications
Niger	FS	1967	1967	1/6	France	Exploitation télégraphique et téléphonique
	AT	1967	1968	1/—	France	Télégraphie
	AT	1966	1966/67/68	1/12	France	Technique des télécommunications
Nigeria	AT	1965	1965/66/67/68	1/12	France	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67	1/5	Israël	Application des transistors en électronique
	AT	1966	1966/67	1/5	Israël	Application des transistors en électronique
République Arabe Unie	AT	1967	1967/68	2/10	Autriche	Equipement télex
	AT	1967 *)	1968	1/—	Italie	Equipement télex
	AT	1966	1968	6/—	Royaume-Uni	Comptabilité
	AT	1965	1967	1/6	Italie	Hyperfréquences
République Somalie	AT	1966	1967/68/69	1/9	Yougoslavie	Technique des télécommunications

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1967	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Sierra Leone	AT	1966	1966/67	2/10	Israël	Application des transistors en électronique
Soudan	AT	1967	1967/68	1/1	Royaume-Uni	Radioélectricité
	AT	1967	1968	1/—	Royaume-Uni	Téléphonie automatique
	AT	1966	1966/67/68	1/12	Etats-Unis	Application de l'électronique aux radiocommunications
	FS	1965	1965/66/67	1/11	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	FS	1966	1967/68/69	1/9	Royaume-Uni, Allemagne	Télégraphie
Togo	FS	1966	1966/67/68	1/12	Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Pays-Bas	Téléphonie
	AT	1966	1966/67	1/5	France	Radioélectricité
	AT	1966	1966/67	1/10	France	Télégraphie et téléphonie
Tunisie	AT	1967	1967/68/69	1/2	Madagascar	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67	3/16	France	Réseaux téléphoniques locaux
	AT	1967	1967/68	1/1	France	Télex
	AT	1967 *)	1968	2/—	France	Commutation
	AT	1967	1967/68	1/1	France	Lignes téléphoniques
	AT	1967	1967/68	1/1	France	Téléphonie
	AT	1967	1967/68	2/2	France, Italie	Faisceaux hertziens et ondes métriques
AT	1967	1967	2/8	France, Belgique	Comptabilité des télécommunications	

2. AMÉRIQUE						
Argentine	AT	1966	1966/67	1/1	Espagne, Italie	Statistiques, réglementation (trafic)
	AT	1966	1967	1/6	France	Systèmes télégraphiques
	AT	1966	1967	1/6	Royaume-Uni, France	Centraux télégraphiques
Chili	AT	1966	1967	1/1	France, Italie	Formation professionnelle en télécommunications, exploitation de la télévision
	AT	1966	1966/67	1/2	Allemagne	Téléphonie
	AT	1967	1967/68	1/3	France	Télex
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Economie des télécommunications
Costa Rica	AT	1966	1967/68	1/5	Etats-Unis	Réseaux téléphoniques
Mexique	AT	1966	1967/68	1/6	Royaume-Uni	Hyperfréquences
	AT	1967	1967	2/20	Chili	Planification
	AT	1966	1967	2/16	Etats-Unis	Propagation
	AT	1966	1967	1/6	France, Royaume-Uni	Systèmes à courants porteurs
Panama	AT	1966	1967	1/3	Norvège, Allemagne, Etats-Unis	Réseaux en fils nus
Paraguay	AT	1967	1967/68	1/3	Mexique	Technique des télécommunications
	FS	1966	1967	1/7	Allemagne, Autriche, Suisse	Technique des télécommunications
	FS	1966	1966/67/68	2/24	Allemagne	Technique des télécommunications
Surinam	AT	1967 *)	1968	1/—	Etats-Unis	Gestion des télécommunications

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1967	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Venezuela	AT-TO	1967	1967	1/2	Australie	Administration des télécommunications
	AT-TO	1967	1968	1/—	Australie	Lignes en fils nus
	AT-TO	1967	1967	1/4	Australie	Installations extérieures
	AT-TO	1967	1967	1/2	Australie	Equipement de commutation à grande distance
	AT-TO	1966	1967	1/3	Australie	Transmission
	FS	1966	1966/67	1/3	Etats-Unis	Radiocommunications
	FS	1966	1966/67	1/4	Pays-Bas, Allemagne, Italie	Transmission télégraphique et commutation
	FS	1966	1966/67	1/3	Royaume-Uni, Allemagne, Italie	Installations d'énergie
FS	1967	1967/68	1/4	France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni	Transmission	
<b>3. ASIE ET EXTRÊME-ORIENT</b>						
Afghanistan	AT	1966	1966/67	1/8	Allemagne	Télégraphie
Cambodge	AT	1967	1967/68	1/4	France	Exploitation téléphonique
	AT	1967	1968	1/—	France	Emetteurs et récepteurs
Chine	AT	1967	1968/69	1/—	Etats-Unis	Réseau automatique interurbain
	AT	1967	1968	1/—	Etats-Unis, Royaume-Uni	Télécommunications par satellites
	AT	1967	1968	1/—	Etats-Unis	Contrôle des prix de revient
Corée	AT	1966	1966/67	1/5	Etats-Unis	Gestion des fréquences
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Gestion des moyens de télécommunications

Corée (suite)	FS	1966	1967	1/8	Australie, Malaisie	Installations d'énergie	
	FS	1966	1966/67	1/2	Allemagne	Télégraphie	
	FS	1965	1966/67	1/3	Allemagne, Etats-Unis, Malaisie	Téléphonie, centraux interurbains	
	FS	1966	1966/67	1/2	Japon	Trafic téléphonique	
	FS	1966	1966/67	1/5	Etats-Unis	Trafic, centraux interurbains	
	FS	1966	1966/67	1/2	Japon	Transmission et courants porteurs	
	FS	1966	1966/67	1/7	Royaume-Uni	Télégraphie	
	FS	1965	1966/67	1/3	Canada	Installations extérieures	
	FS	1967	1967/68	1/4	Etats-Unis	Faisceaux hertziens et ondes métriques	
	FS	1967	1968	1/—	Japon, Malaisie	Formation professionnelle	
	FS	1967	1967/68	1/4	Etats-Unis	Radioélectricité	
	Inde	AT	1967	1967/68	1/1	Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie	Stations terriennes
		AT	1967	1967/68	1/1	Etats-Unis	Exploitation téléphonique et télex internationale et intercontinentale
AT		1966	1967	1/4	Japon	Ondes métriques et modulation de fréquence	
AT		1966	1967	1/4	Japon	Services de télévision	
Indonésie	AT	1967 *)	1968	1/—	Japon	Radioélectricité	
	AT	1967 *)	1968	1/—	Japon, Malaisie	Méthodes d'enseignement professionnel	
	AT	1967 *)	1968	1/—	Australie	Installations extérieures	
	AT	1967 *)	1968	1/—	Japon	Télégraphie	
	AT	1967 *)	1968	1/—	Japon	Transmission télégraphique	
AT	1967 *)	1968	1/—	Japon	Organisation des stocks		
Iran	AT	1966	1966/67	2/10	Israël	Application des transistors en électronique	
	AT	1967	1968/69	1/—	Royaume-Uni	Transmission téléphonique, télégraphie multiplex	

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1967	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Iraq	FS	1967	1968	1/—	Pakistan, Malaisie, Japon, Australie	Formation professionnelle
	FS	1966	1967	1/6	Royaume-Uni, Suède	Réseaux de télécommunications
	FS	1966	1967	1/6	Royaume-Uni	Trafic
	FS	1966	1967	1/6	Royaume-Uni	Equipement téléphonique
	FS	1966	1967	1/6	Royaume-Uni	Radioélectricité
Israël	AT	1966	1967	2/8	Royaume-Uni, Allemagne	Télécommunications par satellites
	AT	1966	1967	1/6	Royaume-Uni, Allemagne	Radiocommunications en ondes décamétriques
	AT	1966	1967/68	1/1	Royaume-Uni, Allemagne, Italie	Télécommunications par satellites
	AT	1967	1967/68	1/2	Royaume-Uni, Suisse	Centraux électroniques
	AT	1967	1967/68	1/2	Etats-Unis, Royaume-Uni, Suède, Italie	Télégraphie, télex, transmission de données
Jordanie	AT	1966	1966/67	1/6	Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie	Installations terminales de radio-communications
	AT	1966	1967/68	1/6	Royaume-Uni	Installations terminales de radio-communications
	AT	1967	1967	2/2	Pays-Bas	Télex
Koweït	AT-TO	1967	1967	1/6	Etats-Unis	Systèmes transhorizon
Laos	AT	1965	1966/67	1/2	France	Lignes et câbles
	AT	1965	1966/67	2/18	France	Radioélectricité
	AT	1967	1967/68	1/3	Thaïlande	Lignes téléphoniques
	AT	1962	1963/64/65/66/67	1/6	France	Téléphonie
Malaisie	AT	1967	1967/68	1/3	Royaume-Uni	Normes et mesures
	AT	1967	1967/68	1/5	Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Inde	Trafic télégraphique et téléphonique international

Malaisie (suite)	FS	1967	1967/68	1/9	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Danemark, Etats-Unis, Autriche, Japon	Commutation
	FS	1967	1967/68	1/9	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Etats-Unis, Japon	Transmission
Mongolie	AT	1966	1966/67	1/3	U.R.S.S.	Radiodiffusion
	AT	1966	1966/67	1/3	U.R.S.S.	Faisceaux hertziens
Philippines	AT	1966	1966/67	1/5	Israël	Application des transistors à l'électronique
	FS	1965	1966/67	1/1	Japon	Commutation
	FS	1966	1966/67	2/2	Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Grèce	Transmission et courants porteurs
	FS	1967	1968	1/—	Australie	Etude technique du trafic et des systèmes
	FS	1967	1967/68	1/8	Etats-Unis	Systèmes transhorizon
Thaïlande	AT	1966	1966/67	1/5	Israël	Application des transistors à l'électronique
	AT	1967 *)	1968	2/—	Siège de l'U.I.T., Japon	Gestion des fréquences
	FS	1966	1967	1/8	Australie	Téléphonie, commutation
	FS	1967	1967/68	1/2	Allemagne, Royaume-Uni	Hyperfréquences
	FS	1967	1968	1/—	Etats-Unis	Transmission
	FS	1966	1968	1/—	Japon	Téléphonie, commutation
	FS	1966	1968	1/—	Japon, Hong-Kong, Malaisie	Installations extérieures
	FS	1967	1967/68	1/3	Australie, Japon	Méthodes d'enseignement professionnel
Tonga	FS	1967	1967	1/7	Royaume-Uni, Allemagne, Malaisie	Transmission et courants porteurs
	AT	1967 *)	1968/69	1/—	Royaume-Uni	Maintenance des équipements radio-électriques

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1967	Pays d'accueil	Domaine d'étude
<b>4. EUROPE</b>						
Bulgarie	AT	1966	1967	1/5	France	Télévision en couleur
	AT	1966	1967	1/6	France	Centraux de télégraphie automatique
	AT	1966	1967	2/12	Autriche, Suède	Centraux électroniques
	AT	1966	1967	1/2	France	Utilisation des ordinateurs en télécommunications
	AT	1967	1967/68	1/5	Allemagne	Télévision (projets, construction, techniques)
	AT	1966	1967	1/3	Allemagne	Téléphonie interurbaine
	AT	1966	1967	2/4	Allemagne	Systèmes téléphoniques Equipement transistorisé
Chypre	AT	1966	1966/67	2/10	Israël	Application des transistors en électronique
Grèce	AT	1966	1966/67	1/1	Etats-Unis	Faisceaux hertziens
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Télégraphie
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Administration téléphonique
	AT	1966	1967	1/2	France	Exploitation téléphonique
	AT	1966	1967	1/2	France	Exploitation télégraphique
Hongroise (R. P.)	AT	1966	1967	2/3	Suède	Réseaux téléphoniques
	AT	1967	1967	1/1	Siège de l'U.I.T.	Radioélectricité
Pologne (R. P. de)	AT	1967	1967	1/4	Suède	Centraux crossbar
	AT	1967	1967	1/4	Suède	Organisation du service téléphonique
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Systèmes multivoies
	AT	1967 *)	1968	1/—	France	Câbles téléphoniques
	AT	1966	1967/68	1/2	Autriche	Systèmes à courants porteurs, amplificateurs

Pologne (R. P. de) (suite)	AT	1966	1968	1/—	France	Télévision en couleur
	AT	1966	1967	1/3	Suède	Maintenance des circuits de télécommunications
	AT	1966	1967	1/8	Suède	Radiodiffusion à modulation de fréquence
Roumanie	AT	1965	1966/67	1/1	France	Equipements de radiodiffusion et de télévision
	AT	1967	1968	1/—	France	Protection des lignes de télécommunications
	AT	1967	1967/68	1/2	France	Protection des lignes de télécommunications
	AT	1966	1967/68	1/4	France	Equipements de radiodiffusion et de télévision
	AT	1967	1967/68	1/1	France	Systèmes à courants porteurs en ondes décamétriques
Turquie	AT	1966	1967	1/6	Italie	Hyperfréquences
	AT	1966	1966/67	1/2	Allemagne, Royaume-Uni, Malaisie	Méthodes d'enseignement professionnel
	AT	1966	1966/67	1/2	Etats-Unis	Réseaux télégraphiques
	AT	1966	1967	1/6	Italie	Réseaux téléphoniques
	AT	1966	1967	1/5	Allemagne, Pays-Bas, Suède	Réseaux télégraphiques
Yougoslavie	AT	1965	1966/67	1/2	Siège de l'U.I.T. Royaume-Uni, Suède	Services radioélectriques
	AT	1966	1966/67	1/1	Pologne, Tchécoslovaquie	Appareils de mesure
	AT	1964	1966/67	1/11	Etats-Unis	Analyse et synthèse de la parole
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Transmission de données
	AT	1967 *)	1968	1/—	Royaume-Uni	Faisceaux hertziens

\*) Questions concernant l'octroi non encore réglées au 31 décembre 1967.

TABLEAU 3

Projets approuvés par le Fonds spécial des Nations Unies (F.S.) et pour lesquels l'U.I.T. a été l'agent chargé de l'exécution au 31.12.1967  
(dans l'ordre chronologique d'approbation des projets)

Pays	Description du projet	Date d'approbation par le F.S.	Durée en années	Assistance fournie par le F.S.			Coûts des projets (estimations)		
				N° de mois de service d'experts	N° de mois d'octroi de bourses	Valeur de l'équipement	Attribution du Fonds spécial	Contribution du Gouvernement	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Projets approuvés et en cours d'exécution</i>									
Malaisie	Centre professionnel des télécommunications à Kuala Lumpur . .	Mai 1961	5	6/312	6/72	300.000	896.100	2.431.500	3.327.600
Philippines	Institut professionnel des télécommunications à Manille . . . . .	Mai 1961	5	9/336	11/72	300.000	968.600	662.700	1.631.300
Iraq	Centre professionnel des télécommunications à Bagdad . . . . .	Jan. 1962	5	9/312	9/78	300.000	909.700	2.065.000	2.974.700
Soudan	Centre professionnel des postes et télégraphes à Khartoum . . . . .	Jan. 1962	5	4/192	7/78	100.000	486.900	1.450.000	1.936.900
Corée	Centre professionnel des télécommunications à Séoul . . . . .	Mai 1962	5	10/348	19/152	450.000	1.288.600	1.003.000	2.291.600
Venezuela	Centre professionnel des télécommunications à Caracas . . . . .	Jan. 1963	4	6/336	8/90	250.000	1.110.100	3.768.000	4.878.100
Thaïlande	Centre professionnel de formation, d'essais et de développement des télécommunications à Bangkok .	Juin 1963	5	9/348	9/96	300.000	1.133.500	1.225.000	2.358.500

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Afghanistan	Centre professionnel des télécommunications à Kaboul . . . . .	Jan. 1964	5	6/252	4/48	200.000	766.800	443.000	1.219.800
Algérie	Ecole nationale des télécommunications à Alger . . . . .	Jan. 1964	5	11/348	15/168	200.000	901.000	4.432.000	5.333.000
Colombie	Centre de recherches et de formation en télécommunications et en électronique à Popayan et Bogota . .	Jan. 1964	5	7/336	10/240	385.000	1.220.350	3.630.000	4.850.300
Ghana	Centre professionnel des télécommunications à Accra . . . . .	Jan. 1964	5	8/360	8/90	250.000	1.100.100	1.773.000	2.873.100
Madagascar	Institut national des postes et télécommunications à Antanetibé . .	Jan. 1964	5	5/216	12/132	200.000	766.100	1.577.000	2.343.100
Inde	Centre de recherches et de formation en vue de l'utilisation des télécommunications par satellites à Ahmedabad . . . . .	Juin 1964	4	7/34	4/12	480.000	620.500	412.000	1.032.500
Paraguay	Enquête sur les télécommunications	Juin 1964	2	8/96	4/48	88.000	333.600	70.000	403.600
(Régional) Ethiopie et Côte d'Ivoire	Circuit pilote de télécommunications à Addis-Abéba et Abidjan . . . .	Juin 1965	2	8/114	10/54	451.000	784.900	278.000	1.062.900
Congo (Kinshasa)	Ecole nationale des télécommunications à Kinshasa . . . . .	Jan. 1966	6	9/552	11/156	250.000	1.800.900	2.874.000	4.674.900

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Nouveaux projets approuvés pendant l'année 1967</i>									
Arabie Saoudite	Centre professionnel de radiodiffusion et de télécommunications, Djeddah . . . . .	Jan. 1967	5	11/372	12/144	50.000	1.081.400	3.810.000	4.891.400
Chili	Centre professionnel des télécommunications, Santiago . . . . .	Jan. 1967	5	8/324	9/126	300.000	1.152.100	1.258.000	2.410.100
Malaisie	Centres professionnels des télécommunications (deuxième étape) . .	Jan. 1967	3	9/270	—	29.000	683.600	677.000	1.360.600
Turquie	Centre national d'enseignement professionnel des télécommunications, Ankara . . . . .	Jan. 1967	5	10/420	15/180	325.000	1.432.300	3.059.000	4.491.300

ANNEXE 6

SITUATION DES DÉBITEURS DE L'UNION AU 31 DÉCEMBRE 1967

	Soldes dus au titre des arriérés	Se rapportant aux années
	Francs suisses	
Argentine (République) . . . . .	360.785,36	1960-1966
Bolivie . . . . .	1.141.130,10	1949-1966
Brésil . . . . .	833.785,15	1966
Chili . . . . .	459.542,15	1960-1966
Colombie (République de) . . . . .	45.565,32	1963-1966
Costa Rica . . . . .	194.610,50	1958-1966
Dominicaine (République) . . . . .	480.804,65	1959-1966
El Salvador (République de) . . . . .	672.893,20	1961-1966
Equateur . . . . .	105.867,25	1959-1966
Haïti (République d') . . . . .	298.225,75	1955-1966
Honduras (République de) . . . . .	134.787,67	1962-1966
Indonésie (République d') . . . . .	45.776,05	1964-1966
Libéria (République du) . . . . .	34.504,35	1963-1966
Mali (République du) . . . . .	19.937,93	1962-1966
Mauritanie (République Islamique de) . . . . .	23.707,85	1963-1966
Népal . . . . .	48.471,07	1962-1966
Nicaragua . . . . .	10.828,55	1962-1966
Panama . . . . .	174.366,92	1962-1966
Uruguay (République Orientale de l') . . . . .	169.333,91	1960-1966
Yémen . . . . .	148.305,95	1961-1966
Cuban Tel. Co. . . . .	15.858,35	1960
	5.419.088,03	
Autres débiteurs . . . . .	320.368,63	
	<u>5.739.456,66</u>	

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

ANNEXE 7

**RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

1281 (XLIII). *COORDINATION NATIONALE ET COORDINATION  
DES QUESTIONNAIRES STATISTIQUES*

*Le Conseil économique et social,*

*ayant examiné* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur la deuxième partie de sa première session,

I

COORDINATION NATIONALE

*Notant en particulier* la suggestion selon laquelle le Conseil devrait faire aux gouvernements des Etats Membres et aux organisations intéressées les recommandations nécessaires sur la question de la coordination nationale,

*Notant d'autre part* l'observation du Comité administratif de coordination dans son trente-troisième rapport au Conseil selon laquelle il s'est posé, dans le domaine de la coordination, des problèmes dont « certains tenaient, en partie du moins, à la difficulté de concilier les décisions prises par différents organismes intergouvernementaux »,

*Rappelant* ses résolutions 590 A II (XX) du 5 août 1955, 630 A II (XXII) du 9 août 1956, 694 B (XXVI) du 31 juillet 1958 et la résolution 125 (II) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1947, concernant la nécessité de maintenir constamment la coordination sur le plan national et l'importance croissante que revêt, pour les gouvernements des Etats Membres, l'adoption de mesures permettant d'y parvenir,

*Rappelant en outre* que par sa résolution 125 (II), l'Assemblée générale a invité « ses Membres à prendre des mesures propres à réaliser, sur le plan national, la coordination de la politique de leurs délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies et auprès des diverses institutions spécialisées en vue d'assurer une entière coopération entre l'Organisation et les institutions spécialisées »,

*Considérant* que, bien que les gouvernements se soient attachés à mieux coordonner, sur le plan national, leur position et leur participation au sein de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes subsidiaires, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il est encore nécessaire de déployer des efforts plus intensifs à cette fin,

1. *Invite à nouveau* les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à continuer de prendre les autres mesures nécessaires pour que les positions adoptées par leurs délégations nationales aux réunions des diverses organisations soient coordonnées, de manière à éviter que des décisions contradictoires puissent être prises dans des organisations différentes sur les mêmes questions ou sur des questions analogues;
2. *Suggère* aux gouvernements des Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envisager la possibilité de mettre en place un mécanisme gouvernemental central chargé de coordonner, à l'échelle nationale, leur participation aux activités des organismes des Nations Unies;

3. *Recommande* au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire des efforts particuliers pour assurer l'application de l'article 80\*) du règlement intérieur du Conseil;
4. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer en outre au Conseil et à ses organes subsidiaires, avant l'adoption de toute proposition en cours d'examen, dans quelle mesure cette proposition fait déjà l'objet de projets ou de documents existants ou relève plutôt de la compétence d'une autre organisation;
5. *Invite* les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à informer de la même manière leurs organes respectifs lorsqu'ils appliquent les dispositions de leur règlement qui correspondent à l'article 80\*);
6. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique de porter la présente résolution à l'attention des gouvernements de tous leurs Etats Membres, ainsi que de leurs organes directeurs et conférences générales;

## II

### COORDINATION DES QUESTIONNAIRES STATISTIQUES

*Notant* la recommandation du Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur la deuxième partie de sa première session, d'après laquelle le Conseil devrait prendre des mesures pour veiller à ce que, conformément à la pratique antérieure, tous les questionnaires émanant d'organes des Nations Unies soient approuvés par le Bureau de statistiques des Nations Unies chaque fois qu'ils impliquent la communication de données statistiques,

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet en ce qui concerne le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
2. *Recommande* aux organes subsidiaires du Conseil que, lorsqu'ils proposent de rassembler des données statistiques émanant des Etats Membres, ils prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que cette procédure soit appliquée;
3. *Appelle l'attention* des organes compétents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, sur cette procédure.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

---

\*) Article 80.

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire ou sur la liste supplémentaire de questions d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées, le Secrétaire général doit entrer en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées, et rendre compte au Conseil des moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées, le Secrétaire général, après avoir consulté dans toute la mesure du possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées qui participent à la réunion, doit attirer l'attention des participants à la réunion sur les conséquences de cette proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions dont il est question ci-dessus, le Conseil s'assure que les institutions intéressées ont été dûment consultées.